

Index au Livre des  
Minutes et délibérations du Conseil  
de  
La Municipalité du Village  
de Hochelaga

Volume 2

Assemblée spéciale 18 Jan 1875 p 1 <sup>re</sup>	
" " 31 de 1875 p 4.	
" Mensuel fév 1875 p 7	
Avis de motion par Regl. des Licences 11	
Assemblée spéciale du 15 fév 1875. page 12	
Avis de motion pour amender motion n° 9 page 13	
" " " " Regl. pour toujours alim. 13	
" " " " achat 300 100 boyaux p 13	
Assemblée Mensuelle 1 Mars 75 p 14	
Avis Motion par Règlement pour emprunt. 17	
" " par qui les comptes sont pris à l'aveant 18	
" " l'achat d'un cheval 18	
Assemblée 5 Mars 75	19
" 15 " 75	22
Auditeurs des Comptes (nommes par le Conseil)	21
Assemblée spéciale faite de force en	58

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z





Comités Permanents mentionnés	P 20
Comptes du S.P. Audités Page 4	
Comité de Police autorisé à faire une enquête	P 5.
" des Chemins autorisé à acheter un terrain	10
" nommés	Page 15
Certificat licences Comité de Page 18	
Comité Financier chargé de s'assurer les services	S.P. 21
Code Municipal, S.P. autorisé à acheter quelques	29
Certificat de licences de de Services des Duplessis	33
Comité des Chemins chargé de s'enquérir de l'usage d'un cheval	34
" " licences autorise à consulter le avocat	37
" " Chemins chargé de s'enquérir, par Chemin vertue	43
Certificat d'opinion accordés L.D. Demers autres	39
" " Idem et Ed. Holmes	45
Comité Chemins autorisé affaire des travaux dans les lieux	46
Comptes de la Corporation à Montréal à l'avocat	47
" de du Pacinchaud Représ. Compt. financiers	48
Comité finances aut à faire un emprunt m. m.	51
" du feu aut acheter de M. McQueen 300 pieds de terrain	52
" finances autorisé à régler avec B. G.	56
" " ouvrir un Compte avec la B. du Peuple	57
" feu autorisé à acheter 300 pieds de terrain	64
" Chemins " à acheter un cheval vertue	65

C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

Dépot du Rolle d'évaluation de 1875

D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



Election des 11 & 12 Jan 1875. Recrutement	1 <sup>er</sup>
" du Maire 18 Jan 1875	1 <sup>er</sup>
Evaluateur Henri Girard nommé	30
" nommé par le Conseil	20
" Jacques Veinot remplacé	50
Etat Financier mis devant le Conseil	54
Evaluateurs Indemnités	62

E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,2

G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,2

Inspecteur de voirie, Des Chartres	pp 20
" " Agrave Jules Lacombe	20
" " Batjeu Bureau	44
Indemnité aux évaluateurs	62

I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

99.



Licences N <sup>o</sup> de limite a 11 pour 1895	P 24
Liste Electorale Reposee Inotompon	P 22
Liste alphabetique amendee & corrigee & adaptee	29
Licences de Dr Tessier & fils de permis accordees	39
Lettre du Compt de l'aque des referies Comite de l'eau	44
" de C <sup>te</sup> de referies au Comite de l'eau	49
" de l'epartement off public de l'ensemble referies de l'eau	54
Licences accordees a W. Wilkinson	58
Lettre de Dr M. Drouin Dentist Hutchinson Montreuil	59
Lettre de - - - - - Remise pour Consult	59

L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

Maire, nomination du P<sup>r</sup> 1<sup>r</sup>  
 Maire & Secretaire, autor. a louer un local Page 10  
 Motion pour autoriser le Maire a soumettre  
 les P<sup>r</sup>ts a l'avocat du Conseil 3 page 13  
 Motion N<sup>o</sup> 5 du 1<sup>r</sup> fev 75 amendée 57  
 " N<sup>o</sup> 4 du 7 Juin recousee 64

M  
 N  
 O  
 P  
 Q  
 R  
 S  
 T  
 U  
 V  
 W  
 X  
 Y  
 Z



P6/A1,2

Nomination d'Ad Morissette, Conseiller page 13  
Nivelage des rues, par An Beaudry 55  
Nom de certaines rues suggerés 55

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

*Officiers du Conseil nommes*

*Page 20*

O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z





P6/A1,2

*[Faint, illegible handwriting at the top of the page]*

*[Faint, illegible handwriting at the top of the page]*

Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

125





Serments des Conseillers de la Maire mentionnés P. 1-72<sup>me</sup>

S. D.	autoussi a Ecm a L. H. L. Beaubien et au Lt. M. Minette P. 9	
S. D.	orde au. pour soumission de Comptes au Conseil	18
S. D.	Engagé	27
S. D.	autoussi a Ecriv a la Compagnie Chemin Colonisation	38
S. D.	" a Consulter le avocat touchant les titres	44
S. D.	" aperçu M. M. Luceau & Perault	52
S. D.	" a Ecriv a l' hon. Sal. General P. 9.	52
S. D.	" a Ecriv J. C. Courval En	53
S. D.	" " de Bellefeuille	53
S. D.	" a acheter une presse	59

S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,2

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

Duycan l'eau, Comte Antoine de de

Pg 54

*[Large area of faint, illegible handwritten text on the right page.]*

T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

Vote de remerciements à Mr Beauchien Page 16  
" " " aux délégués à Québec 176

V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,2

*[Faint, illegible handwriting at the top of the page]*

*[Faint, illegible handwriting at the top of the page]*

W  
X  
Y  
Z

P6/A1,2

X  
Y  
Z



P6/A1,2

Y  
Z

P6/A1,2

P6/A1,2

*Extrait  
de la*

MUNICIPALITÉ DU

*Village d'Hochelega.*



*Livre des Minutes et  
Délibérations du Conseil de La  
Municipalité du Village d'Hochelega*



*72*



Assemblée spéciale  
- 18 Janvier 1875 -

A une assemblée spéciale des  
Conseillers Municipaux de la Corporation  
Municipale du village d'Hochelaga, convoquée  
par le Secrétaire Grosvenor du dit Conseil,  
et tenue en la Salle du dit Conseil, le dix-  
huit Janvier mil huit cent soixante &  
quinze, à huit heures du soir, pour re-  
cevoir le serment des conseillers nouvel-  
lement élus, & élire le Maire du dit  
Conseil.

Étaient présents

M. Damien Palland,  
Thomas Hawkins, Gilbert Provost, Joseph  
Gauthier Cyrus Perron & Pierre Gervais  
Eus, Conseillers, formant la majorité des  
membres du dit Conseil

M. le Conseiller Palland, Pré-  
sident de l'élection des 11 & 12 Janvier courant  
pour la nomination de trois conseillers, fait  
rapport du résultat de la dite Election, comme  
suit, savoir,

"Le sousigné Président de l'éle-  
ction, certifié par la Clature du deuxième  
jour de l'élection des conseillers tenu dans  
cette Municipalité, en conformité avec le  
Code Municipal, il a été enregistré dans  
cette Municipalité, dont, cent cinquante  
deux voix pour M. Joseph Gauthier, cent  
cinquante quatre voix, pour M. Gilbert  
Provost, cent cinquante quatre voix  
pour M. Les Fréchette,  
soixante quinze voix pour M. William  
Darling, quatrevingt sept voix, pour M.  
Paul Lussier, soixante dix huit voix  
pour M. Olivier Bombardier, sept & 1/2  
Palland Président de l'élection, Le Secrétaire

"Clare de Pall, Hochelaga & Dorvieux le 4  
Janvier de l'année 1875"

M. les conseillers nouvellement  
élus, présents à l'assemblée, prêtent leurs  
serment d'office & prennent leurs sièges.

1<sup>o</sup> M. Gervais propose,  
secondé par M. Perron,

que Joseph Gauthier, Eus,  
Conseiller, soit élu Maire de ce conseil,  
pour la présente année

adopté

M. le Maire prête le serment  
d'office & prend le fauteuil.

2<sup>o</sup> Proposé par M. Palland,  
secondé par M. Perron,

Amendé par  
M. Perron (Mars 75)

que les différents membres de ce  
conseil, ci après nommés, composent les  
divers comités permanents de ce conseil,  
pour l'année courante.

adopté  
suit la liste de ces noms.

Finances

J. Gauthier, J. D. Palland,  
Thomas Hawkins, Police & Eclairage  
Pierre Gervais  
Cyrus Perron, Les Fréchette,

Sec

J. Gauthier, Gilbert Provost,  
Pierre Gervais

Santé,

Cyrus Perron  
Thomas Hawkins Les Fréchette,

Licences

Thomas Hawkins  
Pierre Gervais, Gilbert Provost  
Chemin



3

chemins, Amalgamation des rues +  
Maison du conseil. J. D. Rolland

J. Gauthier, Gilbert Provost

M. le Conseiller Rolland expose  
devant le conseil, copie de la Requête au  
l'Honorable Conseil exécutif de la Province  
de Québec, concernant l'emprunt de \$125,000

2<sup>e</sup> Projet de Bill dressé en vertu de  
la Requête sus citée,

3<sup>e</sup> Proposé par M. Gervais,  
Second par M. Perron,

que le conseil s'appuie  
adaptee

+

4

Assemblée  
Spéciale du  
30 Jan 1875

A une assemblée spéciale des  
Conseillers Municipaux de la Corporation  
locale du village d'Archeville tenue en  
la salle du conseil le treize janvier mil  
huit cent soixante quinze, suivant avis  
donnés a cet effet pour prendre en consi-  
deration les divers sujets suivants, savoir:

- 1<sup>o</sup> Decider du nombre des licences d'an-  
berges a être accordées pour l'année courante,
- 2<sup>o</sup> recevoir la reddition des Comptes du Se-  
cretaire Trésorier,
- 3<sup>o</sup> Considérer la résignation du Capitaine  
de la brigade de feu.
- 4<sup>o</sup> Recevoir le rapport du Comité de Police.

étaient présents. -

Son Honneur M. le Maire du dit Conseil  
Cyrus Perron, Gilbert Provost, Louis Piché,  
Père Gervais J. Damien Rolland, tous  
Conseillers.

Le secrétaire Trésorier, met devant  
le conseil, divers applications pour licences  
d'anberges dans cette Municipalité.

1<sup>o</sup> Proposé par M. Perron,  
Second par M. Piché,

que le nombre de licences a être  
accordées cette année dans la Municipalité  
soit limité a sept, seulement,  
adaptee

2<sup>o</sup> Proposé par M. Gervais,  
Second par M. Piché,

que le rapport des Comptes du  
secrétaire Trésorier, au quatorze janvier  
mil huit cent soixante quinze, ont été  
aminés par M. Gédéon Thibodeau, au-  
dit honneur par ce conseil, montrant  
une balance en faveur de ce conseil

de



5

de trois piastres quatrevingt dix sept  
centus en argent, & cent soixante sept  
piastres cinquante huit centus, déposées  
à la Banque Jacques Cartier. Total,  
Cent quatrevingt une piastres cinquante  
cinq centus au crédit du Conseil,  
soit adopté

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost,

que des remerciements soient  
offerts à M<sup>r</sup> le Conseiller Palland pour  
sa comptabilité

adopté

4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost,  
secondé par M<sup>r</sup> Pessen,

que les listes des propriétaires  
& locataires, arriérés dans le payement des cotisa-  
tions dues à ce Conseil, soient référées au  
Comité de finances qui devra en faire rapport  
à la prochaine assemblée de ce Conseil

adopté

5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Holland,  
secondé par M<sup>r</sup> Bechette,

que la résignation du Capitaine  
de la brigade Dupon, soit référée au Comité  
Dupon pour en faire rapport au Conseil

adopté

6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Holland,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost,

que le Rapport du  
Comité de Police de ce Conseil & le Comité  
soient autorisés à faire une enquête sur  
la

6

la conduite des Polices de cette Muni-  
cipalité & en faire rapport à ce Conseil  
adopté

7 Proposé par M<sup>r</sup> Pessen,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost,

que le Conseil s'apprête  
à adopter

J. Gauthier Maire

J. P.



7  
Février 1875

A l'Assemblée mensuelle des  
Conseillers Municipaux, de la Corporation  
du Village d'Hochelaga, tenue, en conformité  
des dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec, en la salle du Conseil,  
le lundi le premier février mil huit cent soixante  
cinq à huit heures du soir.

Étaient présents

En Nomme Du M<sup>e</sup> Maire & du Conseil  
Cyrus Perron, Pius Gervais, & Damien Rattelin  
Gilbert Perron, Louis Frechette, Ans Conseillers  
formant la majorité des membres du dit Conseil

Le Secrétaire met devant le Conseil  
la résignation de J<sup>rs</sup> Hawkins, J<sup>r</sup>, comme conseiller  
de cette Municipalité - aussi une requête de  
M<sup>r</sup> Joseph Demers, demandant un subside  
plus une application de loi et l'exécution de la  
loi, pour allumer & entretenir les lampes dans  
les rues.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> D<sup>r</sup> Rolland,  
secondé par M<sup>r</sup> Gilbert Perron.

Que la résignation du conseiller  
Hawkins, soit acceptée par ce conseil, tout  
en remerciant la démarche prise par ce Monsieur  
après les services qu'il a rendus à cette Muni-  
cipalité durant les longues années qu'il a passées  
en conseil  
adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
secondé par M<sup>r</sup> Frechette.

Que la Requête de M<sup>r</sup>  
Demers qui vient d'être lue, soit renvoyée au  
Comité de feu, qui devra déposer rapport à ce  
conseil  
adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
secondé par M<sup>r</sup> Frechette.

Que le rapport du Comité  
des

des finances qui ven d'être lu, soit adopté  
& que le Secrétaire Perron, soit autorisé à  
payer ces comptes.

Sont ce Rapport.

A son honneur le Maire & Messieurs  
les conseillers, de la Municipalité locale du  
village d'Hochelaga, réunis en conseil

Le Comité des finances de  
"dit Conseil a l'honneur de vous faire le  
"Rapport suivant & de vous recommander le  
"pajement des comptes plus bas mentionnés  
"dans par cette Municipalité."

"Imprimerie de la Reine pour publier  
"tout du Bill.

"Eusebe Senecal, Diverses impressions	\$9.18
"Montreal Gazette, Annonces	10.40
"La Nouvelle do	7.54
"Coutin & Villeneuve, Comptoirs	4.25
"R Sharpley do	2.50
"J B Larue, façon d habits do	6.50
"P. P. Martin Drap do do	5.20
"Schulze, Reinhardt & Co Casque	
"Comité de Police	15.00
"J B Rolland off <sup>r</sup> , Dépenses Contingentes	21.11
Signé Jos Gauthier, " J D Rolland,	

Hochelaga 1<sup>er</sup> Fev 1875"

- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondé par M<sup>r</sup> Frechette.

Que en l'absence de Thomas  
Hawkins & Président du Comité des finances  
de ce Conseil, M<sup>r</sup> Perron, soit nommé, Président  
protempore du dit Comité des finances.  
adopté



5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> J D Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Duchesne,  
 Qu'il soit le Rapport du Comité  
 des licences, quatre certificats soient accordés  
 par quatre personnes suivantes  
 Dame Marie Tessier,  
 M<sup>r</sup> Thomas Dupresse,  
 M<sup>r</sup> Constant de Chalifour,  
 & M<sup>r</sup> Charles Laurin, à la condi-  
 tion qu'ils se conforment aux Règlements  
 qui seront faits par le Conseil & sous réserve  
 de la loi des licences de la Province de Québec  
 adoptée

6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Duchesne,  
 Qu'il soit le Secrétaire Trésorier  
 soit autorisé à payer le Compte de dépenses  
 de M<sup>r</sup> le Président, & le Clerc de l'Écl., à la dernière  
 élection de conseillers.  
 adoptée

7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> J D Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> J P Provost,  
 Qu'il soit le Secrétaire de cette  
 Municipalité soit autorisé à écrire à l'hon-  
 norable premier Ministre de la Province de  
 Québec, & M<sup>r</sup> Louis Beaudry, ~~Ministre des~~  
~~Publics & Bénévoles~~ Représentants du Comté  
 d' Hochelaga, les informant que le Conseil sup-  
 pose priant de s'opposer à la passation de  
 la section 10 de la Cédule des amendements  
 à faire à la Charte de la Cité de Montréal  
 à la législature de Québec, pour empêcher la  
 passation de cette cédule qui permettrait à la  
 ville de Montréal d'acquiescer un terrain  
 dans une des Municipalités voisines,  
 pour en faire usage comme dépôt pour les  
 ordures & débris de tout genre  
 ne

Le conseil de M<sup>r</sup>  
 Constant Duchesne  
 comme étant autorisé  
 par M<sup>r</sup> le Maire  
 le 25<sup>e</sup> Mars 1875  
 par M<sup>r</sup> le Maire  
 le 25<sup>e</sup> Mars 1875

ne soit pas accordé, au moins d'obtenir le con-  
 sentement du Conseil de la Municipalité dans  
 laquelle devra se trouver localisé ce terrain  
 pour dépôt. Il est de plus proposé que le  
 Secrétaire soit autorisé à payer les dépenses  
 qu'il y aurait eues dans le cas où M<sup>r</sup> le Maire,  
 ou le Secrétaire seraient obligés  
 d'aller à Québec pour protéger les intérêts  
 de cette Municipalité en cette circonstance  
 adoptée

8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Perron,  
 Qu'il soit le Secrétaire de ce Conseil  
 soit autorisé pendant une année  
 pleine, pour s'entendre M<sup>r</sup> Beaudry, architecte  
 par rapport au Plan de cette Municipalité  
 adoptée

9<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 Que M<sup>r</sup> le Maire & le Secrétaire  
 Trésorier de ce conseil soient autorisés  
 à louer de M<sup>r</sup> Robert, le côté ouest de la  
 de la Maison en pierre située au nord du  
 grand chemin de cette Municipalité  
 pour l'usage du conseil, pour la somme  
 de deux cents dollars par an à compter  
 du premier de Mai prochain, & qu'avis soit  
 donné à M<sup>r</sup> Fabien Panschard que le conseil  
 lui remettra alors la salle actuellement oc-  
 cupée par le Conseil & la Station de Police  
 adoptée

+ un exemp-  
 tion de taxe  
 Municipales du  
 grand chemin  
 du 1<sup>er</sup> Mai  
 amendée par  
 Résolution no. 6. du  
 1<sup>er</sup> Mars 1875

10<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Duchesne,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Perron,  
 Qu'il soit le Comité des Chemins  
 soit autorisé d'acquiescer de l'achat  
 d'un terrain pour y bâtir un Marché  
 public



Publie & un Motif de ville en  
adaptes

11<sup>o</sup> Propose par M. Provost,  
Secr. par M. Rolland,

Que l'application de son  
Relinqu qui vient d'être lue soit referée  
au Comité d'Éclairage pour en faire rapport  
adaptes

M. le Conseil Rolland donne avis  
de Motion qui a la prochaine assemblée de ce  
Conseil il proposera qu'un Règlement soit fait  
sur le sujet de l'octroi des licences & la vente  
des licences émissaires dans cette Municipalité

M. le Conseil Rolland donne avis  
de Motion qui a une prochaine assemblée  
de ce Conseil il proposera qu'un Règlement  
soit fait pour régler les procédés de ce Conseil

12<sup>o</sup> Propose par M. Rolland,  
Secr. par M. Provost,

Que le Conseil s'ajourne  
adaptes

Jos. Gauthier Maire  
M. G. D.

Assemblée  
Spéciale du  
15 Fev 1887

A une Assemblée Spéciale des  
Conseillers Municipaux de la Corporation  
Municipale du Village de Hochelaga, con-  
voquée par M. le Maire du dit Conseil,  
tenue en la Salle du dit Conseil, à savoir  
à huit heures quinze, le huit cent  
soixante quinze, à huit heures du soir,  
pour considérer les divers Sujets  
suivants, savoir;

- 1<sup>o</sup> la nomination d'un conseiller pour rem-  
placer M. Thomas Hawkins, dont la  
résignation a été acceptée par ce Conseil.
- 2<sup>o</sup> Un amendement à la motion No 4 de ce  
Conseil adaptée à sa séance du premier  
février courant, autorisant M. le Maire & le  
Secrétaire à louer un local pour l'usage de  
ce Conseil.
- 3<sup>o</sup> Recevoir les rapports des divers Comités  
de ce Conseil
- 4<sup>o</sup> Recevoir le Rapport de la Députation, délégué  
par ce Conseil, à Québec, pour aider la prestation  
d'un Bill d'emprunt.
- 5<sup>o</sup> Donner avis de motion pour la prise  
d'engagement au sein de cette Municipalité
- 6<sup>o</sup> Avis de Motion pour amender le Règlement  
pour la construction des égouts dans  
cette Municipalité.
- 7<sup>o</sup> pour autoriser M. le Maire à soumettre  
tous les Règlements de ce Conseil à l'avis  
de la Municipalité pour examen  
Etant présents

Leu Honneur M. le Maire du dit Conseil  
Pierre Gervais, Le Fréchet, & Damien Rol-  
land, Gilbert Provost, tous formant  
la majorité des Membres du dit Conseil



1<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost,  
Seconde par M<sup>r</sup> Fiechetto.

Qu<sup>e</sup> Monsieur Adolphe Mo-  
risette, Messieur de cette localité, soit nom-  
mé conseiller, en remplacement de Thomas  
Harokins, résignataire

adapté

2<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Ralland donne avis qu'à la  
prochaine assemblée de ce conseil il fera  
motion pour amender la motion N<sup>o</sup> 9 de  
ce conseil, passée à sa séance du premier  
juin courant.

M<sup>r</sup> le conseiller Provost donne  
avis qu'à la prochaine assemblée de ce  
conseil il fera motion pour amender  
le Règlement N<sup>o</sup> concernant les ~~Conseillers~~  
~~les Propriétaires d'Épaves~~ dans cette Municipalité

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais  
Seconde par Monsieur Fiechetto

Qu<sup>e</sup> M<sup>r</sup> le Maire de ce conseil  
soit autorisé à soumettre toute les Régle-  
ments de ce conseil à l'aveant de la Mu-  
nicipalité, pour examen

adapté

M<sup>r</sup> le conseiller Fiechetto donne  
avis, qu'à la prochaine réunion de ce  
conseil, il fera motion pour l'achat  
de trois cents pieds de boyaux en cuir  
pour la pompe à incendie de cette Municipalité

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Ralland,  
Seconde par M<sup>r</sup> Fiechetto.

Qu<sup>e</sup> le conseil se réunisse

J. S. Caustine, Maire  
Président  
A. D.

Assemblée  
mensuelle des  
Mars 1875

À l'assemblée mensuelle des Conseil-  
lers Municipaux de la Corporation local du Village  
d' Hochelaga, tenue en la Salle du dit conseil, au  
jeudi le premier jour de Mars, mil huit cent  
septante cinq, à huit heures du soir, confor-  
mément aux dispositions du Code Municipal de  
la province de Québec.

Étaient présents

Son honneur M<sup>r</sup> le Maire dudit conseil  
Prere Gervais, Jean-Dominic Ralland, Cyrille  
Perron, Gilbert Provost, Louis Fiechetto etant  
la majorité des membres du dit conseil,

Adolphe Morissette, en, nommé conseiller  
en remplacement de Tho Harokins, résignataire  
Prête son serment d'office prend son siège.

M<sup>r</sup> le Président du Comité de Police  
fut devant le conseil, le rapport du dit Comité,  
touchant l'équité faite sur la conduite des  
hommes de Police de cette Municipalité  
fut ce rapport.

Municipalité du  
Village d' Hochelaga

2 A Son Honneur le Maire & Messieurs  
les Conseillers formant le conseil Muni-  
cipal local, du Village d' Hochelaga, réunis en  
conseil.

Nous les sous-signés membres du  
Comité de Police de votre conseil, assemblés  
sous l'autorité de l'article 11<sup>e</sup> de la Sect<sup>e</sup>  
du Chap 2<sup>e</sup> du Code Municipal de la Pro-  
vince de Québec, & aussi de la Résolution  
de votre conseil adoptée unanimement à  
sa séance spéciale du treize Janvier dernier  
pour s'enquérir des faits relatifs à  
certaines accusations, portées contre les  
hommes de Police de cette Municipalité,  
nous sommes de vous faire le rapport  
suivant



Suivant, savoir;  
 Que nous avons minutieusement examiné un bon nombre de témoins sous serment, ainsi qu'il appert à la liste jointe à l'enquête, & qui accompagnent ce Rapport & que nous sommes unanimes à dire que les dites accusations, sont mal fondées

Prochaine, 1<sup>er</sup> Janvier 1875

Signé Olys Gervais prest  
 " Louis Frichette  
 " Cyrus Perron,

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Rolland  
 Secondé par Mr Frichette

que la motion du 18 Janvier dernier contenant la liste des Comités permanents de ce conseil pour l'année 1875 soit amendée, & que la liste suivante lui soit substituée et que les membres suivants forment les Comités permanents de ce conseil et que cette liste soit imprimée

Comité des finances

J. Gauthier Président  
 L. J. Rolland G. Provost

Police et éclairage

P. Gervais Président  
 G. Perron L. Frichette

Leu

J. Gauthier Président  
 P. Gervais G. Provost

Santé

G. Perron président  
 L. Frichette Ad. Manisette

Licences

L. Frichette président  
 P. Gervais Ad. Manisette

Chemins homologation des  
 Rues et Maison de Conseil

J. J. Rolland président  
 J. Gauthier G. Provost  
 adopté

2<sup>o</sup> Proposé par Mr Provost  
 secondé par Mr Manisette

Que le rapport du Comité de police qui vient d'être lu soit adopté

3<sup>o</sup> Proposé par Mr le Conseiller Gervais  
 secondé par Mr le Conseiller Provost

Qu'un vote de remerciement soit offert à Louis Beaubien Esquier, M.P.P. pour les services rendus nombreux services rendus à cette Municipalité plus particulièrement en aidant la passation du Bill d'emprunt et pour la manière constante avec laquelle il a accueilli les délégués de ce conseil lors de leur voyage à Québec, adopté

4<sup>o</sup> Proposé par Mr Gervais  
 secondé par Mr Frichette

Que des remerciements soient votés à M. M. le Maire le conseiller Rolland et J. L. Archambault avocat de la Cité de Montréal pour la manière habile avec laquelle ils ont conduit les affaires de ce conseil au sujet de la passation du Bill d'emprunt lors de leur voyage en députation à Québec, dans le courant du mois dernier

5<sup>o</sup> Proposé par Mr Provost  
 secondé par Mr Perron

Que



Que la lettre de M<sup>r</sup> William  
 Wilkinson qui vient d'être lu soit référé au  
 Comité des Licences pour en faire rap-  
 port en diligence

adopté

6<sup>e</sup> proposé par M<sup>r</sup> Rolland  
 secondé par M<sup>r</sup> Douast

Que la résolution N<sup>o</sup> 9 adoptée  
 à l'assemblée du premier février dernier  
 autorisant M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire à  
 louer de M<sup>r</sup> Robert le côté ouest de la Maison  
 de pierre située au Nord du grand chemin de  
 cette Municipalité pour l'usage du Conseil, pour  
 la somme de deux cents dollars soit amendé  
 de manière à permettre à le Maire et au Secrétaire  
 Trésorier de louer du côté Est de la même Maison  
 appartenant au dit M<sup>r</sup> Robert et cela pour la  
 somme de deux cents vingt dollars par an  
 du premier Mai 1875 avec exemption de Taxes  
 Municipales durant le temps du Bail sur cette  
 partie de la Maison occupée par le dit Conseil.

adopté

7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais  
 secondé par M<sup>r</sup> Fréchette

Que M<sup>r</sup> le Conseiller Rolland  
 soit nommé pro maire de ce Conseil durant  
 la présente année

adopté

Monsieur le conseiller Rolland  
 donne avis qu'à la prochaine assemblée de  
 ce Conseil il fera motion pour qu'un référendum  
 soit fait pour effectuer un emprunt, pour les  
 améliorations suivantes 1<sup>re</sup> pour la pose de  
 tuyaux à l'eau pour alimenter ce village.  
 2<sup>e</sup> la construction des Canaux d'égout et de drainage

Monsieur le Conseiller Fréchette, donne avis  
 qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil  
 il proposera que les Comptes des contribuables  
 arriérés pour taxes Municipales envers le Conseil  
 soient déduits puis entre les mains des agents  
 de la Corporation pour collection.

Monsieur le conseiller Perron donne avis  
 qu'il fera motion à la prochaine assemblée de  
 ce Conseil pour l'achat d'un cheval ou d'un  
 cheval et d'un chariot convenable, pour assésor les rues et faire tous  
 les ouvrages pour l'utilité de cette Municipalité  
 pendant les  
 grands travaux  
 de l'été. q<sup>e</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 secondé par M<sup>r</sup> Marissette,

+

Quelle somme payable à ce  
 Conseil pour obtenir un certificat pour licence  
 d'Hotelier soit de \$25. pour les Epiciers de \$10.  
 courant pour la présente année.

adopté

10<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Marissette,  
 secondé par M<sup>r</sup> Rolland,

Que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier  
 donne avis à la prochaine réunion de ce Conseil  
 sur le <sup>plus</sup> grand acte que, l'assise, de cette Municipalité

adopté

11<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 secondé par M<sup>r</sup> Marissette,

Que le Conseil s'ajourne à  
 vendredi prochain le 5 du courant

adopté

seance continuée



79  
Assemblée générale  
5 Mars 1875

A une assemblée des Conseillers Municipaux de la Corporation Municipale du Village d'Outremont, tenue en la Salle dudit Conseil, le cinq Mars mil huit cent soixante quinze, à huit heures du soir, suivant ajournement dudit Conseil à sa séance du premier Mars suivant et étant présents

Son Honneur M. J. Guithier, Maire,  
Cyriae Perron, Pierre Gervais, Louis Fréchette, Gilbert Provost, Jean Damien Rolland, Adolphe Marisette, Emes, Conseillers, formant la totalité des membres dudit Conseil.

1<sup>o</sup> Propose par M. Rolland,  
secondé par M. Provost;

qu'il Rapport du Secrétaire Trévorier qui vient d'être fait soit adopté. -  
adopté

2<sup>o</sup> Propose par M. Rolland,  
secondé par M. Marisette.

que le conseil suspende ses précédents pendant une demi heure pour entendre M. Beaudry, sur ses explications touchant le plan de cette Municipalité par lui dressé  
adopté

Une demi heure étant expirée le Conseil relume ses précédents, et d'après les explications de M. Beaudry, sur son projet de plan de cette Municipalité

3<sup>o</sup> M. Rolland propose,  
secondé par M. Provost,

qu'il Conseil recommande qu'il y ait des rues transversales, à après nommées, qui soient tracés sur le plan de cette Municipalité et que ce Conseil fait préparer par M. Beaudry, d'après les dimensions suivantes, savoir

1 <sup>o</sup>	Continuation, depuis les limites de la cité, de la rue Sherbrooke	100	piés
2 <sup>o</sup>	do do do do do	80	do
3 <sup>o</sup>	do do do do de Ontario,	100	do
4 <sup>o</sup>	do do do do de LaFontaine,	70	do
5 <sup>o</sup>	do do do do de Lafan,	80	do
6 <sup>o</sup>	do do do do de Magnonne,	80	do
7 <sup>o</sup>	do do do do de Ste Catherine,	80	do
8 <sup>o</sup>	do do do do de Ste Marie,	70	do

et que le susdit plan, soit exposé devant un mois au Bureau de M. Beaudry, Arpentier, et que tous les propriétaires de cette Municipalité soient invités par le Secrétaire de ce Conseil à aller examiner le susdit plan, et que M. Beaudry recueille les différentes remarques, ou suggestions qui lui seront faites, pour en donner communication à ce conseil,  
adopté

4<sup>o</sup> Propose par M. Marisette,  
secondé par M. Provost,

qu'il Rapport qui vient d'être fait par le Comité de Police quant à la distribution de l'amié Beaudry, homme de Police, soit adopté  
adopté

5<sup>o</sup> Propose par M. Perron,  
secondé par M. Provost,

qu'il M. Joseph Chartier soit nommé inspecteur de voirie pour l'année courante.  
adopté

6<sup>o</sup> Propose par M. Provost,  
secondé par M. Fréchette,

qu'il M. Jules Lacourbe soit nommé inspecteur d'égouts pour l'année courante  
adopté

7<sup>o</sup> Propose par M. Rolland  
secondé par M. Marisette

qu'il M. Adolphe Durand  
James



James Vincent & Jean Baptiste Lévesque ont été nommés estimateurs pour réviser le rôle de la valuation de ce conseil pour la présente année  
adaptée

- 8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
Seconde par M<sup>r</sup> Gervais,

Que M<sup>r</sup> Wm Darling & Jédion  
Hobdson soient nommés ~~estimateurs~~ audi-  
teurs des comptes de cette Municipalité pour  
l'année courante

Adapté

- 9<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
Seconde par M<sup>r</sup> Frechette,

Quel Comité des finances  
s'assure des services d'un secrétaire trésorier  
pour ce conseil & qu'il fasse rapport à la  
prochaine assemblée.

Adapté

M<sup>r</sup> Ralland donne avis qu'à  
la prochaine assemblée de ce conseil il  
fera motion pour qu'une somme de cin-  
quante dollars soit payée à M<sup>r</sup> Beaudry  
à compte du prix des plans qu'il a  
dressés, de cette Municipalité

- 10<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Ralland,  
Seconde par Provost,

que le conseil s'ajourne  
adapté

J. Gauthier Maire

J. L. G. S. J.

Assemblée  
Spéciale du  
15 Mars 1876

A une assemblée spéciale, des conseil-  
lers Municipaux de la Corporation Municipale du  
Village de Hochelaga, convoquée par avis spécial  
donné à tous les membres du dit conseil par  
ordre de ~~M<sup>r</sup> Ralland~~ M<sup>r</sup> Damien Ralland, M<sup>r</sup> Pro-  
vost, du dit conseil, & tenue en la salle des  
séances du dit conseil, le quinze Mars mil  
huit cent soixante & quinze, à huit heures du  
soir pour 1<sup>o</sup> recevoir les rapports des différents  
comités, 2<sup>o</sup> le règlement des licences a été  
accordé dans cette Municipalité.

Étaient présents

Son Honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit conseil  
Cyprien Perron, Pierre Gervais, Louis Frechette Adol-  
phe Marissette, Jean Damien Ralland & Gilbert Provost  
Conseillers, formant la totalité des membres  
du dit conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost,  
Seconde par M<sup>r</sup> Perron,

Quel Rapport du comité des licences  
qui vient d'être lu, soit de nouveau referé au  
dit Comité,

Adapté

Le Comité des finances fait rapport  
que la nomination du Secrétaire Trésorier  
soit referé à une prochaine assemblée

M<sup>r</sup> le Conseiller Ralland donne avis  
qu'à une prochaine assemblée, il proposera  
un règlement pour diviser cette Municipalité  
en deux arrondissements pour les fins  
électorales

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais  
Seconde par M<sup>r</sup> Perron,

Que sur le rapport du Comité  
des finances la liste alphabétique des cotiers  
de cette Municipalité, maintenant devant le  
conseil, telle que préparée par le secrétaire  
Trésorier

Trésorier



Présence, sont déposés, sujet à l'examen des électeurs, sera examinée & corrigée par ce conseil, mardi le six Avril prochain  
adopté

3<sup>e</sup> Propose par M<sup>r</sup> Rolland  
Seconde par Rolland  
que le Règlement en vertu de l'acte des licences de Québec tel qu'amendé par les actes 35 Vic Chap 2. 36 Vic. Chap 3. & 37 Vic Chap 3. qui veut l'école soit adapté & mis en force à compter du premier jour de Mai prochain  
adopté

4. Propose par M<sup>r</sup> Perron  
Seconde par M<sup>r</sup> Maricette  
que le conseil s'exprime  
adopté

J. Gauthier Maire  
P. L. L.

5 Avril 1875

A l'assemblée mensuelle des conseillers Municipaux, de la Corporation du Village d'Hochelaga, tenue le cinq Avril mil huit cent soixante quinze à huit heures du soir, en la salle des séances du dit conseil, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Etant présents

Don honneur M<sup>r</sup> le Maire dudit conseil, Cyrus Perron, P. Gervais, J. D. Rolland, J. B. Provost, Louis Fréchette, Adolphe Maricette, étant la totalité des membres dudit conseil.

Après lecture des procès-verbaux qui sont adaptés. Le secrétaire met devant le conseil 1<sup>o</sup> une lettre du secrétaire de la Commission du Havre de Montréal 2<sup>o</sup> une lettre de M<sup>r</sup> Jules Racombe demandant à être exempté de la charge d'inspecteur à paier, 3<sup>o</sup> de M<sup>r</sup> Mess. Olivier Robert tantus demandant des explications sur les taxes sucre dues à ce conseil sur la taxe 1880 du Cadastre, 4<sup>o</sup> la Requête de Michel Laroché tantus priant pour que l'eau soit donnée dans cette municipalité

1<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Rolland.

Seconde par M<sup>r</sup> Gervais.

que la lettre de M<sup>r</sup> M. Halcoart & autres qui vient d'être lue soit referée au Comité des finances  
adopté

2<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Rolland.

Seconde par M<sup>r</sup> Maricette.

que le secrétaire paye sous ce plus court délai huit parties de dix centimes dues à M<sup>r</sup> Leveillé pour six chaises achetées à son magasin, pour l'usage du conseil.  
adopté



- 3<sup>e</sup> Propose par Mr Fréchette,  
 Secrétaire par Mr Perron  
 que les Membres qui composent le  
 Comité du feu forment le Comité de l'eau  
 adaptée
- 4<sup>e</sup> Propose par Mr Perron,  
 Secrétaire par Mr Fréchette,  
 que le Rapport du Comité des  
 Chemins qui vient d'être lu soit adapté  
 Suit ce Rapport  
 Au conseil Municipal du Village d'Hochebourg  
 Votre Comité des Chemins a l'hon-  
 neur de vous faire le Rapport suivant. 1<sup>o</sup> que  
 vu le mauvais état des Chemins, d'ici vis. a vis  
 la Coupe du Chemin de fer de Colonisation, que  
 le Secrétaire de ce Conseil soit autorisé à écrire  
 à Mr De Bellefleur, Secrétaire du Chemin de  
 fer de Colonisation pour le prier de faire réparer  
 immédiatement la dite partie du Chemin de fer  
 & que si ledit Chemin n'est pas réparé d'ici au  
 douze du courant quel Inspecteur devra alors  
 le réparer aux frais & dépens de ladite Compagnie  
 2<sup>o</sup> que l'Inspecteur de voirie soit autorisé à  
 entretenir ou obliger toutes les occupants  
 de terrains dans cette Municipalité à faire en-  
 lever toute la glace ou neige sur leur Portons  
 ou devantures de terrains, & l'Inspecteur pourra  
 faire exécuter les travaux aux frais & dépens  
 de tous ceux qui négligeront de se conformer  
 à ses ordres. 3<sup>o</sup> que le Secrétaire soit autorisé  
 à écrire à Mr Théophile Arpin de St Jean  
 pour le prier d'avoir faire réparer sous  
 huit jours la Cheminée de la vieille maison de  
 Pierre qui menace ruine sur la ferme Lefebvre  
 à défaut de se conformer à tel avis ce  
 Conseil devra prendre tels procédés pour pro-  
 tège

- teger la vie des passants. 4<sup>o</sup> que la somme  
 de vingt deux piastres cinquante centes soit  
 payée à Mr Leblond Leduc pour l'entretien  
 du Chemin de boue sur la face & pour  
 travaux dans la rue Marcas, le tout d'a-  
 près une résolution de Conseil du vingt-dix  
 Décembre dernier  
 C'est humblement soumis.  
 Signé J.D. Ralland,  
 " Joseph Gauthier,  
 " Gilbert Provost.
- 5<sup>o</sup> Propose par Mr Maréchal,  
 Secrétaire par Mr Perron,  
 que le Comptes au montant de  
 cinq piastres, produit par Mr Chagnon l'ici  
 soit payé - adapté.
- 6<sup>o</sup> Propose par Mr Perron  
 Secrétaire par Mr Provost  
 que le Secrétaire soit autorisé  
 à écrire à Mr John Chamberly l'informant  
 que le Conseil se charge de payer son  
 Hôtel Mantel pour l'eau qui ce dernier a  
 fourni au feu chez Mr Jozeph Demers les  
 dix jours Janvier dernier, adapté  
 Mr Ralland vaet devant le  
 Conseil un Rapport du Comité de finances  
 comme enuie suit. Savoir:  
 Au Conseil Municipal du Village d'Hochebourg  
 Votre Comité des finances a l'honneur de vous  
 faire le Rapport suivant, au sujet d' l'engagement  
 d'un Secrétaire Trésorier pour cette Muni-  
 cipalité, dont vous avez chargé de D'enquerir  
 pour la Motion du cinq Mars dernier. Il  
 vous recommande de vous assurer les ser-  
 vices de Monsieur le Notaire Rabilland, comme  
 Secrétaire de cette Municipalité & aussi pour  
 remplir



24

telles charges qui seront décidées par ce conseil quant au salaire du secrétaire de ce conseil, nous sommes d'opinion qu'il devrait être fixé à la somme de trois cents Dollars par an, & de plus qu'une somme de cent Dollars soit payée au secrétaire s'il est chargé par les Juges de paix de la position de greffier de la Cour des Magistrats & dans ce cas les frais de la Cour reviennent à la Municipalité

Le tout humblement soumis  
Hochelaga 5 Avril 1875

Signé Jos Guéthier,  
" J D Ralland,

7° Proposé par M. Gervais,  
Secrétaire par M. Marisette

que le Rapport du Comité des finances qui vient d'être lu ne soit pas adopté, et que le salaire du Secrétaire Préposé, de ce conseil pour la présente année, soit de quatre cents piastres En payant lui faisant les entées à la Paix

Pour la Motion Contre la Motion  
les Moteurs & Secondeurs, M. Ralland,  
M. Perron  
M. Bechette  
& M. Provost,

8° Proposé par M. Ralland  
Secrétaire par M. Marisette

que les vendeurs d'eau dans cette Municipalité soient notifiés qu'il leur est défendu de dispenser de l'eau du Fleuve vis à vis cette Municipalité conformément au Règlement du 24 Juillet 1874

9° Proposé par J D Ralland,  
Secrétaire par Gilbert Provost.

que

28

que suivant l'avis du Motion du cinq Mars dernier une somme de Cinq cents Dollars soit payée à M. J. A. Beaudry, du gain civil en a compte des travaux qu'il fait pour cette Municipalité, adapté  
10° Proposé par M. Perron  
Secrétaire par M. Bechette  
que ce conseil s'ajourne à demain Mardi le six du courant, adapté

6 Avril 1875  
Assemblée ajournée

A une assemblée des conseillers Municipaux de la Corporation Municipal du Village d'Hochelaga tenue en la salle du dit conseil, aujourdhui Mardi le six Avril mil huit cent soixante & quinze à huit heures du soir, en conformité à l'ajournement du cinq du courant, & aussi de l'avis Public, donné dimanche le quatorze Mars dernier, pour l'examen & révision de la liste électorale, dressée en vertu de l'acte électoral de la Province de Québec,

étaient présents

J D Ralland, Pierre Gervais, Cyria & Perron, Gilbert Provost, Le Bechette & Adolphe Marisette s.s. Conseillers formant la majorité des membres du dit conseil

11° Proposé par M. Gervais,  
Secrétaire par M. Perron

que en l'absence de M. Guéthier Maire de ce conseil, M. J D Ralland, Pro Maire, préside cette assemblée adapté



2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost.  
 Secondé par M<sup>r</sup> Préchette.  
 Que les procès de ce Conseil  
 soient suspendus, pendant un quart d'heure  
 pour aviser avec M<sup>r</sup> les Estimateurs sur  
 la révision de la liste électorale

adapté

Après la reprise des procès.

3<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Provost propose,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Préchette.  
 Que la liste Alphabétique des  
 électeurs de cette Municipalité soit  
 revue & corrigée par ce Conseil & soit  
 revue & adaptée

adapté

4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Morissette.  
 Que le Secrétaire de ce Conseil,  
 soit autorisé à acheter neuf volumes  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 pour l'usage de ce Conseil & de ses officiers.

adapté

5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost.  
 Que le Conseil s'ajourne

adapté

J. P. Holland Co-Maire

Préside

12 Avril 1875  
 Assemblée  
 Spéciale.

A une assemblée spéciale des Conseillers  
 Municipaux, de la Corporation du Village d'Hoche-  
 laque, tenue en la salle des séances dudit Conseil  
 suivant avis donné à cet effet par Jean-Damien  
 Rolland & Gilbert Provost, conseillers, le lundi  
 le douze Avril mil huit cent soixante & quinze  
 à huit heures du soir, pour 1<sup>o</sup> Considérer le  
 Plan de la Municipalité dressé par J. M. Beaudry  
 Arpenteur Provincial, 2<sup>o</sup> une lettre de James  
 Vincent, nommé Évaluateur, 3<sup>o</sup> une lettre du  
 Secrétaire du Chemin de Colonisation du Nord.

Étaient présents

Son Honneur J<sup>s</sup> Guenther Maire  
 Cyrille Perron, J. Damien Rolland, Gilbert  
 Provost, Louis Préchette, Adolphe Morissette &  
 Pierre Gervais. E. Conseillers formant la totalité  
 des membres dudit Conseil

Le Secrétaire met devant le Conseil,

1<sup>o</sup> une lettre de M<sup>r</sup> James Vincent, nommé Évaluateur  
 de cette Municipalité,  
 2<sup>o</sup> une lettre du Secrétaire, du Chemin de Colonia-  
 tion du Nord de Montréal

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette, Secondé par M<sup>r</sup> Gervais  
 Que le premier ordre du jour soit sus-  
 pendu, & que le Conseil procède avec le second.

adapté

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Morissette.  
 Que Henri Grand se soit  
 nommé évaluateur pour cette Municipalité  
 en remplacement de M<sup>r</sup> James Vincent Ré-  
 signataire

adapté

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland

Seconde



31

Seconde par Mr Morissette  
que le Conseil s'oppose  
adapte

Assemblée  
Spéciale,  
19 Avril 1895

32

A une assemblée spéciale des conseillers Mu-  
nicipaux de la Corporation Municipale du Village  
de Hochelaga. Convoquée par le Secrétaire Desbrières  
du dit Conseil par avis spécial donné à tous les  
membres du dit Conseil, tenue en la salle des séances  
de dit Conseil, aujourd'hui le dix-neuf Avril mil  
huit cent quatre-vingt-quinze, pour: 1<sup>o</sup> Recevoir sous  
laquer (si gaine ce doit) le nouveau Plan de la  
Municipalité tel que préparé par Mr Beaudry, arpen-  
teur provincial. 2<sup>o</sup> Recevoir les rapports des différents  
Comités de ce Conseil, 3<sup>o</sup> Considérer l'achat de  
bois pour la pompe à incendie 4<sup>o</sup> l'achat  
d'un cheval & voiture pour l'usage de la Municipalité  
5<sup>o</sup> l'engagement d'un homme pour s'occuper &  
conduire les dits cheval & voiture & faire les ouvrages  
de la Municipalité d'après les ordres du Conseil.

Etaient présents

Jean-Damien Rolland ex Pro Maire,  
Messieurs Cyrille Perron, Louis Duchette, Gilbert  
Provost & Adolphe Morissette, Conseillers. ~~Monsieur~~  
Le dit Monsieur Rolland ~~président~~ Président

~~en sa dite qualité.~~ L'assemblée en dite qualité  
Mr l'arpenteur Beaudry expose devant le  
Conseil le nouveau Plan de la Municipalité

Le Secrétaire met aussi devant le Conseil  
1<sup>o</sup> une lettre de Mr Henry Palmer, de Montcalm,  
2<sup>o</sup> une autre lettre venue de Mr Ethelournay tel  
3<sup>o</sup> un Rapport du Comité des licences.

1<sup>o</sup> Mr Provost propose,  
Seconde par Mr Perron.

que le Rapport du Comité des  
licences qui vient d'être lu, soit adapté  
adapte

Suit ce Rapport

Provoqué de quelcun  
Municipalité du Village de Hochelaga

A



A son Honneur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, réunis en Conseil.

Le Comité des Licences de votre Conseil a l'honneur de vous faire rapport & de vous représenter respectueusement

Qu'il est d'avis que Madame veuve Joseph Desjardis & M<sup>r</sup> Thomas Dupres se sont conformés aux exigences de la loi des Licences de cette Province, & méritent d'avoir de votre Conseil les Certificates nécessaires pour les autoriser à obtenir leurs Licences d'Auberge. Que quant à M<sup>r</sup> Charles Larin, votre Comité le recommanderait pour tenir dans le même état actuel & non ailleurs. Que votre Comité croit que le nombre recommandé est suffisant pour les besoins de la localité & par conséquent ne devrait en recommander d'avantage

Hochelaga 19 Avril 1875  
M<sup>r</sup> Louis Brechette,  
" Adolphe Maripette,

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Perron propose.  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost.

Que deux Certificates pour Licences pour tenir des Maisons d'Entretiens Publics dans cette Municipalité, soient accordés à Dame Céline Leclerc de Desjardis & Thomas Dupres, pour la présente année pourvu qu'ils se conforment aux Réglements de ce Conseil

3<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Maripette,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brechette

Quels procès de ce Conseil soient suspendus pendant dix minutes, pour entendre les Remarques faites par M<sup>r</sup> Paul Guichard le nouveau Plan de la Municipalité

Assemblée pour  
matin 23<sup>e</sup> de  
3 Mars 1875

Après Reprise des Procès

3 Propose par M<sup>r</sup> Brechette,  
Secondé par M<sup>r</sup> Perron.

que le Conseil s'imprime et publie le vingt-trois Avril courant

adaptée.  
J. Holland Pro Maire  
M<sup>r</sup> G<sup>r</sup>

Assemblée  
ajournée,  
23 Avril 1875

À l'Assemblée des Conseillers Municipaux formant le Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, tenue dans la salle ordinaire du dit Conseil, le vingt-trois Avril mil huit cent soixante-quinze, suivant ajournement par Motion adaptée à l'Assemblée tenue le dix-neuf du courant,

Étaient présent  
Son Honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit Conseil,  
Léopold Perron, Pierre Gervais, J. Damien Galland  
Louis Brechette, Gilbert Provost & Adolphe Maripette, Élus, Conseillers, formant la totalité des Membres du dit Conseil

1<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Perron,  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost.

Que le premier ordre du jour soit sus-pendu, & que le Conseil procède avec le second

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Maripette propose,  
Secondé par M<sup>r</sup> Gervais.

Que le Comité des Chemins s'enquière du coût probable d'achat de chevaux & voitures convenables pour les ouvrages publics pour la Municipalité & qu'il en fasse rapport à ce Conseil à sa prochaine Assemblée



3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gervais,  
 Que les procès de ce  
 conseil soient ajournés pendant une  
 demi-heure pour examiner le plan  
 préparé par M<sup>r</sup> Beaudry, arpenteur,  
 adapté

Une demi-heure étant écoulée, le

conseil reprend ses procès.

4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> J. D. Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> C. Perron,

Que ce conseil receive le  
 plan de cette Municipalité, tel que préparé  
 par M<sup>r</sup> Beaudry arpenteur juré, de cette Pro-  
 vince, sujet à un Règlement qui devra être  
 préparé par ce conseil afin de fixer le mode  
 d'ouverture des dites rues ouverts plan

5 Proposé en amendement, par M<sup>r</sup> Gervais  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost,

Que le Plan de la Municipalité  
 dressé par M<sup>r</sup> L'Arpenteur Beaudry ne  
 soit pas reçu avant d'être terminé  
 Pour l'amendement } Contre l'amendement  
 Les Motions & Secondes } M<sup>r</sup> Bechette, M<sup>r</sup> Moussette  
 Rolland & Perron

La Motion principale mise aux voix

Pour } Contre  
 M<sup>r</sup> de les Motions & Secondes } M<sup>r</sup> Gervais & Provost  
 M<sup>r</sup> Bechette & Moussette }

M<sup>r</sup> le Conseiller Provost donne avis  
 qu'à la prochaine assemblée de ce  
 conseil, il fera motion pour quela Motion  
 N<sup>o</sup> 5 adaptée à l'assemblée du premier  
 Février dernier soit amendée par ce conseil.

M<sup>r</sup> le Conseiller J. D. Rolland donne  
 avis qu'à la prochaine assemblée de ce  
 conseil il fera motion pour que le Comité  
 des Chemins soit autorisé à faire changer  
 le tuyau à l'eau qui passe sous le pont  
 du Chemin de Colonisation du Nord.

6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bechette,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Rolland,

Que le conseil s'ajourne  
 adapté

M<sup>r</sup> Gauthier M<sup>r</sup> Gauthier  
 M<sup>r</sup> Gauthier S. D.



34  
Assemblée  
Générale  
3 Mars 1875

A l'Assemblée mensuelle des  
Conseillers Municipaux de la Corporation  
du Village d' Hochelaga, tenue en la Salle,  
des Séances du dit Conseil, lundi le trois  
Mars mil huit cent soixante quinze, Confor-  
mément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec

Etant présents

J. Damien Rolland, pro Meunier  
Cyprien Perron, Gilbert Provost, Louis  
Béchette, & Adolphe Morissette formant  
le quorum du dit Conseil. Le dit M<sup>r</sup>  
Rolland président en sa qualité de  
Pro Maire du dit Conseil.

Les Minutes de la dernière as-  
semblée sont lues & adoptées.

- 1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Morissette Propose,  
secondé par M<sup>r</sup> Béchette,  
que le rapport du Comité  
des Chemins qui vient d'être lu soit adopté  
adopté  
Sont le Rapport

Proposé définitive  
Destiné de Montréal  
Paroisse d' Hochelaga

A son honneur le Maire & Messieurs  
les Conseillers formant le Conseil Municipal  
le col du Village d' Hochelaga réunis en Conseil  
Messieurs

Le Comité des Chemins de  
notre Conseil par son premier rapport,  
à l'honneur de vous représenter qu'il a eu  
communication de la lettre de M<sup>r</sup> Joseph  
Leveillé en date du 15 Mars dernier, ayant  
rapport à l'ouverture d'un chemin entre  
M<sup>r</sup>

ce terrain & celui de Madeline depuis le grand  
chemin de cette Municipalité jusqu'aux terres  
de la Côte visitation afin il ne peut s'écarter  
des avis du Conseil d'engager en cela de la  
règle générale savoir vis-à-vis de tous les  
autres propriétaires de cette Municipalité.

Bien respectueusement soumis  
Hochelaga le 3 Mars 1875  
(Signé) J. D. Rolland, Président  
Gilbert Provost

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost,  
qu'il soit fait un rapport  
soit referé au Comité des Chemins pour en  
faire rapport  
adopté
- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost,  
secondé par M<sup>r</sup> Béchette,  
qu'il soit autorisé à consulter l'avocat de la  
Corporation sur les dispositions concernant  
l'octroi de licences dans cette Municipalité  
adopté
- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Béchette  
secondé par M<sup>r</sup> Provost,  
qu'il soit autorisé à écrire au Secrétaire  
du Chemin de fer de l'Ontario pour lui  
faire cette Compagnie de réparer & remettre en  
état le chemin de fer vis-à-vis la Compagnie  
dans le grand chemin de cette Municipalité  
& qu'une barrière soit érigée & tenue illuminée  
nuit & jour pendant le temps que se  
pourraient les travaux  
adopté



5<sup>e</sup> Proposition par Morissette,  
secondé par Duchette

Que l'inspection de Vairie  
soit autorisée à réparer les trottoirs depuis  
le terminus des Churs Urbains jusqu'aux li-  
mites de la cité

adopté

M. le Maire étant présent,

prend son siège.

6<sup>e</sup> Proposition par Provost,  
secondé par M. Perron,

Que le rapport du Comité  
des Licences de l'Émulation du Drogneuf soit  
terminé soit considéré comme nul et non avenue.

adopté

7<sup>e</sup> Proposition par M. Rolland,  
secondé par Provost,

Que le nom de M. Constant  
de Chaliquy, mentionné dans la Motion No 5  
de l'Assemblée du premier jour de janvier, com-  
me devant obtenir son certificat pour l'ex-  
ercice de son métier dans cette Municipalité soit  
considéré et être retenu et que le Secrétaire  
ne lui délivre pas de certificat parce qu'il  
n'a pas fait son application au conseil con-  
formément à la loi et que depuis le conseil est  
informé que ce Monsieur a été dernièrement  
poursuivi pour avoir enfreint la loi des licences

adopté

8<sup>e</sup> Proposition par M. Perron  
secondé par M. Duchette

Que les certificats pour  
licences d'épiciers de M. M. A. L. Demers, Leon W  
Desmartens, le Parisien, Joseph Thompson,  
W Scroggie et Happorté soient confirmés par  
ce conseil

adopté

9<sup>e</sup> Proposition par M. Rolland  
secondé par M. Morissette

Que le Règlement No 10  
de ce conseil, qui vient d'être pour au-  
toriser la Corporation du Village d' Hochelaga  
à faire un emprunt de \$60,000 pour faire mille  
puits pour l'usage de l'eau, toutes  
fontaines ~~canalisées~~ et décharges dans les limites  
de cette Municipalité soit adopté

adopté

10<sup>e</sup> Proposition par M. Rolland,  
secondé par M. Duchette,

Que les électeurs de cette  
Municipalité soient convoqués en Assemblée  
Publique en la Salle de ce conseil le vendredi  
le vingt huit Mai courant, à dix heures comme  
usé pour approuver ou des approuver l'acte  
Règlement

adopté

11<sup>e</sup> Proposition par M. Rolland  
secondé par M. Perron

Que le Règlement No 10 de  
cette Municipalité soit publié par trois in-  
sertions dans deux papiers nouveaux de la  
cité de Montréal tant en langue anglaise  
et française

adopté

12<sup>e</sup> Proposition par M. Rolland  
secondé par M. Morissette

Que le Comité des Chemins soit autorisé à  
faire réparer la Salle du Conseil

adopté

13<sup>e</sup> Proposition par M. Duchette,  
secondé par M. Perron,

Que le conseil d'urgence se tienne  
prochain le soir de Mercredi à 7 heures

adopté



41  
 7 mai 1875  
 Assemblée  
 ajournée

L'Assemblée des Conseillers Municipaux de la Corporation Municipale du Village d' Hochelaga, tenue à la salle du dit Conseil aujourd'hui le sept mai mil huit cent soixante & quinze à sept heures du soir conformément à l'ajournement du dit Conseil par Motion adoptée à la séance du trois Mai courant étaient présents

Son honneur le Maire du dit Conseil,  
 Jean Damien Rolland, Cyrille Perron, Pierre Gervais Louis Flechette, Gilbert Provost & Adolphe Marissette Ecus, Conseillers formant la totalité des Membres du dit Conseil.

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost, Flechette,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Perron, Marissette,

Que le certificat de M<sup>r</sup> Wilkinson pour obtenir une licence de Maison d'Entretien Public dans cette Municipalité, ne soit pas accordé

Pour  
 M<sup>r</sup> les Mateurs & Secondaires } M<sup>r</sup> Gervais,  
 M<sup>r</sup> Perron,  
 M<sup>r</sup> Rolland

M<sup>r</sup> Provost, Rempotée

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost  
 Secondé par M<sup>r</sup> Rolland,

Que le Rapport du Comité des Licences soit renvoyé à une prochaine Assemblée ce Comité n'ayant pas reçu l'avis de l'avocat, par écrit.

adoptée

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Marissette,

Que le certificat de M<sup>r</sup> François Provost, pour obtenir une licence d'Épicerie dans cette Municipalité soit accordé

adoptée

42

4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Flechette,

Que le Secrétaire de ce Conseil soit chargé d'écrire à la Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité pour savoir à quelle condition cette Compagnie éclairerait au gaz, les rues de cette Municipalité adoptée

5<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Marissette propose  
 Secondé par M<sup>r</sup> Flechette,

Que le Conseil s'ajourne adoptée

Jos Gauthier Maire  
 Flechte s.m.



43

Assemblée  
Spéciale  
10 Mai 1875

A une assemblée spéciale des conseillers Municipaux de la Corporation Municipale du Village de Hochelaga, convoquée par le Secrétaire Trésorier du dit Conseil, par avis spécial donné à tous les membres dudit Conseil, tenue en la salle ordinaire des séances, le dix Mai mil huit cent soixante quinze à huit heures du soir, pour recevoir les Rapports des comités des Chemins, des Licences, de l'Eau, de la Police & Super-  
Etant présents

Son honneur M<sup>r</sup> le Maire dudit Conseil Cyrille Perron, Pierre Gervais, Jean-Dominique Palland, Gilbert Provost, Louis Bechette & Adolphe Marquette, en. Conseillers, étant la totalité des membres dudit Conseil.

Le Secrétaire, met devant le Conseil, 1<sup>o</sup> Une lettre de M<sup>r</sup> Lapierre, Comptable du Département de l'Acqueduc de la Cité de Montréal, datée 29 Avril 1875. 2<sup>o</sup> Une lettre de M<sup>r</sup> De Bellefeuille Secré. Pres. du Chemin de Colonisation du Nord de Montréal, datée 8 Mai 1875. 3<sup>o</sup> Une lettre de M<sup>r</sup> David Laclhead en date du 8 Mai 1875.

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Marquette,  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost,

Que le Comptable de M<sup>r</sup> Provost, au montant de \$15.50. pour réparation à la Maison du Conseil, soit payé.

adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bechette,

Que le Comité des Chemins de ce Conseil s'occupent des services d'un homme avec cheval ou voiture pour faire les ouvrages de la Municipalité qu'il en fera rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil.

adopté

44

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Palland,  
Secondé par M<sup>r</sup> Marquette,

Que le Comité de Police soit autorisé à acheter des habillements nécessaires pour les hommes de Police  
adopté

4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Palland,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bechette,

Que la lettre du Comptable du Département de la Police l'Acqueduc de la Cité de Montréal datée 29 Avril dernier soit referée au Comité de l'Eau de cette Municipalité pour en faire rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil.

adopté

5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
Secondé par M<sup>r</sup> Gervais,

Que le Secrétaire soit autorisé à consulter l'avocat de la Corporation touchant les limites de cette Municipalité qu'il en obtienne une reprise par écrit

adopté

6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost,

Que le Conseil s'oppose

adopté

Jos. Gauthier Maire

M. G. G. G.  
S. G.



45

Assemblée  
Spéciale  
21 Mai 1875

Une assemblée spéciale des conseillers Municipaux du conseil Municipal local du Village Hochelaga, convoquée par avis spécial donné à tous les membres du dit conseil par ordre de M. le Maire tenu en la salle du dit conseil le vingt-un Mai mil huit cent soixante quinze à huit heures du soir, pour 1<sup>o</sup> Recevoir les rapports des différents Comités du dit conseil 2<sup>o</sup> Nommer un inspecteur agraire pour la Municipalité, 3<sup>o</sup> Considérer l'opportunité de permettre l'usage du Bureau de ce conseil durant certaines heures au Comité de la Société de Construction des Chemins Hochelaga, 4<sup>o</sup> Une application de M. le Maire 5<sup>o</sup> Une requête de Messrs Hogan et 6<sup>o</sup> Une requête de M. Scroggie.

étaient présents

Son Honneur M. le Maire de ce Conseil - Jean-Damien Rolland, Pierre Gervais, Louis Pédrette, Gilbert Provost, & Cyrille Perron, Conseillers, prenant la Majorité des membres du dit conseil

Le Secrétaire met devant le conseil.

- 1<sup>o</sup> les applications de Joseph Samson, & Edouard Holmes, pour ratification de leur certificats pour licences d'épicerie
- 2<sup>o</sup> Requête de M. le Maire, demandant une exemption de taxe.
- 3<sup>o</sup> une Requête de M. le Maire, demandant des travaux dans certains chemins.
- 4<sup>o</sup> une Requête de M. le Maire, demandant une licence pour détendre de liqueurs vinées ou fermentées.
- 5<sup>o</sup> un état des annexes des Comptes de la Municipalité.
- 6<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland, Secrétaire par M. Perron.

Que les certificats de M. M. Joseph Samson, & Edouard Holmes, pour leur permettre d'obtenir des licences d'épicerie

soient

46

Dans cette Municipalité soient confirmés. - adaptée

- 2<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland, Secrétaire par M. Pédrette,

Que la Requête de M. le Maire demandant une exemption de taxe sur ses Mobiliers soit renvoyé au Comité des finances de ce Conseil, pour en faire rapport à la prochaine assemblée adaptée

- 3<sup>o</sup> Proposé par M. Pédrette, Secrétaire par M. Gervais,

Que la Requête de M. le Maire contre demandant des travaux dans certains rues de cette Municipalité, soit renvoyé au Comité des Chemins pour en faire rapport à ce Conseil, à sa prochaine assemblée. adaptée

- 4<sup>o</sup> Proposé par M. Provost, Secrétaire par M. Rolland,

Que la Requête de M. le Maire, pour une licence de confiseries dans le Village soit renvoyé au Comité des licences pour en faire rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil adaptée

- 5<sup>o</sup> proposé par M. Gervais, Secrétaire par M. Pédrette,

Que les précédents de ce Conseil, soient suspendus pendant un quart d'heure pour s'entendre avec M. le Maire & M. le Maire, touchant leur Requête pour travaux dans les rues.

Reprise des précédents adaptés

- 6<sup>o</sup> Proposé par M. Gervais, Secrétaire par M. Perron,

Que le Comité des Chemins soit autorisé à faire dans les rues de cette Municipalité les travaux de réparation les plus nécessaires adaptés











49

un détachement de Police Provinciale

- 3° Propose par Mr Morfette
  - Second par Mr Ralland.
- que le Conseil s'appuie  
adapta

Province de Québec  
Municipalité de  
Village d' Hochelaga

A Son Honneur le Maire & Messieurs  
les Conseillers formant le conseil Municipal  
local du dit Village d' Hochelaga, réunis en  
conseil;

Les soussignés membres du Comité de  
Police, de votre conseil & formant le quorum  
d'icelui comité à l'honneur de vous faire rapport,  
qu'il a une assemblée des membres du  
dit Comité tenue en la salle du dit conseil le  
vingt-neuf Mars mil huit cent soixante-cinq  
pour l'autorité de l'article quatre-vingt-deux huit,  
du Code Municipal de la Province de Québec, pour  
s'enquérir de certains faits touchant la Com-  
plainte de Charles Lafontaine Policier du dit  
Village durant la nuit du vingt quatre au  
vingt-cinq Mars courant.

Qu'il a suivi attentivement  
la cause portée devant M. H. Gréhan  
Jug. Magistral de Police de la Cité de Mon-  
tréal, dans la quelle Pierre Jervais, un, Prési-  
dent du Comité de Police d' Hochelaga, était  
Plaignant, et le dit Charles Lafontaine Défendeur.

Que le jugement rendu dans la  
dite cause a amené votre comité à la con-  
clusion que le dit Charles Lafontaine était  
atténué à sa dite charge de Policier

Hochelaga 29 mai 1875

Léon  
"      Cyrus Perros.  
"      Louis Duchette.

57

Mr le Conseiller Ralland, donne avis qu'à la  
prochaine assemblée de ce conseil, il fera motion  
que les dimanches soient faits atepis du délégué  
général de la Province de Québec pour s'enquérir de  
cet honorable Monsieur s'il serait possible d'avoir  
dans le Canton d' Hochelaga un détachement de  
Police Provinciale

- 3° Mr Morfette propose,
  - second par Mr Ralland.
- que le Conseil s'appuie  
agréé

Jos. Gauthier Maire  
J. G.



Assemblée mensuelle  
25 Juin 1875

A l'Assemblée mensuelle des conseillers municipaux du Conseil Municipal local du Village de Hochelaga, tenue à la date du dit conseil le sept Juin mil huit cent soixante quinze, en conformité avec les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

étaient présents

Son honneur le Maire du dit conseil  
Jean-Dominique Rolland, le Perron, Penefervais  
& Louis Frechette, sans conseillers

Le Secrétaire met devant le conseil

- 1<sup>o</sup> une lettre du Secrétaire de la Nouvelle Compagnie du gaz de la Cité de Montréal datée 24 Juin 1875.
- 2<sup>o</sup> une lettre du Secrétaire des Travaux de la Commission d'École de ce Village datée 26 Mai dernier.
- 3<sup>o</sup> une Requête de W<sup>m</sup> Scroggie Commerçant de ce Village
- 4<sup>o</sup> une Requête de W. Wilkinson, Demandant une licence

1<sup>o</sup> Proposition par M. Frechette,  
Secondé par M. Rolland

Quelques lettres du Secrétaire de la Nouvelle Compagnie du gaz, qui vient d'être lui sont renvoyés au Comité d'Éclairage pour en faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil  
adopté

2<sup>o</sup> Proposition par M. Frechette,  
Secondé par M. Perron

Quelques Comités des finances soit en bonne affaire un emprunt, on fasse application pour avoir de l'Écriture à la Banque Jacques Cartier de la Cité de Montréal pour mettre le dit conseil en état de rembourser aux Commissions d'École de ce Village la somme demandée par la lettre de M. le Secrétaire de la dite Commission  
adopté

3<sup>o</sup> Proposition par M. Rolland,  
Secondé par M. Gervais

Quelques procès de ce conseil soient suspendus pendant cinq minutes, pour entendre W<sup>m</sup> Wilkinson touchant sa Requête pendant ce conseil.  
adopté

Cinq minutes étant expirées, le conseil reprend ses procès.

4<sup>o</sup> Proposition par M. Rolland,  
Secondé par M. Frechette

Quelques Comités d'Éclairage soit autorisés à acheter au nom de la Municipalité, trois cents boyaux de M. Laron, & que M. le Maire & le Secrétaire signent un Billet payable quatre mois, de sa date  
adopté

M. le conseiller Gervais donne avis qu'il fera motion à la prochaine séance de ce conseil pour reconsidérer les motions n<sup>o</sup> 5, passés le premier février dernier pour l'achat de quatre licences dans cette Municipalité

5<sup>o</sup> M. Rolland propose,  
Secondé par M. Gervais

Quelques Comités des finances de ce conseil reçoivent instruction de payer sans délai le Comptable M. M. Simard & Perron & C<sup>o</sup>, au montant de \$15. pour ouvrages professionnels faits pour cette Municipalité  
adopté

6<sup>o</sup> Proposition par M. Rolland,  
Secondé par M. Perron

Quelques Comités des finances soit conformément à l'avis de motion donnée à l'Assemblée du deux Juin dernier, le Secrétaire des Travaux soit autorisé à écrire au honorable Solliciteur Général de la Province de Québec, pour s'informer s'il serait possible d'obtenir pour le Comité d'Éclairage, un détachement de Police Provinciale  
adopté

Receivies, par  
adopté  
pour motions  
passées le  
25 Juin 1875



1<sup>re</sup> Propose par Mr Ralland,  
 Second par Mr Gervais.  
 Que le Secretaire Presvier  
 soit autoris  a  crire au C. Conseil au  
 sujet de la canal de chemin du Distric de Montreal  
 savoir qu'on se ou le Meins des conseillers  
 de cette Municipalit  pourraient le rencontrer au  
 sujet de la Palis (rivieraine) afin de faire main  
 tenir l'ancien bords qu'elles dans cette Municipalit   
 adapte

2<sup>o</sup> Propose par Mr Gervais.  
 Second par Mr Duchette.  
 Que le Secretaire du C. Conseil, soit  
 autoris  a  crire a M. De Bellefeuille, Secretaire  
 du Chemin de fer, Montreal Ottawa occidental  
 pour l'informer que le chemin de fer de la rue  
 St. Marie a Hochelaga devra  tre  largi de sept  
 pieds sur le cot  Nord du chemin, d'apr s le  
 plan officiel prepar  par Mr Beaudry asphalte  
 pour la Province de Quebec, et qu'il recueille bien  
 prendre cela en consideration pour la construction  
 du pont dans le chemin de cette Municipalit   
 adapte

3<sup>o</sup> Propose par Mr Penon,  
 Second par Mr Duchette,  
 Que le conseil s'ajourne a ven  
 dredi prochain le 1<sup>er</sup> courant a sept heures du soir  
 adapte

Jos. Mathieu Maire  
 J. L. G. G. G.

Assemblée  
 11 Juin 1875

A une assemblee des Conseillers Municipaux,  
 du Conseil Municipal local du Village de Hochelaga,  
 tenue en la salle du dit conseil, le onze Juin mil huit  
 cent soixante quinze, a huit heures du soir, suivant  
 apurement du dit conseil, par Motus du sept-huit  
 courant.

Etant presents  
 Son honneur Mr le Maire du dit Conseil  
 Cyrias Penon, Pierre Gervais, Jean-Damien Ralland, Louis  
 Duchette + Adolphe Marissette, tous Conseillers.  
 Mr le Maire met devant le conseil une  
 lettre de Mr Lesage Surintendant de l'arque de  
 la Cit  de Montreal dat e 2<sup>o</sup> Juillet de J. M. Beaudry,  
 Inspecteur Provincial du 10 Juin 1875.

Le Secretaire met aussi devant l'assemblee  
 un etat financier de la dite Corporation. —  
 D'apr s la lecture de Mr Lesage, Surin  
 tendant de l'arque de la Cit  de Montreal, Mr  
 Penon Propose Second par Mr Gervais, que  
 le president du Comit  des Chemins de ce con  
 seil soit autoris  a prendre l'avis de l'avo  
 cat de la Corporation, afin de proteger les  
 interets de la Municipalit ; et de faire toutes  
 les depenses necessaires dans le passage du  
 tuyau a l'eau sous le pont du chemin de fer,  
 qui traverse le grand chemin de cette Municipal  
 it ; et de faire toutes les depenses necessaires pour  
 mener ce sujet a bonne fin, et que le Secretaire  
 de ce conseil soit autoris  a  crire a Monsieur  
 de Bellefeuille, Secretaire du Chemin de Montreal  
 Ottawa occidental, au sujet de la lettre plus  
 haut mentionn e  
 adapte

Propose par Mr Morissette,  
 Second par Mr Duchette,  
 Que le Secretaire Presvier du C.  
 conseil



recevoir ordre d'acuser reception de la lettre de Mr Beaudry, Arpenteur, par laquelle il annonce qu'il va commencer immédiatement le piquetage des rues transversales dans cette Municipalité. *adopté*

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport au dit Conseil, que sur la demande répétée des propriétaires de cette Municipalité pour avoir le niveau des rues transversales, dans cette Municipalité, il s'est entendu avec Mr Beaudry Arpenteur, et que ce Monsieur s'engage, afin de lui le plan, et de donner le niveau des rues transversales dans cette Municipalité par la somme de vingt cinq piastres chaque, *adopté*

Sur le Rapport du Comité des Chemins Mr Gervais propose secondé par Mr Miché, que le Comité soit autorisé à donner à Mr Beaudry, Arpenteur jure pour la Province de Québec, le nivelage des rues transversales dans cette Municipalité & que les dits niveaux soient donnés depuis les limites Est aux limites Ouest. *Adopté*

Propose par Mr Rolland,  
secondé par Mr Gervais,

Que les rues transversales entre les rues Ontario & Sherbrooke, dans cette Municipalité portent, la première, le nom de "Donnacona" & la seconde celui de "De Maisonneuve" *adopté*

Propose par Mr Rolland  
secondé par Mr Perron

Que le Conseil s'ajourne maintenant *Adopté*

Jos. Sauthier Maire  
J. L. G. Sec.

Assemblée  
Spéciale du  
25 Juin 1875

A une assemblée spéciale des Conseillers Municipaux, du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenu à la salle du dit Conseil, le vingt-cinq Juin mil huit cent soixante quinze à huit heures du soir, convoqué par avis spécial donné à tous les membres du dit Conseil, pour 1<sup>o</sup> recevoir les Rapports ~~Statutaires~~ *Comités*, 2<sup>o</sup> Considérer une lettre de Mr J. Barbeau ~~Administrateur~~ *Administrateur* des Affaires de la Banque Jacques Cartier datée 21 courant 3<sup>o</sup> une lettre du Département des Officiers en loi de la Couronne, du Gouvernement de Québec, étaient présents

Son honneur le Maire du dit Conseil, Cyrus Perron, Pierre Gervais, J. D. Rolland, & Gilbert Provost, les. Conseil formant un quorum d'icelui Conseil.

Le Secrétaire met devant le Conseil 1<sup>o</sup> une lettre de l'Administrateur de la Banque Jacques Cartier datée 21 Juin courant, 2<sup>o</sup> une lettre de Mr A. DeJoy, du Département de Officiers en loi de la Couronne, au Parlement de Québec.

Le Comité d'urbanisme fait rapport, que sur l'invitation de Mr Gilbert, il a assisté à l'essai fait des boyaux anglais, pour prévenir à incendie; que ce Monsieur offre de rendre ces boyaux à cette Municipalité pour quatrevingt dix centimes par pied de longueur. Mr Rolland fait motion secondé par Mr Perron, que d'après ce rapport le dit Comité soit autorisé de s'entendre avec ledit Mr Gilbert sur les termes de payements & qu'il en fasse rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil. *adopté*

Propose par Mr Perron,  
secondé par Mr Gervais,

Que la lettre de Mr Barbeau Administrateur des affaires de la Banque Jacques Cartier



Cartier en la Cité de Montréal, soit referé au Comité des finances, et quelcun Comité soit autorisé a régler l'affaire alaquelle se rapporte la dite lettre. *adapté*

Propose par Mr Gervais  
Secunde par Mr Perron

Quelcun Comité des finances de ce Conseil soit autorisé a s'adresser a la Banque du Peuple, a Montréal, pour ouvrir un Compte avec cette Municipalité, et que Mr le Maire & le Secretaire soient autorisés a signer des Cheques ou Billets ainsi que les Livres de la Banque, pour ce qui concerne les affaires de cette Municipalité *adapté*

Propose par Mr Rolland,  
Secunde par Mr Provost,

Quela lettre du Département des Offices en loi de la Couronne qui vien d'être lue soit referé au Comité de la Police de ce Conseil pour en faire rapport ala prochaine assemblée et que le Secretaire en informe le Hon Solliciteur General de la Province de Quebec *adapté*

Conformement a l'avis donné a l'assemblée du sept Juin Courant, Mr Gervais fait Motion Secunde par Mr Provost, que la Motion N°5 passée a la Seance de premier Février dernier soit amendée afin que les mots "gratue licencés" soit effacés & que les mots "Cinq licencés" leur soit substitués *adapté*

Pour la Motion  
Mr les Motours a Secunde par Mr Perron  
et Mr Rolland

Motion Remportée

5 Propose par Mr Gervais,  
Secunde par Mr Provost,

✓ Que l'Amendement fait par William Wilkinson pour la Confirmation d'un certificat pour obtenir une licence d'auberge dans ce Village lui soit accordé *adapté au même division*

6 Propose par Mr Perron,  
Secunde par Mr Provost,

que le Conseil s'ajourne. *adapté*

St. Gauthier Secre

St. G. St.

Approuvé par le  
Comité de la Province  
5 Juin 1875

A l'assemblée générale du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, tenue le cinq Juillet mil huit cent quatre vingt cinq, a sept heures du soir, en la Salle du dit Conseil,

Etaients present

Son Honneur le Maire du dit Conseil  
& Mre Gervais, Em. Conseiller  
A huit heures otenu du même soir, le dit Conseil n'ayant point de quorum l'assemblée est ajournée, a rendre di le le seige de Juillet Courant, a sept heures du soir, conformément a l'article cent trente neuf du Code Municipal de la Province de Quebec

St. Gauthier Maire  
Luc Gervais

St. G. St.



57  
Assemblée  
générale tenue  
16 Juin 1875

A l'Assemblée des Conseillers  
Municipaux, du Conseil Municipal local  
du Village d'Hocheville, tenue en la Salle du dit  
Conseil, le seize Juillet mil huit cent soixante  
cinq, après en vertu de la sec 139 des  
Code Municipal de la Province de Québec, avis  
du dit ajournement ayant préalablement été  
donné à tous les membres absents lors du dit  
ajournement.

Statens Présents

Son Hon. son le Maire du dit Conseil,  
Messieurs Cyrille Perron, Pierre Jérome Gilbert  
Provost & Jean-Dominique Rolland, Conseillers  
de Secrétaire ont devant le con-  
sail, 1<sup>re</sup> une lettre de M<sup>rs</sup> Drouin, Drouin,  
Hitchison datée 30 Juin 1875 2<sup>o</sup> une  
lettre de M<sup>rs</sup> Desjardins, Secrétaire  
du Chemin, Montréal, Ottawa & occident, 3<sup>e</sup>  
une Requête de Louis Chevallier, D<sup>rs</sup> en  
deux la confirmation d'un Certificat pour  
Licence d'ambuler 4<sup>o</sup> un Compté de  
D. Patton & Co.

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Rolland,  
Secrétaire par M<sup>rs</sup> Provost,  
Quelle lettre de Messieurs  
Drouin, Drouin & Hitchison qui ont été d'été  
lie, soit soumis aux avocats de la  
Corporation pour consultation  
Adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Jérome,  
Secrétaire par M<sup>rs</sup> Perron,  
Que le Secrétaire soit  
autorisé à acheter pour l'usage de  
le Conseil, une presse olive convenable  
pour prendre Copie des lettres  
Adopté

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Gilbert Provost,  
Secrétaire par M<sup>rs</sup> Jérome,  
Que sur la Résolution de ce  
Conseil du vingt cinq Juin dernier autoris-  
sant M<sup>rs</sup> le Maire de Secrétaire, à avoir un  
Compté ala Banque du Peuple, il est résolu  
que ce Compté, soit réglé par un examen, par  
Billé de mille Dollars a trois mois du seize  
c sept par M<sup>rs</sup> Joseph Guithier & Ludovic Joubert  
J<sup>rs</sup> Rolland qui sera en compté ala Banque  
du Peuple oplo ci au credit de la Corporation de cette  
Municipalité  
Adopté

4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Rolland,  
Secrétaire par M<sup>rs</sup> Provost,  
Que le Conseil se forme en Co-  
mité général de tous ses Membres présents-  
Et que M<sup>rs</sup> les Evaluations de cette Municipalité  
soient passés par ce Comité pour examiner  
le Role & l'exactitude de cette Municipalité & de voir  
par eux -  
Adopté

5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Perron,  
Secrétaire par M<sup>rs</sup> Provost,  
Que le Conseil se forme, a demain  
soit de sept heures a sept heures précises  
Adopté

Assemblée  
14 Juin 1875

A l'Assemblée des Conseillers Municipaux  
du Conseil Municipal local du Village d'Hocheville  
pour la continuation des affaires pendant le dit  
le Conseil, tenue en la Salle des séances le dix  
sept de Juillet mil huit cent soixante cinq  
à huit heures du soir après midi, conformément  
au ajournement intervenu par Motion N<sup>o</sup> 5  
adopté ala séance du seize Juillet précédent  
étant



Etant présents

Leur honorables M<sup>rs</sup> Maire du Conseil

J. Damien Rolland, Pierre Gervais et  
Gilles Provost, Les Conseillers

- 1<sup>o</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost.

Lequel Conseil regrette que le  
secrétaire Besnier de cette Municipalité  
n'ait pas encore rendu un compte détaillé  
des recettes & dépenses dans le courant  
du mois de Juin dernier, tel qu'on en  
peut voir l'annuaire, art 164 & que le  
secrétaire Besnier fasse au plus tôt un état  
de compte détaillé des recettes & dépenses  
de ce Conseil au 30 Juin & que cet état  
de compte soit examiné par les auditeurs  
de compte de cette Municipalité pour  
approbation & pour être soumis au  
plutôt au Conseil. *Adopté*

- 2<sup>o</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Pierre Gervais,  
secondé par M<sup>r</sup> J. D. Rolland,

que la révision de amendement fait  
au Roll<sup>e</sup> d'évaluation pour l'année  
ont été fait soixante quinze jours  
évaluateurs Cassin Durand, Député  
& Girard soit déposés au Bureau de  
ce Conseil. *Adopté*

- 3<sup>o</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost.

qu'une assemblée spé-  
ciale de ce Conseil soit convoquée  
pour le vendredi la trentième Juillet, pour  
la révision du Roll<sup>e</sup> d'évaluation main-  
tenant déposé devant ce Conseil &  
qu'avis public soit donné en consé-  
quence, de la manière ordinaire

& aussi que tel publication soit faite  
de tous insertions Chacune dans la tri-  
bune de la Montreal Gazette.

- 4<sup>o</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Gilles Provost, Adopté  
secondé par M<sup>r</sup> Pierre Gervais,

qu'un vote de remerciement  
soit offert à Messieurs les évaluateurs,  
M<sup>r</sup> Adolphe Durand, M<sup>r</sup> B. Député & Henri  
Girard pour les services qu'ils ont ren-  
dus à cette Municipalité en revisant  
le Roll<sup>e</sup> d'évaluation pour cette année,  
avec tout le soin qu'ils ont mis, & qu'une  
somme de dix dollars soit donnée à  
Chacun des évaluateurs pour leurs  
frais & dépenses en cette circonstance  
*Adopté*

- 5<sup>o</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Provost,  
secondé par M<sup>r</sup> Rolland,

que le Conseil s'ajourne  
*Adopté*

J. S. Gauthier, Maire  
J. D. D.



63  
Assemblée  
municipale du  
2 Août 1875

A l'assemblée générale des conseillers Municipaux, pourant le Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la Salle du dit conseil le dimanche 27 août 1875, à huit heures cinquante et une heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Etant présents

Son Honneur, M. le Maire d'ice Conseil Jean-Baptiste Rolland, Pierre Lervais, Cyrille Perron & Gilbert Rivest deux conseillers

Après lecture & adoption des résolutions de l'assemblée précédente.

Le Secrétaire Met devant le Conseil

1<sup>o</sup> une Requête de M. M<sup>r</sup> Député, propriétaire de Montréal, demandant une exemption de taxe

2<sup>o</sup> une Requête de Louis Chevalier, demandant la confirmation d'une certifiée pour obtenir une licence d'ambulance dans cette municipalité

3<sup>o</sup> un Rapport de M. Abbott relatif à la suppression des Aides de police de cette Municipalité

4<sup>o</sup> un état des finances de ce Conseil depuis le quinze dernier au quinze d'aujourd'hui

M. Rolland donne avis qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil il fera motion pour que le Comité des Chemins soit autorisé, de s'assurer des services d'un homme compétent pour conduire un cheval & se rendre généralement utiles.

Le même donne encore avis qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, il fera motion pour que le Comité du Fleuve soit autorisé à faire des réparations

à la Station de la Pompe pour la meilleure protection des boyaux à incendie

1<sup>o</sup> Proposé par M. Perron  
Seconde par M. Rolland

Que la motion N<sup>o</sup> 4 du 17 Juin dernier, autorisant le Comité du Fleuve à acheter trois cents pieds de boyaux, de M. McClaren soit révoquée & adoptée

2<sup>o</sup> Proposé par M. J. D. Rolland  
Seconde - M. Cyrille Perron

Que sur le rapport du Comité du Fleuve, au sujet de l'achat de boyaux anglais de M. Gilbert & d'après la motion N<sup>o</sup> 1 du vingt deux Juin dernier, le Comité soit autorisé à faire l'achat de huit cents pieds de boyaux anglais offerts par M. Gilbert à 90 centes par pied, & composer les coupplures, pourvu que tels boyaux soient de première qualité, après essai & à la satisfaction du dit Comité. — adoptée

3<sup>o</sup> Proposé par M. J. D. Rolland  
Seconde par M. Cyrille Perron

Que M. le Maire & le Secrétaire de ce Conseil soient autorisés à régler pour l'achat de huit cents pieds de boyaux anglais, partie par un cheque sur la banque du Peuple & la balance par un billet à trois mois de la date de la livraison des dits boyaux. — adoptée

4<sup>o</sup> Proposé par M. Pierre Lervais  
Seconde par M. Cyrille Perron

Que depuis la motion N<sup>o</sup> 2 parue le dix Mai dernier, autorisant le Comité des Chemins à s'engager des services d'un homme cheval & voiture pour l'usage de cette municipalité qui n'ont été faits, & d'après le rapport qui vient d'être fait, il est résolu que ce Comité soit autorisé à acheter un cheval avec harnais



63  
Assemblée  
mensuelle du  
2 Août 1875

A l'assemblée générale des conseillers Muni-  
cipaux, pour le Conseil Municipal local  
du Village d' Hochelaga, tenue en la Salle du  
dit Conseil le dimanche deux août huit  
sept cent soixante quinze, à huit heures du soir  
conformément aux dispositions de l'acte  
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Son Honneur, M. Le Maire dudit Con-  
seil Jean-Dominique Rolland, Pierre  
Leroux, Cyrille Perron & Gilbert Perron  
ainsi que les conseillers

Après lecture & adoption des résolutions  
de l'assemblée précédente.

Le Secrétaire Met devant le Conseil

1<sup>o</sup> une Requête de M. H. Député, proprié-  
taire de Moulins, demandant une exemption  
de taxes

2<sup>o</sup> une Requête de Louis Chevalier, de-  
mandant la confirmation d'une certifi-  
cation pour obtenir une licence d'ambulance dans  
cette commune

3<sup>o</sup> un Rapport de M. Lebbott relatif  
à la suppression des Aides de pair de la Mairie  
et à l'état des finances de la commune  
après lequel M. Le Maire a proposé de

M. Rolland donne avis qu'à  
une prochaine assemblée de ce Conseil  
il fera motion pour que le Comité des  
Chemins soit autorisé, de s'assurer  
des services d'un homme compétent  
pour conduire un cheval ou se rendre plus  
volontiers utiles.

Le même donne encore avis qu'à une  
prochaine assemblée de ce Conseil, il fera motion pour  
que le Comité du Fleuve soit autorisé à faire des répa-

réparations à la Station de la Pompe pour la meilleure protection  
des boyaux à incendie

1<sup>o</sup> Proposé par M. Perron  
2<sup>o</sup> Secondé par M. Rolland

Que la motion N<sup>o</sup> 4 du 7 Juin  
dernier, autorisant le Comité du Fleuve à acheter trois  
cents pieds de boyaux, de M. McLaughlin soit révisée  
adoptée

2<sup>o</sup> Proposé par M. J. D. Rolland  
2<sup>o</sup> Secondé - M. Cyrille Perron

Que sur le rapport du  
Comité du Fleuve, au sujet de l'achat de boyaux anglais  
de M. Gilbert & depuis la motion N<sup>o</sup> 1 du vingt cinq  
Juin dernier, le Comité soit autorisé à faire l'achat  
de huit cents pieds de boyaux anglais offerts par  
M. Gilbert à 90 centes par pied, et compris les  
couplures, pourvu que tels boyaux soient de  
première qualité, après usage & à la satisfaction  
du dit Comité. adoptée

3<sup>o</sup> Proposé par M. J. D. Rolland  
2<sup>o</sup> Secondé par M. Cyrille Perron

Que M. Le Maire le Secrétaire  
de ce Conseil soient autorisés à régler pour l'achat  
de huit cents pieds de boyaux anglais, partie par  
un chèque sur la Banque du Peuple & la balance  
par un billet à trois mois de la date de la livraison  
des dits boyaux. adoptée

4<sup>o</sup> Proposé par M. Pierre Leroux  
2<sup>o</sup> Secondé par M. Cyrille Perron

Que depuis la motion  
N<sup>o</sup> 2 parue le dix Mai dernier, autorisant le Comité  
des Chemins à s'enquérir des services d'un homme  
cheval ou autre pour l'usage de cette municipalité  
qui ont été faits, & depuis le rapport qui vient  
d'être fait, il est résolu que le Comité soit  
autorisé à acheter un cheval avec l'annuaire



vottane + Louis son oncle des Pains pour  
l'usage journal de cette Municipalité  
adoptée

5<sup>e</sup> Proposé par Mr Provost  
secondé par Mr Perron

Que le Secrétaire de  
ce Conseil soit autorisé à déléguer au Secrétaire  
de la Commission des chemins à Paris pour  
soliciter d'eux la permission d'avoir le che-  
min de front dans cette Municipalité  
adoptée

Proposé par Mr Ferrais  
secondé par Mr Perron

Que le Secrétaire Général  
de ce Conseil soit autorisé à accuser réception  
du Rapport du Dr. Abbott, en qualité de médecin  
des yeux de Paris de cette Municipalité  
adoptée

Proposé par Mr J. L. Robitaille  
secondé par Mr Provost

Que le Conseil d'opérer  
adoptée

imp. mots biffés nuls

J. L. Robitaille Maire  
P. S. D.

Assemblée  
spéciale du  
3<sup>e</sup> Avril 1875

A une Assemblée spéciale des conseillers  
Municipaux du Conseil Municipal Local,  
du Village d'Hochelaga, tenue en la salle du  
dit Conseil, Mardi le trois Avril mil huit cent  
soixante quinze à huit heures du soir; devant  
avis spécial donné à tous les membres du dit  
Conseil, pour tenir place de l'Assemblée spéciale du  
dit Village d'Hochelaga, qui ne put avoir lieu faute  
d'avoir suffisant, pour d'examen et révision  
du Rôle d'Évaluation, déposé devant ce  
Conseil par M. M. Henri Girard, Jean Baptiste  
Desjardins & Adolphe Durand, entrepreneurs de cette  
Municipalité -

Présents

Don honneur M. le Maire du dit Conseil,  
Cyprien Perron, Jean Damien Robitaille & Gillard  
Provost. Les conseillers formant un quorum  
du dit Conseil.

Le Secrétaire Provisionnel, M. Desjardins  
le Conseil, le Rôle d'Évaluation pour l'année  
prochaine, préparé par les Messieurs sus-nommés.

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Robitaille,  
secondé par Mr Provost,

Que les procès de ce Conseil  
soient suspendus pendant une demi  
heure pour entendre les objections des  
Contribuables de cette Municipalité  
contre l'évaluation du Rôle d'Évaluation  
pour l'année prochaine  
adoptée

M. Desjardins étant épuisé,  
le Conseil reprend ses procès -

2<sup>o</sup> Proposé par Mr J. Provost,  
secondé par Mr C. Perron,

Qu'à ce Conseil après avoir pris  
connaissance des plaintes verbales faites contre  
certains



67

certains parties du Note d'évaluation pour la période  
seule année à homologuer homologues le statut  
suivant la forme & tenus  
adopté

3: Proposé par M. Rolland,  
Secrétaire par M. Perrow,  
Jeudi Conseil d'urgence  
adopté

M. Gauthier Maire  
Intérimaire

68

Assemblée  
mensuelle  
le 6 Apr 1875

La Assemblée mensuelle des Con-  
seillers Municipaux de la Corporation Mu-  
nicipale locale de Village d'Archelap, te-  
nue en la salle dudit Conseil, le lundi le  
sixième jour de septembre mil huit cent  
soixante & quinze à huit heures du soir, en  
conformément avec dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. Monroie M. le Maire du  
dit Conseil, M. D'Amour Rolland,  
Président, Gilbert Provost, Louis  
Rechette & Adolphe Morissette, les Con-  
seillers, pour la majorité des des membres  
du dit Conseil.

1<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland,  
Secrétaire par M. Morissette,

qu'il en considération des rai-  
sons alléguées par le Secrétaire Provincial  
un délai lui soit accordé jusqu'au  
quatre de ce mois pour préparer le rapport  
financier de ce Conseil, qu'il aurait  
de soumettre dans le cours de juin der-  
vies audites de loi

adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M. Morissette,  
Secrétaire par M. Rechette,

que le rapport du Comité  
des Chemins qui vient d'être lu soit  
adopté & publié. Comité soit autorisé à  
faire faire les travaux & opérations

adopté

Suit le Rapport

Rapport du Comité des Chemins  
du Conseil Municipal du Village d'Archelap  
à Monroie le Maire, & aux conseillers



68

Muni pour: votre Comité a l'honneur  
 de vous faire le Rapport suivant au  
 sujet de la Côte de la rue Desjardins. Vu le  
 mauvais état de cette rue, votre Comité de  
 mande a été autorisé a faire les repara-  
 tions nécessaires pour la rendre passable  
 Et aussi que votre Comité des Chemins  
 soit autorisé a prendre le terrain neces-  
 saire sur la propriété de M<sup>r</sup> G. Provost. Cette  
 est de la rue pour la partie au quarantaine  
 l'après accordé par le donateur de la rue  
 Desjardins. La Décharge de la rue Desjardins,  
 votre Comité de mande a été autorisé a faire  
 Couffette pour la partie pour compléter la  
 Décharge qui a été faite l'année dernière  
 ainsi qu'une partie de la rue pour protéger  
 la Côte, ainsi que des Grilles en fer +  
 deux connections en bois pour joindre la  
 rue Desjardins a la rue St. Louis. Le tout  
 humblement soumis (Pipin) & D<sup>r</sup> Rolland  
 Mendon, J<sup>r</sup> Gauthier, Gilbert Provost  
 Propose par M<sup>r</sup> Ferrais,  
 second par M<sup>r</sup> Beaudet,

Desjardins  
separé

Quel Secrétaire Desjardins  
 reçoive votre accusé réception de la  
 lettre de la Compagnie des Chars Urbains  
 du 18 Nov 1874 & du 27 Nov 1875 & que le  
 Comité des Chemins soit autorisé a s'ad-  
 dresser avec un Comité des propriétaires de cette  
 Municipalité composé des Messieurs qui  
 sont devant: Victor Hudson, Adolphe  
 G<sup>r</sup> A. Fardel, H<sup>r</sup> Hawkins, Joseph  
 Marsalon, J<sup>r</sup> B. Rolland, M<sup>r</sup> Delisle,  
 Joseph Thompson, Edmund Bennett, Louis  
 Dupuis, W<sup>r</sup> Kennedy & autres sur le Comité le  
 plus approprié afin de l'entendre avec les Com

69

missaires des Chemins a Brossière pour  
 obtenir la propriété du chemin de front  
 dans les limites de cette Municipalité & aussi  
 pour savoir a quelle condition la Compagnie  
 des Chars Urbains serait disposé a passer des  
 limites dans les limites de cette Municipalité  
 & de faire rapport a l'Assemblée de ce prochain  
 assemblée de ce Conseil.

adopté

Propose par M<sup>r</sup> Rolland,  
 second par M<sup>r</sup> Mendon,  
 J<sup>r</sup> Gauthier, Secrétaire  
 J<sup>r</sup> Gauthier  
 J<sup>r</sup> Gauthier



70

Une assemblée spéciale des  
Conseillers Municipaux du Conseil  
Municipal local du Village d' Hochelaga  
 tenue en la Salle du dit Conseil, le vingt  
huit septembre mil huit cent soixante et  
cinq à neuf heures un quart du soir,  
convocée à la demande de son honneur  
M. le Maire du dit Conseil, après avoir donné  
à tous les membres du dit Conseil, pour  
1<sup>o</sup> Considérer l'avis des avocats de la Confirma-  
tion touchant la plainte de M. Fréchette  
& Morissette & Considérer l'opportunité de  
annuler ou maintenir les précédés de  
l'assemblée du vingt cinq Juin dernier,  
2<sup>o</sup> la Pétition des Syndics des Chemins et  
Barrières ayant rapport au transport du  
grand Chemin de cette Municipalité  
3<sup>o</sup> Conférer sur l'urgence de placer une ou  
plusieurs lampes dans les environs du  
pont temporaire établi sur le grand Chemin  
de cette Municipalité par la Compagnie du  
chemin de fer colonial  
4<sup>o</sup> Recevoir les rapports des différents Comités  
du Conseil.

Etant présents

Jean Damien Rolland, Cyrille Perron,  
Gilbert Provost, Louis Fréchette & Adolphe  
Morissette, tous Conseillers, le Sr Jean Damien  
Rolland, président en sa qualité de Pro-  
Maire du dit Conseil  
Proposé par M. Provost,  
secondé par M. Fréchette,

Il n'y a pas eu de vote sur l'avis des avocats, touchant  
la Requête en appel de M. Fréchette & Morissette  
que le Conseil a ajourné cette assemblée à  
vendredi

71

Vendredi prochain à sept heures d'heure  
du soir

Adopté.  
J. Rolland Pro-Maire  
J. G. G. G.

Assemblée  
1 Oct 1875

Une assemblée spéciale des Con-  
seillers Municipaux pour le Conseil  
Municipal local du Village d' Hochelaga  
 tenue en la Salle du dit Conseil, au jourd'hui  
le premier Octobre mil huit cent soixante et  
cinq à neuf heures du soir pour la  
continuation des affaires pendantes devant  
le Conseil, conformément à l'ajournement  
par Motion du vingt huit septembre dernier  
Avec présents

Sur l'honneur M. le Maire du dit Conseil

Jean Damien Rolland, Cyrille Perron, Pierre  
Gervais, Gilbert Provost, Louis Fréchette & Adol-  
phe Morissette, tous, Conseillers,  
Proposé par M. G. Provost  
secondé par M. J. Rolland,

qu'une pétition est envoyée  
par le Conseil aux Syndics des Chemins et  
Barrières pour leur demander de nous aider  
pour transport le Chemin de fer de cette  
Municipalité depuis les limites est, aux  
limites ouest de cette Municipalité, sur  
les limites



72

Quest. touchant au Village de la Hongrois Pointe  
adopté

2<sup>e</sup> Proposé par M. Provost,  
2<sup>e</sup> secondé par M. Lefrançois,  
Qui a la séance mensuelle  
de lundi prochain l'assemblée s'ouvre  
à trois heures après midi

adopté

3<sup>e</sup> Proposé par M. Rolland  
2<sup>e</sup> secondé par M. Morissette,  
Que le Comité d'Éclairage  
soit autorisé à faire pour deux lampes  
nues de pour temporaire, établis par la  
Compagnie du Chemin de fer de Colonisation  
sur le grand chemin sous cette Municipalité

adopté

4<sup>e</sup> Proposé par M. Lefrançois,  
2<sup>e</sup> secondé par M. Perron,  
Que le Rapport du Comité  
des finances qui vient d'être lu devant  
le Conseil, soit adopté.

adopté

Lequel Rapport se lit comme suit  
"Provinc de Québec,  
Municipalité du Village de Hochelaga"

"A nos honorables Messieurs Mes  
seigneurs les Conseillers formant le Conseil  
Municipal local du Village d'Hocheleaga.

Votre Comité des finances a  
l'honneur de vous faire le rapport suivant

Qui a fin d'obtenir une  
plus grande régularité dans la tenue  
des Comptes, il vous recommande qu'il  
soient, au sein Comité de ce conseil  
n'ait l'autorisation le pouvoir de faire  
aucunes dépenses ou achat et de payer  
la somme de Cinq Dollars par an  
ann

73

Objet, expédition, sans qu'il y ait résolutions  
a cet effet soit adopté par votre Conseil  
Respectueusement soumis

Hochelaga 28 Sept 1875  
Signé, M. Gauthier,  
J. D. Rolland,  
Zélie Provost,

5<sup>e</sup> Proposé par M. Lefrançois,  
2<sup>e</sup> secondé par M. Perron,  
Que le Conseil s'exprime  
adopté

M. Gauthier Maire  
Noté  
A. S.



Assemblée  
municipale  
du 4 Oct 1875

Une assemblée <sup>publique</sup> des Conseillers  
Municipaux du Conseil Municipal local  
du Village d'Hochelaga tenue en la Salle du  
dit conseil aujourd'hui le quatre Octobre  
sont huit cent soixante & quinze Conformé-  
ment aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec

étaient présents

son honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit Conseil  
Cyrus Perron, Jean-Damien Rolland,  
Louis Duchette, Gilbert Provost &  
Adolphe Bisphut, tous Conseillers  
pouvant la majorité des membres du dit  
Conseil.

à l'ouverture de la séance les  
minutes des dernières assemblées sont lues  
& adoptées

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> L. Duchette,  
secondé par M<sup>r</sup> C. Perron

que le Maire & le Secrétaire  
de ce conseil soient autorisés à signer  
un Brevet à quatre mois du premier Oct.  
Courant pour la somme de cent huit  
piastres Trente quatre centimes  
en faveur de La Douroville, pour bois de ser-  
vice acheté pour les travaux à faire dans  
cette Municipalité

adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost.

que M<sup>r</sup> le Maire de ce conseil  
soit autorisé à faire préparer une requête  
qui devra être présentée à Messieurs les Juges  
des Chemins à barrières, pour réclamer le transfert  
du grand chemin de cette Municipalité

adopté

3<sup>o</sup> Proposé

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bisphut,  
secondé par M<sup>r</sup> Rolland

que d'après un Rapport du Comité  
des finances de ce conseil, le dit Comité ne  
croit pas devoir accorder l'exemption de taxes  
demandée par la Requête de M<sup>r</sup> Député

adopté

4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bisphut,  
secondé par M<sup>r</sup> Perron,

que le Rapport du Comité des  
finances de ce conseil qui n'en a été fait  
soit adopté & que le Secrétaire Desrosiers informe  
M<sup>r</sup> Député de cette décision.

adopté

5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bisphut,  
secondé par M<sup>r</sup> Perron,

que son honneur le Maire &  
le Secrétaire de cette Municipalité soient  
autorisés à signer un Brevet de quatre cents  
piastres à trois mois de cette date en faveur  
de M<sup>r</sup> J. H. Beaudry Compagnon Juri pour  
acompte sur les Plans étrangers qu'il fait pour  
cette Municipalité

adopté

6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Duchette,  
secondé par M<sup>r</sup> Perron,

que le Comité des Chemins de ce conseil ait  
autorisation de faire toutes les dépenses nécessaires pour  
assurer la protection du terrain à l'air sous le grand chemin  
de cette Municipalité au droit du passage du chemin de fer  
Montréal, Ottawa & Québec.

adopté

7<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondé par M<sup>r</sup> Provost,

que le conseil d'urgence & lundi prochain le 10 Octobre courant



46  
Assemblée  
générale, du  
11 Oct 1875

A l'Assemblée des Conseillers Muni-  
cipaux, du Conseil Municipal local du  
Village d' Hochelaga, tenue publique du  
dit Conseil, le onze Octobre mil huit cent  
soixante quinze, à Hochelaga de la Rivière,  
conformément à l'appurement du dit Conseil  
par motion passée à l'Assemblée du cinq cen-  
tenaire, avis ayant été donné à l'Assemblée  
par le Maire Gervais, absent les chefs de  
Assemblée du cinq Octobre courant.

Étaient présents

Mon honneur le Maire dudit Conseil  
Cyriaque Perron, Jean-Baptiste Rolland, Pierre  
Gervais, Louis Duchette, Gilbert Provost &  
Adolphe Brisson, les Conseillers, étant  
la totalité des membres dudit Conseil

M. le Maire met devant le Conseil

1° une lettre de M. M. Prud'homme & propriétaires  
de la terre N° 7 dans cette Municipalité  
protestant contre l'évaluation de la terre  
mentionnée pour cette année

2° une lettre de M. Pardolon, se plaignant aussi  
de l'évaluation

3° un état de certaines parties de terre ainsi faites  
sur la terre dite du Juaro.

Proposé par M. Perron,

Secondé par M. Gervais,

quels lettres & état sus mentionnés  
seront référés au Comité des finances de ce  
Conseil pour en faire rapport à une prochaine  
Assemblée

Adopté

2° Proposé par M. Provost,

Secondé par M. Rolland,

quels Rapport du Comité de Police  
du dit Conseil qui vient d'être lu sont  
adoptés

Adopté

Lequel

Lequel Rapport de l'Assemblée susdite,  
Province de Québec &  
Municipalité d'Hochelaga

À son honneur le Maire &  
Messieurs les Conseillers, formant le Conseil  
Municipal local du Village d'Hochelaga.

Le Comité de Police de ce Con-  
seil a l'honneur de vous faire rapport

Après mûre considération  
le dit Comité est d'opinion qu'aucun  
changement dans le personnel de la Police  
de cette Municipalité devra être fait à ve-  
nir sans l'intervention de ce Conseil

Respectueusement soumis

Hochelaga 28 Sept 1875

(Signé) Pierre Gervais,

" Louis Duchette,

" Cyriaque Perron,

3° Proposé par M. Duchette,

Secondé par M. Gervais,

que sur le mauvais état  
de certaines rues dans cette Municipalité  
le Comité des Chemins de ce Conseil soit au-  
torisé à y faire faire les réparations les plus  
urgentes

Proposé par M. Perron,

Secondé par M. Gervais,

quels Rapport du Comité des  
Chemins de ce Conseil qui vient d'être lu sont  
adoptés

Sont ce rapport

Municipalité du Village d'Hochelaga

À son honneur le Maire & Messieurs  
les Conseillers formant le Conseil Municipal  
local du Village d'Hochelaga remis en Conseil  
Supérieur



Notre Comité des Chemins a l'honneur de vous demander l'autorisation de faire par quelque traverser dans quelques unes des rues de cette Municipalité.

Respectueusement soumis  
 Proposé par M. Rolland,  
 (2<sup>e</sup> fois) J. D. Rolland,  
 " J. G. Guérin,  
 " G. Drovoost,

5<sup>e</sup> Proposé par M. Drovoost,  
 secondé par M. Rolland,

Que le secrétaire Desrosiers soit autorisé à notifier les Aubergistes dans cette Municipalité, d'avoir à tenir leurs portes fermées depuis cinq heures du soir le Samedi jusqu'à six heures du matin le Samedi suivant, de cette date au vingt sur Mars prochain, et depuis huit heures du Samedi jusqu'à cinq heures du matin du lundi alors suivant entre le vingt sur Mars prochain et le premier Octobre aussi prochain, en obéissance au Règlement de ce Conseil, actuellement en force dans cette Municipalité. adopté

6<sup>e</sup> Proposé par M. Drovoost,  
 secondé par M. Rolland,

Qui attendu qu'il existe des doutes sur la régularité des procès de l'Assemblée à laquelle a été accordé la demande de William Wilkinson pour la confirmation d'un certificat pour l'obtention d'une licence d'auberge dans ce village, l'Assemblée tenant le vingt cinq Juin mil huit cent cinquante et quinze; Attendu de plus qu'il existe des doutes sur la validité d'une résolution du dit Conseil passée et adoptée à la même séance limitant le nombre des licences d'auberges; proposé

proposé qui ne pouvait appartenir au dit conseil qui en vertu d'un Règlement, Qu'il soit en conséquence résolu qu'après la résolution en date du vingt cinq Juin mil huit cent cinquante et quinze accordant la dite demande, au dit William Wilkinson pour la confirmation d'un certificat de licence soit considérée comme irrégulière et non avenue et que le dit certificat soit déclaré nul et sans effet et qu'il soit de plus résolu que la résolution du dit Conseil limitant le nombre des licences passées et non déclarées nulles non avenue et irrégulière et que n'ayant jamais eu force et qu'il soit de plus résolu que la résolution du dit Conseil adoptée le vingt cinq Juin mil huit cent cinquante et quinze autorisant le Comité des finances à régler le compte avec la Banque Jacques Cartier passé le dit jour soit déclaré nul et non avenue et irrégulière qu'il soit résolu que la résolution du dit Conseil adoptée le vingt cinq Juin mil huit cent cinquante et quinze autorisant le Secrétaire à avoir un compte avec la Banque du Peuple et à signer des chèques et billets ainsi que les livres de Banque passés le dit jour soit déclaré nul et non avenue et irrégulière. adopté

7<sup>e</sup> Proposé par M. Guérin,  
 secondé par M. Rolland,

Que la demande William Wilkinson pour la confirmation d'un certificat pour l'obtention d'une licence d'auberge dans ce village lui soit octroyée et accordée. adopté

8<sup>e</sup> Proposé par M. Guérin,  
 secondé par M. Drovoost

que d'après la lettre de M. Barbeau



Bureau Administration de la Banque  
Jacques Cartier en la cite de Montreal pour  
le vingt-cinq d'avis dernier qui a été referé  
au Comité des finances et par ce conseil  
confirme l'autorisation donnée a ce Comité  
de régler l'affaire a la quelle se rapportent la  
dite lettre adopter

- 9<sup>e</sup> Propose par M. Perron,  
Secondé par M. Gervais,

Le Comité des finances du  
le Conseil sont autorisés ad'adresser a la Banque  
du Peuple a Montreal pour ouvrir un  
Compte avec cette Municipalité et que le Maire  
et le Secrétaire soient autorisés a signer des  
Chèques ou Billets ainsi que les livres de la  
Banque pour ce qui concerne les affaires  
de cette Municipalité et que les résolutions  
soient effectués depuis le vingt-cinq d'avis dernier  
adopter

- 10<sup>e</sup> Propose par M. Desjardins,  
Secondé par M. Perron,

Le Comité des finances sont  
autorisés a acheter dix tonnes de Charbon  
pour l'usage des Stations de Police et d'incendie  
adopté

- 11<sup>e</sup> propose par M. Rolland,  
Secondé par M. Desjardins

Le Comité des finances  
adopté

Assemblée  
Spéciale du  
23 Oct 1875

A une assemblée spéciale des Conseillers  
Municipaux du Conseil Municipal local du  
village d' Hochelaga, tenue en la salle du dit Conseil  
samedi le vingt trois Octobre mil huit cent  
septante cinq a sept heures du soir, suivant  
avis donné a tous les membres du dit Conseil  
pour se réunir a l'effet d'autoriser le paiement du Billet de  
St. Hubert et aussi le Billet de la Banque du Peuple  
ou recevoir les Rapports des différents Comités.

Etant présent

son honneur M. le Maire du dit Conseil

J. D. Rolland, Cyrille Perron, Louis Deschêtes, Deux  
Conseillers formant le quorum du dit Conseil.

- 1<sup>o</sup> Lecture est faite des Minutes des dernières  
assemblées, qui sont toutes approuvées.

- 2<sup>o</sup> Propose par M. Rolland,  
Secondé par M. Deschêtes,

Que les Rapports des Comités de  
Police qui ont été faits sont referés de nouveau  
au dit Comité pour en faire rapport a une prochaine  
assemblée de ce Conseil  
adopté

- 3<sup>o</sup> Propose par M. Cyrille Perron,  
Secondé par M. Le Deschêtes,

Après avoir de régler le Compte des Mds  
Shonogob - Son Hon. le Maire est autorisé a signer  
un Billet a trente jours de cette date endossé par J. D.  
Rolland, que ce Conseil s'oblige a payer les Billets  
a son échéance  
adopté

- 4<sup>o</sup> Propose par M. Le Deschêtes,  
Secondé par M. Cyrille Perron,

Que pour recevoir le Billet de  
mille Dollars des le vingt quatre du courant  
par cette Municipalité a la Banque du Peuple  
deux cents Dollars soient payés en compte, et  
qu'un autre billet soit fait renouvelant le  
Billet



82

Billet huit cents Dollars signé par J. D. Pothier &  
endossé par J. D. Pothier qui dem. sh. j. par  
ce conseil a son séance adopté  
4. Proposé par Mr Perron,  
Secondé par Mr Pothier,  
Lequel conseil s'ajourne

Assemblée  
Municipale  
du 2 Nov 1875

Mr le Maire du  
dit conseil, J. D. Pothier  
Co Sec. Ad. Maris,  
et les, en Conseil

83  
A l'Assemblée mensuelle des Conseillers  
Municipaux, du Conseil Municipal local  
du village d'Hochebourg, tenue dans la salle des  
dit conseil, le deux novembre mil huit cent  
soixante quinze à huit heures du soir, conformé-  
ment aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec,

étaient présents, Son honneur

Après lecture & adoption des minutes

de la dernière assemblée

Proposé par Mr Pothier,

Secondé par Mr Morissette,

Quel Rapport du Comité de  
Police qui vient d'être lu soit reçu & adop-  
té & que l'homme de Police Charles Lafontaine  
soit notifié de la décision de ce conseil.  
adopté

Sur ce Rapport

Distric de Montréal  
Municipalité d'Hochebourg

A son honneur le Maire, &  
Messieurs les Conseillers, formant le  
Conseil Municipal local du Village d'Ho-  
chebourg. Messieurs

Le Comité de Police de votre  
Conseil, représente respectueusement

qu'après des plaintes répétées  
rapportées par Charles Lafontaine,  
l'un de vos hommes de Police, votre Comité  
croisant les dites plaintes fondées, se  
connaissant la situation de cet homme  
comme Policier de ce conseil, et recom-  
mande Joseph Beaupré, journalier de  
ce village comme propre à remplacer le  
dit Charles Lafontaine. Le tout respectue-  
ment



84

tenement soumis

Hochelaga 2 Nov 1875  
signé Cyrille Perron,  
" Louis Flechette,

3<sup>o</sup> Propose par M. Cyrille Perron  
Secondé par M. Ad. Morissette

Qu'il afin d'avancer le Millit de  
quatre cents piastres de cette Municipalité  
qui est devenu due le vingt quatre Octobre  
il est proposé d'adopter qu'un billet soit  
fait en renouvellement possible à la Banque  
Jacques Cartier à un mois de cette date signé  
par M. Joseph Guithier & endossé par M. J. D.  
Rolland. & que cette Municipalité s'engage  
envers ces Messieurs à payer ledit Billet à  
son échéance adopté

3 Propose par M. Perron,  
Secondé par M. Morissette,

Que la Comité des finances  
soit autorisé à prendre des procédés ligant  
d'ici au vingt du courant contre tous les  
Contribuables endettés envers le Conseil pour  
taxes Municipales, s'ils n'ont pas payés alors  
sque le Secretaire desonier Recevra ordre d'en  
envoyer un avis de paiement à tout contribu-  
ble arriéré adopté

4<sup>o</sup> Propose par M. Rolland,  
Secondé par M. Perron,

Que les Comptes suivants soient  
payés aux personnes ci après nommés,  
St. Joseph \$30.34. St. Laurent \$6.10 M. Nichols  
\$79.25. Joseph Samard \$7.10. adopté

5<sup>o</sup> Propose par M. Rolland, Secondé par M. Morissette

que le Conseil s'ajourne au mardi le cinq courant adopté

85

Assemblée  
ajournée, du  
5 Nov 1875

La neuvième assemblée spéciale ajournée du  
deux novembre a eu lieu aux dix heures de quinze  
heures en la salle du Conseil le cinq Novem-  
bre mil huit cent soixante et onze à  
huit heures du soir conformément à l'ap-  
provisionnement du deux du courant étaient présents  
M. M. Paul Morin Secrétaire du Conseil  
Cyrille Perron, M. conseiller,  
étant huit heures trois quarts  
du soir & attendu qu'il appert qu'un  
des membres de ce conseil absent lors de la  
dernière assemblée n'a pas été notifié que le  
Conseil soit ajourné à mercredi le dix  
sept de novembre courant à sept  
heures du soir

Joseph Guithier Maire

Cyrille Perron

Adopté



86  
Assemblée  
générale du  
17 Nov 1875

A une assemblée des conseillers Municipaux, du Conseil Municipal local du Village d'Hocheville, tenue en la salle des Conseil, le dix sept novembre mil huit cent soixante quinze. Conformément et après renvoi du dit Conseil, du cinq novembre courant, après avis donné à tous les membres du dit Conseil.

étaient présents

Son Honneur M. le Maire du dit Conseil  
Cyrus Perron, Leonard Rolland,  
Louis Recharte & Adolphe Morissette. Tous  
Conseillers

M. le Maire a été devant  
le Conseil le préambule d'un acte de  
Transport du grand Chemin de cette  
Municipalité, soumis à ce Conseil par  
les Syndics des Chemins et Barrières  
de la cité de Montréal.

1<sup>er</sup> Proposition de M. Perron,  
secondé par M. Recharte,

par le projet de l'acte de transport  
soumis à ce Conseil par les syndics  
des Chemins et Barrières de la cité de Montréal  
à transmettre au Comité des Chemins de ce  
Conseil pour préparer la réponse qu'il devra  
le Conseil aux dits Syndics et que le Secrétaire  
de ce Conseil revoie instruction d'écrire  
à M. le Secrétaire des dits Syndics accu-  
sant réception du dit projet d'acte  
adopté

2<sup>e</sup> Proposition de M. Rolland,  
secondé par M. Morissette,

que le Secrétaire de ce Conseil  
soit autorisé à écrire au Secrétaire  
Trésorier de la Ville de Longueuil pour s'entendre  
pour

pour le tracé de la traverse d'ivoire directe-  
ment entre la ville de Longueuil et le village  
adopté

3<sup>e</sup> Proposition de M. Rolland,  
secondé par M. Recharte,

que le Secrétaire de ce Conseil  
revoie ordre d'écrire à M. le Secrétaire de  
la Commission d'Aménagement de Montréal pour  
savoir si c'est l'intention des Commisaires  
de faire disputer les bateaux traversiers  
de Longueuil, au gré de Montréal et Cochin  
à Hocheville  
adopté

4<sup>e</sup> Proposition de M. Rolland,  
secondé par M. Perron,

que le Conseil s'ajourne à  
vendredi le vingt six novembre courant  
adopté



Assemblée  
ajournée, du  
26 Nov 1875

A une assemblée des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal la sal du Village d'Hochelaga, tenue en la salle dudit Conseil vendredi le vingt six Novembre mil huit cent soixante quinze à huit heures et demi du soir, conformément à l'ajournement dudit Conseil, par Motion passée à l'assemblée du dix sept Novembre courant, avis ayant été donné, au désir du Code. - Etant présents;

Seu Monsieur le Maire dudit Conseil. -  
Jean Désiré Rolland, & Adolphe Morissette. -  
Conseillers. -

A huit heures et demi du soir et l'assemblée convoquée pour sept heures n'ayant pas de quorum, elle est ajournée au lendemain prochain, le trois Décembre courant, à sept heures du soir. -

Assemblée  
ajournée, du  
3 Dec 1875

A une assemblée ajournée, des conseillers Municipaux du Conseil Municipal la sal du Village d'Hochelaga, tenue en la salle du Conseil le trois Décembre mil huit cent soixante quinze à sept heures du soir pour continuer les affaires pendantes devant le Conseil et être présents

Seu Monsieur le Maire dudit Conseil  
Cyprien Perron, Adolphe Morissette & Adolphe Morissette  
Cinq Conseillers formant un quorum de  
dix du Conseil

Le Secrétaire met devant le Conseil  
1<sup>o</sup> l'état des recettes provenant des  
collections faites pour taxes municipales pour  
l'année courante - 2<sup>o</sup> une lettre du Secré-  
taire de la ville de Longueuil datée 26 Nov 1875  
3<sup>o</sup> un compte de Patton Brothers, Marchands.

Proposé par Mr Frechette,  
secondé par Mr Morissette

que Mr le Maire du Conseil  
soit prié d'assister à l'assemblée du Comité  
Spécial du Conseil de la Cité de Montréal pour  
l'extension de ses limites afin de veiller aux  
intérêts de cette Municipalité dans les dili-  
gérations du dit Comité

adopté

Proposé par Mr Perron,  
secondé par Mr Frechette,

que le Conseil s'ajourne  
adopté

Jos. Gauthier Maire  
Adolphe Morissette



Assemblée  
Municipale du  
6 Dec 1875

A l'assemblée mensuelle des conseillers municipaux  
du Conseil Municipal local du Village d'Notre-Dame  
tenue dans la salle du dit Conseil le six Decem-  
bre mil huit cent soixante quinze à huit heures du  
soir, étant assemblée ordinaire après l'heure ordinaire  
des séances du dit Conseil

étaient présents

Monsieur Du La Prairie du dit Conseil  
Adolphe Morissette, en Conseil.

Après que le dit Conseil n'ayant  
pas de quorum, l'assemblée est ajournée au samedi  
prochain, le treize Decembre courant à sept heures  
du soir.

A. Morissette

J. Gauthier Maire  
M. D.

Assemblée  
13 Dec 1875

A une assemblée des Conseillers Municipaux  
du Conseil Municipal local du Village d'Notre-Dame  
tenue dans la salle du Conseil, le treize Decem-  
bre mil huit cent soixante quinze à huit heures  
un quart du soir, conformément à l'ajournement  
du dit Conseil et l'assemblée du six Decembre  
courant, avis ayant été régulièrement donné

étaient présents

Monsieur Du La Prairie, du dit Conseil,  
Jean-Damien Rolland, Adolphe Morissette, en  
Conseil

A huit heures un quart du soir,  
le Conseil n'ayant pas de quorum, l'assemblée  
est en conséquence ajournée au samedi prochain  
le dix huit Decembre courant à sept heures du  
soir

J. D. Rolland  
A. Morissette.

M. D.



92  
Assemblée  
18 Dec 1875

A une assemblée des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal local du Village de Hochelaga, tenue en la Salle dudit Conseil, le dix huit décembre mil huit cent soixante quinze, à huit heures du soir, conformément à l'agencement dudit Conseil, le dix huit décembre courant, a été donné à tous les membres présents, lors dudit jour

étaient présents

Son honneur le Maire dudit Conseil,

Cyprien Perron, Gilbert Provost, Louis Duchette, et Adolphe Morissette, tous Conseillers formant la majorité absolue des Membres dudit Conseil.

Le Secrétaire Desrosiers donne lecture d'un Rapport du Comité d'Incendie -

1<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland,

secondé par M. Morissette,

quel Rapport du Comité d'Incendie qui vient d'être lu soit adopté.

adopté

Lequel Rapport

Provenir de la  
Municipalité du  
Village de Hochelaga

A son honneur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil local du Village de Hochelaga, réunis en Conseil.

Messieurs

Le Comité d'Incendie dudit Conseil assemblée sous l'autorité des articles 96 & 98 du Code Municipal de la Province de Québec en la Salle du Conseil, ce dix huit décembre mil huit cent soixante quinze, pour s'enquérir des faits sur

accidents sur

survenus, dans le Village, lors d'un incendie arrivé dans ce Village durant la journée d'hier, et honneur de vous faire rapport.

Quand les plaintes de quelques contribuables de cette Municipalité, l'ont fait asseoir devant lui quelques témoins dont la déduction sous serment est ci annexée.

Qu'après avoir examiné avec attention les témoignages des personnes assignées des deux hommes de Police de cette Municipalité, votre Comité est d'opinion qu'il y a eu négligence de la part de la Police à entretenir l'éclairage de la Station d'Incendie, mais d'un autre côté nous avons appris qu'à l'heure où ordinairement ils font l'incendie à la dite Station leurs services ont été requis par le Greffier de la Cour des Magistrats de votre Municipalité pour exécuter un Warrant émané par ledit Greffier, en conséquence votre Comité croit devoir vous recommander que les dits Policiers soient continués dans leurs charges.

Bien humblement soumis

Hochelaga 18 Dec 1875

Signé par le Président  
" Gilbert Provost.

2<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland,  
secondé par M. Duchette,

Qu'un vote de remerciement soit passé en faveur de la Compagnie des Marchés à l'Éton Hudson, pour l'usage d'un barne fort utile mis à notre disposition par le Général Noye, durant l'incendie de l'Église Catholique de cette paroisse & que le Secrétaire soit autorisé à en envoyer copie de cette résolution au Président au Gerant de cette Compagnie

adopté

Incendie



Incendie des Casernes militaires

3<sup>e</sup> Proposé par Ed. Palland,  
 Secondé par Adolphe Morissette,  
 Qu'un vote de remerciement soit passé  
 par le conseil en faveur de la Brigade de feu  
 de Montréal pour les grands services rendus  
 lors de l'incendie des anciennes casernes  
 militaires à Hochberg au chef de la brigade  
 Courant, et de plus quinze mille cinq cents  
 dollars soit payés par le conseil dans fonds  
 de réserve de la Brigade de feu de Montréal  
 adopté

4<sup>e</sup> Proposé par J. Provost,  
 Secondé par Le Dechêne,  
 Que M. Joseph Gauthier soit  
 nommé président du Comité de Police  
 en place de M. Pierre Gervais  
 adopté

5<sup>e</sup> Proposé par Cyrille Perron,  
 Secondé par Ed. Palland,  
 Que M. Adolphe Morissette  
 soit nommé membre du Comité de feu  
 en place de M. Pierre Gervais  
 adopté

6<sup>e</sup> Proposé par Cyrille Perron,  
 Secondé par Le Dechêne,  
 Que le Comité des Chemins  
 soit autorisé à faire préparer la jonction  
 du Chemin, sur la glace au passage de ce  
 village avec le Chemin de travers de la  
 ville de Longueuil et de faire entretenir  
 ce dit Chemin durant l'hiver  
 adopté

7<sup>e</sup> Proposé par Cyrille Perron,  
 Secondé par Le Dechêne,  
 Que  
 Que le Comité soit autorisé  
 à payer la somme de quatre mille piastres

piastres pour les dépenses faites par la  
 brigade de feu lors de leur voyage à Québec  
 adopté

8<sup>e</sup> Proposé par M. Perron,  
 Secondé par M. Dechêne,  
 Que le Comité des Chemins  
 soit autorisé à faire Charrois grange  
 trois de Pierre pour M. Cadanseau la  
 Côte Desjardins  
 adopté

9<sup>e</sup> Proposé par Ed. Palland,  
 Secondé par J. Provost,  
 Que le décret de ce  
 conseil soit autorisé à être communiqué  
 au Com. de Montréal pour s'informer  
 à quelle condition il serait prêt à  
 fournir l'eau en approvisionnement  
 d'eau à cette municipalité  
 adopté

10 Proposé par M. Perron,  
 Secondé par M. Morissette  
 Que le conseil s'ajourne

Joseph Gauthier Maire  
 J. G. L. 117



90  
Assemblée  
3 Jan 1876

A l'assemblée régulière des conseillers municipaux formant le conseil municipal local du Village d'Hochelaga, tenue en la salle du dit conseil, le trois Janvier mil huit cent soixante seize, à sept heures trois quarts du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

étaient présents

Mon honneur Joseph Faucher, Maire du dit conseil.

Cyrus Perron, Louis Pechette & Adolphe Marissette, tous, Conseil, étant un quorum des membres du dit conseil

Lecture est faite des procès-verbaux de la dernière assemblée

- 1<sup>re</sup> Proposé par Adolphe Marissette, secondé par Louis Pechette.

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient adoptées

adoptées

- 2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron, secondé par M<sup>r</sup> Pechette.

Que ce conseil s'ajourne à vendredi prochain, le sept de Janvier courant à sept heures du soir

adoptée

A l'assemblée ajournée des conseillers municipaux formant le conseil municipal local du Village d'Hochelaga, tenue en la salle du dit conseil, le sept Janvier mil huit cent soixante & seize à sept heures & demie du soir, conformément à l'ajournement par motion passé à l'assemblée du trois du courant

étaient présents

Mon honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit conseil, Cyrus Perron, Jean-Damien Ralland, Gilbert Provost, & Adolphe Marissette, tous, conseillers, étant la majorité des membres du dit conseil.

- 1<sup>re</sup> Proposé par Adolphe Marissette.

Secondé par Cyrus Perron.

Comme il appert par les minutes des délibérations de ce conseil, que le conseiller Pierre Gervais, a négligé d'exercer sa charge & d'en remplir les devoirs pendant deux mois, en conséquence, Il est résolu que son siège soit déclaré vacant & que M<sup>r</sup> Sidore Forget dit Dépaté propriétaire de cette Municipalité soit nommé au lieu & place du dit Pierre Gervais tel que pourvu par le Code Municipal en pareil cas

adopté

- 2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Marissette,

secondé par M<sup>r</sup> Ralland.

Que le conseil s'ajourne

adopté

Pierre Gervais  
conseiller  
remplacé par  
Sidore Forget  
dit Dépaté



Assemblée  
du 17 Jan 1876

A une assemblée spéciale des conseillers Municipaux, formant le Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la salle deudit Conseil, le dix sept Janvier mil huit cent soixante six à huit heures du soir, avis ayant été donné à tous les membres dudit Conseil, pour 1<sup>o</sup> Procéder à l'élection du maire de ladite Municipalité pour l'année courante 2<sup>o</sup> la formation des Comités dudit Conseil pour la même année

étaient présents

Son honneur M<sup>r</sup> le Maire Joseph Gauthier, un Académicien Roland, Gilbert Provost, Louis Brechette formant un quorum dudit conseil, M<sup>r</sup> Adolphe Dipate, nommé en remplacement de M<sup>r</sup> Jérome Petit, sous serment d'office, prend son siège.

Le Président de la dernière élection des conseillers nommés à l'assemblée des électeurs tenu, pour cet effet le dix de Janvier courant met devant le conseil son rapport de ladite élection

lit ce rapport

Provine de Québec  
Municipalité du  
Village d' Hochelaga

Après le Maire Messieurs  
les conseillers formant le conseil Municipal local du Village d' Hochelaga  
Messieurs

Le sousigné Joseph Michel Côté  
Secrétaire Trésorier dudit Conseil, et Président  
ex officio d'élection des conseillers de cette  
Municipalité pour l'année courante, a l'honneur de vous faire rapport.

Qu'à l'assemblée des électeurs  
de ladite Municipalité, convoquée par avis  
Public

Public, ostenue en la salle d'udit Conseil  
Lundi le dix Janvier courant, Monsieur Dom  
minique Masson peu, a été élu conseiller en rem  
placement de M<sup>r</sup> Cyrille Perron et Monsieur Adol  
phe Morissette rechu Conseillers, tous deux par  
acclamation.

Respectueusement soumis

Hochelaga 17 Jan 1876

(Signé) M<sup>r</sup> Côté, Président

M<sup>r</sup> C. Dominique Masson Adolphe Moris  
sette prêtent alors leurs serment d'office et pre  
nent leurs sièges

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost

Secondé par M<sup>r</sup> Brechette

La M<sup>r</sup> Roland, pro-maire de  
ce conseil, soit du Maire de cette Municipalité pour  
la présente année, en remplacement de M<sup>r</sup> Joseph  
Gauthier, qui a résigné cette charge

Adopté

M<sup>r</sup> Roland prête son serment comme tel et  
prend le sien

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier

Secondé par M<sup>r</sup> Morissette

Les Messieurs suivants  
forment les membres des différents comités de ce  
conseil pour la présente année

Comités de 1876

Finances

J. D. Roland Président

M<sup>r</sup> Gauthier

Gilbert Provost

Police et Eclairage

M<sup>r</sup> Gauthier Président

L. Brechette

Adolphe Morissette

Flux

Gilbert Provost Président

Didore Dipate

Dom. Masson



Santé

Adolphe Morissette, Président  
 1. Député Dom. Masson

Licences

Louis Fréchette, Président  
 Dom. Masson Ad. Morissette

Eau, chemin et homologation des rues  
 Maison du Conseil

S. D. Rolland, Président

Jos. Gauthier Gilbert Provost

3. Proposé par M. Gauthier  
 Secondé par M. Provost

Que M. Adolphe Morissette  
 soit nommé Pro-Maire de ce conseil pour la  
 présente année

Adoptée

4. Proposé par M. Gauthier  
 Secondé par M. Fréchette

Que le conseil s'appuie  
 adoptée.

S. D. Rolland Maire  
 Rolland

Assemblée  
 du 26 Juin 1876

Ce jour assemblée spéciale les Conseillers Municipaux  
 ayant du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga,  
 tenue en la salle de dit Conseil, le soir du jour  
 précédent huit cent dix-neuf, à huit heures  
 du soir, avis ayant été donné à tous les membres  
 de dit Conseil, pour 1. garantir les signatures et endos  
 de deux billets de papier pour exempter au Banque  
 du Peuple, au crédit de cette Municipalité 2. recevoir  
 les Rapports des différents comités de conseil, 3. pour  
 avoir approuvé un Règlement pour la pose de tuyaux  
 d'eau dans cette Municipalité, 4. pour la nomination  
 d'un Médecin licencié à être adjoint au Comité de Santé  
 de ce conseil, 5. recevoir du Secrétaire des finances, un Rapport financier de cette dernière  
 palette.

Étaient présents

Son honneur M. le Maire de dit Conseil  
 Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Louis  
 Fréchette, Sidore Dépaté & Dominique Masson  
 pour eux, Conseillers formant la majorité  
 des dits Conseillers

M. le Maire met devant le Conseil

1. une lettre de M. Menzie de 2 agents pour la  
 vente de pompes à vapeur  
 2. une lettre de M. M. Hogan & Beaumont pro  
 priétaires de terrains dans cette Municipalité

1. M. Gauthier propose,  
 secondé par M. Masson,

que la lettre de M. Menzie  
 se rapportant à la vente de deux pompes  
 à vapeur, soit référée au Comité de finances de ce  
 Conseil pour en faire rapport à une prochaine  
 assemblée adoptée

2. proposé par M. Dépaté,  
 secondé par M. Fréchette.

que la lettre de M. M. Judah, Warite &  
 Bruchard, avocats de M. M. Hogan & Beaumont  
 relativement devant le Conseil, soit référée au  
 Comité



Comité des finances, et que ledit Comité soit autorisé à prendre les moyens nécessaires pour par venir de tous les retardataires les taxes dues à ce conseil adopté

- 3<sup>e</sup> Proposition de M. Provost,
- secondé par M. Deschênes.

Que pour rencontrer le billet de huit cents dollars & un autre de quatre cents piastres qui sont devenus dus par ce conseil à la Banque du Peuple le 15 sept. par le Courant sur les quels un acompte de cent piastres a été payé, il est résolu qu'un seul billet de onze cents piastres soit fait en renouvellement à trois mois du dix huit Janvier courant signé par J. D. Holland & endossé par Joseph Guéthier, et que ce conseil se charge par le dit billet selon échéance adopté

Le Comité du feu fait rapport que les patrons pour la pompe Constructive mis par M. J. R. Deschênes sont maintenant passés sous la pompe, et voté Comité recommande que le Court qui est de cinquante quinze piastres soit payé par un billet à ce conseil à trois mois du dix huit Janvier signé par le Maire ou le Secrétaire de ce conseil

- 4<sup>e</sup> Proposition de M. Guéthier,
- secondé par M. Deschênes,

Que le Rapport du Comité du feu qui a été lu soit reçu & adopté adopté

M. Guéthier donne avis qu'à la prochaine assemblée de ce conseil, il fera motion pour qu'un Règlement soit préparé conformément à l'acte pour autoriser la Corporation du village d' Hochelaga à faire un emprunt & autres fins sanctionné le 23 février

1875 par la législature de Québec, pour le payement de l'impôt à l'usage pour alimenter le Village, la construction de Canaux d'égout & de Drainage

M. Masson donne avis qu'à la prochaine assemblée de ce conseil il fera motion pour que quinze toises de pierre soient achetées & charroyer pour Maladumisen le long de la rue des Iris

- Propose par M. Guéthier,
- secondé par M. Provost.

Que le Dr Joseph Octave Couture Médecin de cette Municipalité soit adjoint au Comité de Santé de ce conseil adopté

- Propose par M. Guéthier,
- secondé par M. Deschênes,

Que le conseil s'ajourne le mercredi prochain le vingt huit Janvier à huit heures du soir

adopté  
J. D. Holland Maire  
Guéthier







106

Proposition M. Gauthier  
secondé par M. Despaty

Que le Conseil suspende ses  
procédures durant une demi heure pour  
examiner le Rapport du Secrétaire Trésorier  
de ce Conseil

adopté  
A la reprise des procédures  
M. Gauthier propose,  
secondé par M. Masson.

Que le Conseil s'ajourne  
adopté  
Holland  
M. Gauthier

107

Assemblée  
du 7 fév 1876

La l'Assemblée régulière des Conseillers  
Municipaux du Conseil Municipal Local  
du Village d' Hochelaga, tenue en la salle du dit  
Conseil Lundi le sept Février mil huit cent  
soixante et six s'est ouverte à huit heures  
conformément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire du dit Conseil  
Joseph Gauthier, Louis Béchette, Julien Provost  
Sédore Despaty & Owen Masson. Deux  
Conseillers

Monsieur le Maire met devant le  
Conseil une lettre de M. Benjamin Arpentier  
Provincial au sujet d'une réclamation faite  
par M. St. Séguin pour la destruction de quelques  
arbres plantés sur ses propriétés par les arpen-  
teurs employés à faire le plan de la Muni-  
cipalité.

M. Béchette propose secondé par M. Despaty  
que le Comité des Chemins de ce Conseil  
soit autorisé à s'enquérir des dommages  
causés par les Arpentiers dans le verger de  
M. St. Séguin dans cette Municipalité en faisant  
les rues en cette endroit & de régler à l'amiable  
avec le Messieur les dommages s'il y en a  
adopté

Propose par M. Béchette,  
secondé par M. Gauthier,

Que le Rapport du Comité des  
feu qui vient d'être remis au Conseil  
soit de nouveau lu par ce Comité, avec  
autorisation de faire une enquête sur la  
conduite de la Brigade de feu lors de la  
dernière incendie dans le village



30. Proposé par M. Gauthier,  
secondé par M. Masson.

Que les divers Requete pour  
Confirmation de Certificat pour obtenir des  
licences d'Amberg qui sont maintenant  
devant le Conseil soient referées au Comité  
des licences pour en faire rapport a une  
prochaine assemblée du Conseil

adopté

4. Proposé par M. Gauthier,  
secondé par M. Fréchette.

Que la le Maire et le Secrétaire  
soient autorisés à louer un local pour les  
besoins de ce conseil

adopté

5. Proposé par M. Gauthier }  
secondé par M. Fréchette }

Que le Secrétaire Trésorier  
reçoive ordre d'envoyer à M. P. Lussais de  
ce village et le notifier de remettre sans délai  
au Président du Comité du Feu de ce Con-  
seil, l'argent qu'il a reçu de M. Félix  
Toupin, pour être remis à la Brigade du  
Feu de cette Municipalité

adopté

6. Proposé par M. Masson }  
secondé par M. Dupatié }

Que le Comité des Chemins  
de ce Conseil, soit autorisé à acheter quinze  
boises de pavé pour macadamiser la côte  
Ducery

7. Proposé par M. Fréchette  
secondé par M. Dupatié

Que les personnes <sup>indiquées</sup> ci-dessous  
soient exemptés de payer une taxe de  
conseil pour l'année 1875

Belanger 1.08 et M. Bouché 1.26. veuve Caron 2.52.  
veuve Dupont, 1.08. Anselme Pharon 2.16. veuve  
Alois Duché 1.08. veuve Lohere 0.90. veuve  
Louis Robit 1.08. aussi les P<sup>rs</sup> Messrs Dugas  
15.40. Villeneuve 9.00. J. D. Bouché 5.40

adopté

8. Proposé par M. Gauthier,  
secondé par M. Masson.

Que conformément à l'avis donné  
à la dernière assemblée on prépare  
un Règlement pour le pavé de traverses et pour  
pour alimenter le Village, la construction de canaux  
d'égout et de drainage dans cette Municipalité. Que le  
Comité des Chemins prépare un Règlement pour être  
présenté à une assemblée spéciale de ce Conseil, et  
que la dite assemblée spéciale ait lieu mercredi  
le 1<sup>er</sup> jour du courant.

adopté

9. Proposé par M. Fréchette,  
secondé par M. Pivolet.

Que le Comité des Finances de ce  
Conseil soit chargé de voir à assurer les services  
d'un Secrétaire Trésorier pour ce Conseil et de faire  
rapport à une prochaine assemblée

adopté

10. Proposé par M. Gauthier,  
secondé par M. Masson.

Que le Conseil s'ajourne

adopté

J. D. Rolland  
Maire  
Fréchet s.s.



110  
Assemblée  
Spéciale du  
9 Jan 1876

Ce jour assemblée spéciale des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal local du village d'Hochelaga, tenue en la salle du dit Conseil, Mardi le neuf février courant à huit heures du soir, avis ayant été donné à tous les membres dudit Conseil, au fins de préparer un Règlement pour la pose d'égouts à l'eau pour alimenter ce village, la construction de canaux d'égout & de drainage dans cette municipalité. avis donné à tous les Conseillers et étant présents

Monsieur le Maire dudit Conseil  
Gilbert Provost, Louis Fréchette, Adolphe  
Morissette & Isidore Dupuis, tous étant  
la majorité des membres dudit Conseil.

- 1<sup>er</sup> M. Fréchette Propose;
- Secondé par M. Morissette.

Que en ce qui le Règlement n'a  
pu être complété pour ce soir, par le  
manque d'adhésion, il est résolu que le  
Comité de l'eau de ce Conseil soit autorisé  
à se procurer toute les estimés & informations  
possible pour aider la confection & com-  
pléter ledit Règlement.

adopté

- 2<sup>e</sup> Propose par M. Provost;
- Secondé par M. Dupuis;

que le Conseil s'ajourne à  
Mercredi prochain le soir du courant  
à sept heures & demi du soir. adopté.

J. D. Holland  
Maire

*[Signature]*

Assemblée spéciale  
16 février 76

A une session spéciale du Conseil Municipal  
du Village d'Hochelaga, paroisse d'Hochelaga, dans  
le local d'Hochelaga des manufactures & réunies  
au soir de février à huit heures & quinze  
à sept heures & demi du soir en la salle des séances  
dudit Conseil conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
étaient présents Monsieur le Maire J. D.  
Holland, Joseph Gauthier, Gilbert Provost,  
Louis Fréchette, Adolphe Morissette & Dominique  
Masson, tous Conseillers, formant la majorité  
des membres dudit Conseil sous la présidence dudit M.  
Holland le Maire -

M. le Maire met devant le Conseil le Réfe-  
rent N° 11 de cette Municipalité, pour la pose  
de tuyaux à l'eau, Bornes fontaines, valves & en  
name d'égout de cette Municipalité

- 1<sup>er</sup> M. Joseph Gauthier Propose;
- Secondé par M. Gilbert Provost;

Que Règlement N° 11 pour la pose  
de tuyaux à l'eau pour alimenter ce village,  
Bornes fontaines & valves & la construction de canaux  
d'égout & de drainage qui vient d'être le  
soir recu & adopté

adopté

- 2<sup>e</sup> Propose par M. Gauthier;
- Secondé par M. Fréchette;

Que des avis Publics soient  
lus & placardés dans cette Municipalité  
et que tous les ~~chefs de propriétés~~ ~~propriétaires~~ ~~de cette~~  
~~Municipalité~~ soient convoqués en assemblée  
publique pour un ~~travail~~ ~~travail~~ ~~travail~~  
à dix heures du matin & Publics deux fois dans  
des journaux français & anglais de la cité de Montréal  
conformément au Règlement ci dessus, Règlement N° 11  
& que la résolution adoptée par ce Conseil à sa session  
spéciale tenue le soir courant que tous les électeurs  
Municipaux

Municipaux



112

Municipaux propriétaires de la dite Municipalité  
 qualifiés au verso des présentes, soient convoqués  
 en assemblée publique pour approuver  
 ou désapprouver par oui ou par non le dit  
 Règlement, au lieu ordinaire des séances du  
 dit Conseil en la dite Village d' Hochelaga, le vendredi  
 dix Mars mil huit cent soixante seize, à dix  
 heures du matin & si besoin est la dite assemblée  
 sera continuée jusqu'à quatre heures du soir du dit  
 jour & le lendemain le soir du même mois depuis  
 dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir,  
 au moins que la dite assemblée ne soit close pub-  
 licement, conformément au Code Municipal  
 de la Province de Québec & qu'un Roll soit tenu à cet  
 effet

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Marisette,  
 secondé par M<sup>r</sup> Masson,

que le Conseil l'approuve  
 adopté.

J. D. Holland  
 Maire  
 J. L. L. 1876

Assemblée spéciale  
 21 février 1876

113

A une assemblée spéciale des Conseillers  
 Municipaux du Conseil Municipal local du  
 Village d' Hochelaga, convoquée à la demande  
 de M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dominique Masson & Isidore Depaty  
 Conseillers, tenue en la salle du Conseil, le vingt  
 premier mil huit cent soixante & seize à sept  
 heures & demi du soir pour premièrement  
 recevoir le Rapport du Secrétaire Présoier de  
 ce Conseil 2<sup>e</sup> pour recevoir les Rapports des  
 différents Comités du dit Conseil

Étaient présents

son honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit Conseil  
 Joseph Gauthier Louis Brechette, Adolphe Mo-  
 rissette, Dominique Masson & Isidore Depaty, les  
 Conseillers, formant la majorité des membres du  
 dit Conseil

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier,  
 secondé par M<sup>r</sup> Masson,

que le Maire soit autorisé à faire  
 audita les Comptes du Secrétaire Présoier  
 pour l'année mil huit cent soixante & quinze  
 par les audités nommés par ce Conseil ou  
 leur défaut par un tenancier de l'ère.

adopté

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier,  
 secondé par M<sup>r</sup> Morissette,

que le Rapport du Comité des  
 licences du vin d'ère lui soit reçu & adop-  
 té

adopté

Soit ce Rapport  
 Municipalité du Village d' Hochelaga  
 à Monsieur le Maire  
 & Messieurs les Conseillers

Messieurs

Connaissant la volonté de la majorité  
 des Citoyens de ce Village & le désir de

ce



Le Conseil de se conformer a tout ce que le public desire pour le bon ordre dans cette Municipalite, votre Comite des Licences ne crut devoir vous recommander pour cette annee que deux licences. Croyant sincerement que ce nombre sera plus que suffisant pour remplir les besoins de la localite. Ces Messieurs votre tache a-t-elle ete des plus faciles puis que nous n'avons eu qu'a faire un choix parmi le nombre assez considerable des applications faites qui ont ete faites pour licences d'au large, c'est pour quoi apres avoir vu les differentes applications votre Comite est tout d'abord propose Mr Thomas Dupresne & Madame Genevieve Dessier comme etant de ceux des mieux recommandes

(Signe) Louis Picheotte,  
D. Masson,  
Molphe Morissette,

Hochelaga 18 Fevrier 1876

3<sup>e</sup> Propose par M. Picheotte,  
Secondé par M. Masson,

feu

que le Rapport du Comite des Licences qui vient d'etre lu soit recu & adopte en y biffant le mot Majorite & en lui substituant le mot unanimité & que Mr Provost ait le droit d'y biffer son nom s'il le desire

adopté

Sur le Rapport

M. Provost, M. Picheotte,  
M. Masson, M. Morissette,  
M. Gauthier, M. Gauthier,  
M. Gauthier, M. Gauthier,

A son Honneur M. le Maire & Messieurs les Conseillers, formant le Conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, assemblee

au Conseil,

Messieurs

Le Comite du feu du dit Conseil autorise par l'article 98 du Code Municipal de la Province de Quebec & par la resolution No 2 du dit Conseil adoptee a l'assemblee du sept fevrier courant au honneur de vous faire rapport - qu'il a presidi une enquete le quinze du present mois a la suite de laquelle il avait fait assigner un grand nombre de temoins qui ont ete examinees sous serment & dont les temoignages ont ete annexes touchant la conduite de la brigade de feu de cette Municipalite lors de l'incendie qui a detruit la maison de Mr Thomas Provost dans ce village durant la nuit du premier au deux de fevrier courant & des circonstances qui s'en sont suivies.

Que votre Comite a avant l'epoque susdite donne au Capitaine Paize la charge de tout ce qui appartenait a la pompe & a la brigade de feu des Choses n'ont pas ete soignes & que le Capitaine n'a pas fait faire tout ce qui etait necessaire - que par consequent l'unanimité des Membres de votre Comite est d'opinion que le Capitaine est coupable de negligence & qu'il devra etre démis de sa charge comme tel & qu'il soit remplacé par un homme choisi par la dite brigade & approuvé par votre Conseil

Le tout respectueusement soumis

Hochelaga le 16 fevrier 1876

Signe Gilbert Provost,  
" Joseph Depatie,  
" D. Masson,

4<sup>e</sup> Propose par M. Gauthier,  
Secondé par M. Picheotte,

que le Comite du feu soit autorisé



de se faire remettre par tous les membres rési-  
gnataires de la brigade d' Hochelaga les uniformes  
appartenant à ce conseil tel que pourvu par  
le Code Municipal de la Province de Québec que  
le secrétaire soit autorisé à écrire au Capitaine  
de la dite brigade l'engagement de la décision de  
ce conseil  
Adopté

5° Propose par M. Masson,  
secondé par M. Dupont,

que le Comité des finances de ce  
conseil soit autorisé à faire les dépenses ne-  
cessaires pour les annonces savis pour le ~~obtention~~  
de Règlement pour la pose d'un trottoir au ~~can~~  
dans cette ~~un~~ ~~aparté~~ ~~adopté~~

6° Propose par M. Morissette,  
secondé par M. Dupont,

que le conseil sejourne  
Adopté.

J. Holland  
Marie  
J. L. L. 09.

Assemblée spéciale  
28 Février 1876

A une assemblée spéciale des Conseillers Mu-  
nicipaux du conseil municipal local du Village  
d'Hochelaga, convoquée par avis spécial, donné  
à tous les membres du dit conseil, le vingt  
huit Février mil huit cent soixante et seize, tenu  
en la salle du conseil, à huit heures du soir, pour  
1<sup>o</sup> recevoir le rapport financier du secrétaire  
Trésorier du dit conseil, 2<sup>o</sup> les rapports des  
différents comités de ce conseil.

Étaient présents

Son Honorables Messieurs le Maire du dit  
conseil, Joseph Gauthier, Gilbert Provost,  
Louis Lechette, Dominique Masson & Sidore  
Dupont, les conseillers, formant la majorité  
des membres du dit conseil.

Le comptable nommé pour vérifier  
les comptes du secrétaire Trésorier, n'étant pas  
présent à donner son rapport, le dit rapport  
ne sera présenté qu'à l'assemblée régulière  
du mois de Mars prochain.

Le comité des Finances de ce con-  
seil, fait le rapport suivant; qu'il s'est assu-  
ré des services de Georges Côté, au lieu et  
place de J. M. Côté, secrétaire actuel de ce  
conseil, avec un salaire de quatre cents por-  
tes (\$400.00) par an, et tant cela, tel que pour-  
vu par le Code Municipal de la Province  
de Québec

1<sup>o</sup> Propose par M. Lechette  
secondé par M. Masson

Que le rapport du comité  
des Finances, qui ont été lu, soit reçu  
et adopté

Adopté

D'après le rapport du comité



Comité du Feu, Mr. Gauchin Propose, secondé par Mr. Lichette, que le dit Comité soit autorisé à organiser une Brigade de Pompiers de cette Municipalité, cette qu'annoncié dans le rapport du vingt février courant, et qu'il en fasse rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée

Adopté

- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Dupatis }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que le Comité de Police de ce Conseil, soit autorisé à faire les changements qu'il jugera convenable dans le personnel de la Police de cette Municipalité.

Adopté

- 4<sup>e</sup> Proposé par Mr. Lichette }  
 Secondé par Mr. Dupatis }

Que le conseil s'appuie

adopté.  
 J. D. Rolland  
 Maire  
 Lafato 15

Assemblée régulière  
 6 Mars 1876

A l'assemblée régulière des conseillers municipaux du conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la salle du dit conseil, le samedi le sixième jour de Mars mil huit cent soixante & seize, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec: -

Étaient présents,

Monsieur le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauchin, Gilbert Provost, Adolphe Morrisette, Ludore Dupatis, Dominique Masson, écrivain, conseillers formant la majorité des membres du dit conseil. -

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauchin }  
 Secondé par Mr. Masson }

Que l'état de comptes au dix sept Janvier de la présente année, fait par Mr. L. F. Picard, comptable, et vérifié par Mr. L. Thibodeau, auditeur des comptes, soit reçu et adopté, et que l'ex-secrétaire-trésorier de ce Conseil, soit déchargé de toute responsabilité.

Adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr. Morrisette }  
 Secondé par Mr. Dupatis }

Que le compte de Mr. Picard, pour l'épanou des livres de ce conseil, soit renvoyé au Comité des Finances, pour en faire rapport à une prochaine assemblée adopté.

- 3<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauchin }  
 Secondé par Mr. Morrisette }

Que le rapport du Comité du Feu qui vient d'être lu, ainsi que la liste des noms de la nouvelle Brigade du Feu, soit reçu et adopté

Adopté



4<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Provost }

Que Mr Le Maire, soit nommé délégué pour représenter ce Conseil, dans le Comité spécial de la Corporation de Montréal, qui doit s'occuper de l'amélioration des Barrières dans l'île de Montréal

Adopté

5<sup>o</sup> Proposé par Mr Provost }  
 Secondé par Mr Dupaté }

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à passer un bail pour douze mois avec Messieurs Robit, pour cinquante louis, pour le local du Conseil.

Adopté

6<sup>o</sup> Proposé par Mr Morrisette }  
 Secondé par Mr Masson }

Que Mr Joseph Chantier soit nommé inspecteur de Voiries, et que Mr. Jotique Durand soit nommé inspecteur à grain pour l'année courante

Adopté,

7<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Dupaté }

Que Messieurs Thomas Hawkins et Louis Dupuis, soient nommés auditeurs des comptes de cette Municipalité pour l'année courante

Adopté

8<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Dupaté }

Que Mr Augustin Lavallée soit nommé Inspecteur des Bâtisses dans cette Municipalité pour l'année courante

Adopté

Monsieur Gauthier, donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblée de ce Conseil, que

que la rémunération que nous donnons aux Évaluateurs soit fixée par ce Conseil à l'avance  
 adopté

9<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier }  
 Secondé par Mr Provost }

Que le Comité de Santé soit autorisé à s'assurer d'un local pour déposer le contenu des fosses d'aisance et toutes autres nuisances dans cette Municipalité, et d'en faire rapport à une prochaine assemblée

Adopté

10<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Provost }

Que la lettre de Mr. Alexandre Belanger, soit adressée au Comité d'Éclairage, et d'en faire rapport à une prochaine assemblée

Adopté

11<sup>o</sup> Proposé par Mr Morrisette }  
 Secondé par Mr Dupaté }

Que l'Assemblée s'ajourne à lundi, le treize du courant

Adopté.

J. B. Rolland Maire  
 J. B. Gauthier Secrétaire

S. J.



122  
Assemblée  
générale du  
13 Mars 1876

Une assemblée générale des conseillers municipaux  
du conseil municipal local du Village d'Hochebourg,  
tenue en la salle du conseil, aujourd'hui le troisième  
jour de Mars mil huit cent soixante & six à huit  
heures du soir, conformément à l'appel en vertu  
par motion du cinq Mars courant,

Étaient présents,

Son Honneur M<sup>r</sup> le Maire J. D. McCalland,  
Joseph Gauthier, Louis Trépanier, Dominique  
Masson, Edouard Dépaté, Louis, conseillers,  
formant la majorité des membres du conseil.

Monsieur le Maire expose devant le con-  
seil son rapport, comme président de l'as-  
semblée, sur le dix et onze courant, sur la vota-  
tion du Règlement N<sup>o</sup> 11 pour l'emprunt de  
soixante mille piastres (60,000), pour la pose  
de tuyaux à l'eau, bornes-fontaines, égouts, dia-  
nages, et valvées, conformément à une résolution  
prouvée le seize février dernier, survenant en  
assemblée les propriétaires d'Hochebourg, à voter  
le dit règlement. Par ce rapport, il appert que cent  
quarante quatre votes des électeurs proprié-  
taires de cette municipalité ont été en faveur des  
dits règlements.

Pour le règlement 114

Objets pour non paiement des taxes 5

Majorité en faveur du Règlement 92

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Gauthier propose }  
Secondé par M<sup>r</sup> Trépanier }

Que le rapport qui vient  
d'être lu, soit reçu et adopté; et qu'une copie  
du règlement vote le dix et le onze de mars cou-  
rant, soit envoyée au Lieutenant Gouverneur  
au conseil, pour l'approbation

Adopté

2<sup>o</sup>

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Gauthier propose }  
Secondé par M<sup>r</sup> Masson }

Que des remerciements soient of-  
ferts au Président, pour l'habileté et l'impartialité,  
avec laquelle il a présidé la dite assemblée  
adopté

3<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Dépaté }  
Secondé par M<sup>r</sup> Trépanier }

Que des avis soient mis  
dans deux papiers nouvelles, "La Minerve" et  
le "Montreal Gazette" pour offrir en vente une  
partie des définitives, sur l'emprunt de  
soixante mille piastres

Adopté

4<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Dépaté }  
Secondé par M<sup>r</sup> Trépanier }

Que le compte de Messrs  
Hall & Co au montant de \$73.87 pour ma-  
chines achetées pour faire la charge et le quai,  
rue Desroses, soit payé

Adopté

5<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Masson }  
Secondé par M<sup>r</sup> Dépaté }

Qu'une somme de deux  
(200) piastres soit payée au Chef, en vertu  
du Chap. 109 L.R. du B.C. pour le fonds de  
Bâtisses et de Juris, cette somme étant payée  
dans le mois d'avril dernier

Adopté

6<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Masson }  
Secondé par M<sup>r</sup> Dépaté }

Que le Secrétaire, soit au-  
torisé à écrire au Secrétaire de la Commission  
du Harre, les informant que la cote Desroses  
doivent au quai, et être prêt à recevoir le trafic  
des bateaux traversiers de la C<sup>o</sup> de LaSalle,  
que



1784

que ces frais ont été faits dans le but d'obtenir  
la dite traversée

adoptée

- 7<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Dupaté }  
Secondé par M<sup>r</sup>. Masson }

Que le Comité de Police  
soit autorisé à faire confectionner des habits  
pour les deux hommes de Police de cette Muni-  
cipalité

adoptée

- 8<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup>. Fichette }

Que le Comité de Feu  
soit autorisé à faire confectionner deux cha-  
peaux et deux filets à l'épreuve de l'eau pour  
les branchemens de cette Municipalité

adoptée

- 9<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup>. Fichette }

Que le Comité de Feu  
soit autorisé à offrir une indemnité d'une  
pièce (\$1.00) à chaque membre unie dans  
la Brigade de Feu, et une pièce à son porte  
couteau (\$1.50) au Capitaine; chaque fois qu'il  
se rendront aux incendies et travailleront  
tout le temps de tel incendie, dans cette  
Municipalité.

adoptée

- 10<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dupaté }

Que le Comité de l'Eau  
soit autorisé à faire des démarches auprès  
du Comité de l'Aqueduc de Montréal, pour  
obtenir le droit de prendre de l'eau, d'une de  
leurs sources fontaines pour alimenter ce  
village, et qu'il soit aussi autorisé à faire

faire les dépenses nécessaires

adoptée

- 11<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Fichette }  
Secondé par M<sup>r</sup>. Masson }

Que la pétition de M<sup>r</sup>. Fichette  
Beson pour exemption de taxes pour une manu-  
facture de ascorts, soit référé au Comité des  
Finances, pour qu'il en fasse un rapport à  
une prochaine assemblée.

adoptée

- 12<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup>. Fichette }

Que le conseil s'a-  
ssemble.

adoptée  
J. Holland Maire  
M. G. L. G.  
S. J.



Une assemblee speciale des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal local du Village d'Hochebourg, convoque par avis special, donnee a tous les membres du dit Conseil, le vingt quatre Mars mil huit cent soixante six, et tenue en la salle du Conseil, a huit heures du soir le vingt sept Mars, mil huit cent soixante six, pour: 1. Faire le bilan des Evaluations, 2. Nommer les Evaluations, 3. Nommer le Gardien d'ecoles 4. Considerer les applications pour le cens. 5. Recevoir les rapports des differents comites de ce Conseil 6. Considerer la liste des proprietaires locaux taxes retardataires.

Etant presents:-

Son Honneur M. Le Maire J. D. Rolland, Messieurs Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Louis Trichette, Dominique Masson, Eudore Despatie, Adolphe Morrisette, Secours, Conseillers.

- 1. Propose par M. Provost }
Secondi par M. Morrisette }

Que les honoraires pour les nouveaux estimations qui doivent etre nommes, cette annee, soient fixes a vingt cinq piastres (\$25.00) chacune pour faire le role d'evaluation de cette Municipalite.

adopté

- 2. Propose par M. Provost }
Secondi par M. Masson }

Que M. M. J. M. Gervier, M. Ste. Rolland, James Vincent, soient nommes estimations pour preparer un role d'evaluation pour cette Municipalite, pour l'annee venante.

adopté

- 3. Propose par M. Trichette }
Secondi par M. Provost }

Que le conseil s'ajourne.

J. Rolland Maire
M. Trichette
Secours

Assemblée regu-
liere 3 Avril 1876

A l'assemblee regu-
liere du Conseil Municipal local du Village
d'Hochebourg, tenue en la salle du dit Conseil,
le troisieme jour d'Avril, mil huit cent
soixante six, a huit heures advenue du
soir, conformement aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Quebec.

Etant presents:-

Son Honneur M. Le Maire, J. D. Rolland,
Messieurs Joseph Gauthier, Gilbert Provost,
Louis Trichette, Adolphe Morrisette, Do-
minique Masson, Eudore Despatie, Secours,
Conseillers, formant le Conseil Municipal
local de la dite Municipalite.

- 1. Propose par M. Despatie }
Secondi par M. Masson }

Que sept certificats
de l'annee soient octroyes aux personnes
dont les noms suivent, savoir: M. M.
J. Ste. Lepine, L. Levesque, M. Dufosse,
Wm Wilkinson, Norve Jos. Cassin, Alex. Sade
Lilion, Lucide St. Leger, et de plus que
ce Conseil s'engage a ne pas confirmer ou
accorder d'autres certificats cette annee pour
la vente des liquours spiritueux dans
cette

Amende de 100 \$
pour violation de la
loi 1876



cette Municipalité et les présents certificats  
 ne sont accordés qu'à la condition que les  
 dites personnes se conforment aux règlements  
 adoptés ou qui pourront être adoptés par  
 le Conseil et conformément à la loi de  
 Licences de La Province de Québec, et de  
 plus, celui qui se rendra coupable d'au-  
 cune infraction aux règlements par la suite  
 des liquors le dimanche, le présent certifi-  
 cat lui sera retiré et sera annulé de  
 plein droit. adoptée

- 2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Dupatis }

Que le Conseil accepte  
 la résignation de M<sup>r</sup>. J. M. Lavoie, comme évalua-  
 teur et qu'il soit remplacé par M<sup>r</sup>. Henri  
 Girard

adoptée

- 3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Tréchette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup> }

cette motion étant mise aux voix. -

Pour - Contre  
 Les Motions secondaires } M<sup>r</sup>. Tréchette  
 M<sup>r</sup>. Gauthier - M<sup>r</sup>. Provost } M<sup>r</sup>. Morissette

adopté en division

- 2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Dupatis }

Que le Conseil accepte  
 la résignation de M<sup>r</sup>. J. M. Lavoie, comme  
 évaluateur, et qu'il soit remplacé par M<sup>r</sup>.  
 Henri Girard

adoptée

- 3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Tréchette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Morissette }

Que le rapport du  
 Comité des Finances qui vient d'être

d'être lu soit reçu & adopté - Suit ce rapport,

A son Honneur M<sup>r</sup>. Le Maire et  
 Messieurs les Conseillers, formant le Conseil  
 Municipal local du Village d'Boisbélaja,  
 tenu en Conseil.

Messieurs,

Le Comité des Finances  
 a l'honneur de vous faire le rapport  
 suivant au sujet de la demande d'exemption  
 de taxes faite par M<sup>r</sup>. Barou, en faveur  
 d'une manufacture de ressorts qu'il au-  
 rait l'intention d'établir dans cette Commu-  
 nauté.

Après avoir examiné cette ques-  
 tion de l'exemption de taxes en faveur  
 des manufactures, notre Comité doit  
 vous recommander qu'il n'est pas de  
 l'intérêt de cette Municipalité d'accorder  
 une exemption de taxes, plutôt en faveur  
 d'une manufacture qui emploie un  
 certain nombre de personnes, qu'en  
 faveur d'un propriétaire qui construit  
 des Maisons pour en retirer bénéfices, ou  
 de l'industriel qui n'emploie que deux  
 ou trois personnes, et ce n'est que justice  
 que chaque contribuable paie sa part  
 de taxes à notre Municipalité.

Le tout humblement soumis  
 (Signé) J. D. Rolland, Président.  
 Jos. Gauthier  
 Ed. L. Provost.

- 11<sup>e</sup> Proposé en amendement par M<sup>r</sup>. Masson }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Dupatis }

Que le rapport du  
 Comité des Finances qui ne soit pas  
 adopté



adopté & qu'une exemption de taxes mu-  
nicipales soit accordée pendant cinq ans  
à M<sup>r</sup>. Frédéric Bacon, pour la manufac-  
ture de ressorts, qu'il se propose d'établir  
dans cette Municipalité.

Pour l'amendement } Secundo  
Les Motions } M<sup>r</sup>. Fréchette  
} M<sup>r</sup>. Monisette  
} M<sup>r</sup>. Gauthier  
} M<sup>r</sup>. Provost

Les voix étant de deux pour & quatre con-  
tre, l'amendement est perdu.

La Motion principale étant mise aux  
voix,

Pour } Secundo  
Les Motions } M<sup>r</sup>. Dupatié  
} M<sup>r</sup>. Gauthier } M<sup>r</sup>. Masson  
} M<sup>r</sup>. Provost }

Les voix étant de quatre pour et deux  
contre, la motion principale est adoptée.

5<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup>. Fréchette }  
Secundo par M<sup>r</sup>. Dupatié }

Que le Comité de  
l'Eau soit autorisé à s'entendre avec  
la Corporation de Montréal, pour faire pour  
une borne fontaine, afin de fournir l'eau  
aux personnes de cette Municipalité et  
que le Conseil s'engage à payer les frais  
et dépenses nécessaires, pour cet objet.

Adopté

6<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup>. Masson }  
Secundo par M<sup>r</sup>. Provost }

Que la garantie au  
caution de J. M. Geo. Côté Secrétaire-  
Trésorier de ce Conseil, au montant de  
cinq mille dollars, dans la compagnie d'as-

d'assurance la Belgique, soit acceptée par  
ce Conseil comme garantie

Adopté

7<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Secundo par M<sup>r</sup>. Dupatié }

Que le Comité des  
Licenses soit autorisé à faire imprimer  
en français ou en anglais, la partie du régle-  
ment No. 9 concernant la fermeture  
des auberges le dimanche et qu'une co-  
pie de cet arrêté soit donnée à chaque  
personne ayant obtenu un certificat de  
ce Conseil, afin de les exhiber dans  
une place publique de leur maison

Adopté

8<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Secundo par M<sup>r</sup>. Provost }

Qu'un droit de  
vingt-cinq dollars, soit imposé sur chaque  
certificat de licences pour la vente de  
liqueurs spiritueuses et les maisons d'hu-  
mation publiques et un droit de dix dollars  
pour les magasins de vins & liqueurs

Adopté

9<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup>. Dupatié }  
Secundo par M<sup>r</sup>. Monisette }

Que le Secrétaire  
soit autorisé à payer les comptes sui-  
vants savoir: M<sup>r</sup>. H. Laporte \$227.94  
B. Lentin \$29.50 M. C. Pichet  
\$8.80 Demand frais & Laros Bal. \$185 Arthur  
Lacoste Bal. \$14.90 Chalden and Co \$2.30  
B. Smith & Co 52.15 B. Chanteloup \$3.75 Chauvin  
& Dupré \$21.95 M. Warren \$28.50 L. O. Lavoie  
\$2.20.

Adopté



10. Propose par M<sup>rs</sup> Masson }  
 Seconde par M<sup>rs</sup> Morissette }  
 Que le Comité de l'Homologation des rues et de la Masson du Conseil, soit autorisé à faire planter, dans les mansardes de cette maison, une famille ou des personnes, à la condition de l'entretien des salles du Conseil.

adopté

11. Propose par M<sup>rs</sup> Gauthier }  
 Seconde par M<sup>rs</sup> Masson }  
 Que la lettre de M<sup>rs</sup> Smith soit renvoyée au Comité des Chemins

adopté

12. Propose par M<sup>rs</sup> Loebette }  
 Seconde par M<sup>rs</sup> Dupatis }  
 Que le Conseil s'ajourne

adopté.  
 J. Holland Maire  
 M. Loebette  
 M. Dupatis

Assemblée spéciale  
 M<sup>rs</sup> - mardi 18/4/0

A une session spéciale du Conseil Municipal du village d' Hochelaga, convoquée par avis régulier donné à tous les membres et tenue le dix huit avril mil huit cent soixante-seize, à huit heures du soir en la salle des séances du dit conseil, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec aux quels assemblée étaient présents son honneur J. D. Pellan, M<sup>rs</sup>, Maire.

Joseph Gauthier, Louis Fréchette, Gilbert Proost, Adolphe Morissette, Dominique Masson & sixième Député M<sup>rs</sup>, Conseillers, étant la totalité des membres du dit conseil

1. Propose par M<sup>rs</sup> Fréchette,  
 Seconde par M<sup>rs</sup> Masson,

Que pour rencontrer le Billet de dix cent cinquante du vingt courant, & celui de quatre cent cinquante maintenant celui, à la Banque du Peuple, il est résolu qu'un seul billet de cinquante soit fait & renouveau, à trois mois du vingt avril courant, signé par J. D. Pellan & endossé par Joseph Gauthier, et que ce conseil s'oblige payer le dit billet à son échéance

adopté

2. Propose par M<sup>rs</sup> Morissette,  
 Seconde par M<sup>rs</sup> Fréchette,

que la lettre de M<sup>rs</sup> Béthune soit renvoyée au Comité des Chemins pour en faire rapport à une prochaine assemblée

adopté

3. Propose par M<sup>rs</sup> Gauthier,  
 Seconde par M<sup>rs</sup> Dupatis

Que le cinquième ordre du jour soit suspendu & que l'on procède avec les ordres suivants

adopté



4<sup>e</sup> Propose par Mr Frechette,  
secondé par Mr Depatie.

Que la lettre de Mr Panselou en date  
du 14 Août 1875 soit référée au Comité des Finances avec  
de régler le compte de la corporation pour ses taxes de  
mille huit cent cinquante et cinq

adopté

Mr Jantner donne avis qu'à une pro-  
chaine assemblée il proposera qu'un Règlement  
soit adopté par ce conseil imposant une taxe spé-  
ciale sur les Bonds de courses, les vélocipèdes, les Cirques  
les Théâtres & autres représentations publiques

5<sup>e</sup> Propose par Mr Provost,  
secondé par Mr Masson.

Que le Rapport du Comité de Police  
qui vient d'être lu soit reçu & adopté

adopté

Mr Jantner donne avis qu'il fera motion  
à la prochaine assemblée régulière de ce conseil, que  
le mot un ou plusieurs Juges de Paix

soit ce rapport

À Son Honneur Mr le Maire & Messieurs les  
Conseillers formant le conseil Municipal de la Muni-  
cipalité du Village d'Hochelaga réunis en conseil  
Messieurs

Le Comité de Police de votre conseil a  
l'honneur de vous faire rapport qu'à une assemblée  
tenue le Mercredi soir, quatorze Avril courant au sujet  
de la fermeture des Auberges dans votre Municipalité  
le dimanche, après avoir délibéré sur la mise en  
force de votre Règlement des Licences, votre Comité croit  
devoir vous suggérer d'ajouter les mots "un ou plusieurs  
Juges de Paix" à la suite des mots "Juges, Magistrats de  
District, ou le Maire, ou dans la Cité de Montréal les Com-  
missaires des Licences" renfermés dans l'article  
treizième

rente du dit Règlement.

Le tout respectueusement soumis  
Hochelaga 14 Avril 1876

Signé Mr Jantner, Président

" Louis Frechette

" Adolphe Morissette

Mr Jantner donne avis qu'il fera motion  
à la prochaine assemblée régulière de ce conseil  
que le mot un ou plusieurs Juges de Paix soit mis au  
bas du Règlement No 9 de ce conseil afin d'assurer  
la décision de tout Juge de Paix en toute cause  
dans cette Municipalité

6<sup>e</sup> Propose par Mr Frechette,  
secondé par Mr Masson.

Que Mr le Maire de ce conseil  
soit autorisé à offrir ~~trois cents~~ <sup>trois cents</sup> piastres à Mr Brard  
Comptable pour les services rendus à ce conseil  
dans la préparation du Rapport pour l'année  
mille huit cent cinquante quinze

adopté

Mr Jantner donne avis qu'à la  
prochaine assemblée de ce conseil, il fera motion  
pour que l'eau qui sera prise à la source  
fontaine de la Cité de Montréal de l'aqueduc  
de Montréal prise par le conseil soit donnée  
gratuitement aux charroyeurs d'eau & aux  
Citoyens de la Municipalité que le coût de  
l'eau prise à cette source fontaine soit payé  
même les fonds généraux de cette Muni-  
cipalité

7<sup>e</sup> Mr Jantner propose,  
secondé par Mr Provost.

Que le conseil perceive une  
cotisation de deux mille piastres sur l'éva-  
luation du lot No 26 dans cette Municipalité

adopté



8<sup>e</sup> Proposé par M. J. Guéhen  
secondé par M. Dépaté

Que M. Olivier Bourbonnais  
& Claude Gagnon soient nommés experts pour  
examiner les prétendus dommages réclamés par  
M. F. de Repine sur la terre de Madame veuve  
Charles Bourbonnais approuvé par M. Dépaté  
ad

9<sup>e</sup> Proposé par M. Dépaté  
secondé par M. Broost

Que la Police en garantie de la  
Compagnie d'Assurance la Citoyenne de Montréal  
en face de St. M. Geo côté amontant de  
Mille piéces, soit reçue  
ad

10 Proposé par M. Guéhen  
secondé par M. Broost

Que le Conseil reforme en  
Comité général pour examiner la liste des  
votants pour l'année mil huit cent soixante  
dix

après ce qui a été précédé

11<sup>e</sup> M. Guéhen Propose  
secondé par M. Dépaté

Que le Citoyen St. Antoine,  
St. Roland Maire  
M. G. G. G. G.  
S. J.

Assemblée communale  
22 Avril 1876

Et une assemblée approuvée le dix neuf  
Avril courant, des Conseillers Municipaux du  
Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga  
tenue en la Salle du dit Conseil, le vingt deux  
Avril mil huit cent soixante dix sept  
heures du soir conformément à la motion No 11  
passée à l'Assemblée du dit jour dix neuf  
Avril courant

Etant présents

M. Guéhen, Adolphe Morissette & Evère  
Dépaté, M. Dépaté, Conseillers

12 M. Guéhen propose  
secondé par M. Dépaté

Que par le moyen de la semaine,  
le Conseil soit approuvé à Mercredi prochain  
le vingt six du courant à huit heures du  
soir

M. Guéhen  
Evère Dépaté  
Adolphe Morissette  
M. Dépaté. S. J.



138  
Assemblée n°  
Journée 26 Avril 1876

A une assemblée ajournée des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal de la Ville d'Hocheville tenue dans la salle des séances du dit Conseil le vingt six avril mil huit cent soixante et seize à huit heures du soir conformément à l'ajournement du vingt deux du courant pour la continuation des affaires pendantes devant ce conseil

étaient présents

Don Honoré de la Rivière du dit Conseil, Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Dominique Masson, Edouard Dupont & Adolphe Morissette deux Conseillers, formant la majorité des membres du dit Conseil.

M. Morissette propose,

Proposé secondé par M. Gauthier,

que la lettre de M. Homer Baker datée d'Alber qui vient d'être lue sur le papier au Comité des finances de ce Conseil pour en faire rapport à une prochaine assemblée

adopté

Le Comité des finances fait rapport qu'il est d'opinion que votre Conseil devrait délèguer quelqu'un à Québec pour hâter l'adoption du Règlement pour l'emprunt devant le lieutenant Gouverneur en Conseil

M. Masson propose,

secondé par M. Morissette,

que le rapport du Comité des finances qui vient d'être fait à ce Conseil soit reçu & adopté & que M. le Maire soit nommé délégué par ce Conseil pour descendre à Québec pour hâter l'adoption de votre Règlement & que toutes les dépenses que nécessitera ce voyage soient payées par ce conseil

adopté

M. le Conseiller Gauthier donne avis qu'à la prochaine assemblée régulière de ce conseil il proposera qu'un plan général soit fait pour la pose des canaux d'égout & de drainage dans cette Municipalité

M. le Conseiller Morissette donne avis qu'à la prochaine assemblée de ce conseil il proposera que le mot sept dans le Motion no 10 adoptée à la séance du trois avril courant soit biffé & que le mot huit lui soit substitué afin qu'un certificat de licence soit délivré en faveur de M. Chas Edmond Larin

Proposé par M. Morissette

secondé par M. Dupont

quels Conseil s'ajourne.  
J. H. Land  
M. Morissette  
S. J.



Assemblée régulière  
1<sup>er</sup> Mai 1876

A l'Assemblée régulière des conseillers municipaux  
du Conseil municipal local du Village Hochelaga, tenue  
en la salle ordinaire des séances du dit Conseil, le  
premier Mai mil huit cent soixante seize à huit  
heures du soir conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec

Étaient Présents

Notamment M le Maire du dit Conseil  
Joseph Guenther, Louis Masson, Adolphe Desautels  
& Victor Dupont, Conseillers

Après lecture & adoption des minutes  
de la dernière assemblée,

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Masson propose,  
secondé par M<sup>r</sup> Dupont,

Que la Requête de M L H Senchal  
qui vient d'être lue soit referée au Comité des  
finances de ce Conseil pour en faire rapport à  
une prochaine assemblée

2<sup>o</sup> Conformément à l'avis donné le dix-sept  
avril dernier M<sup>r</sup> Guenther fait motion, secondé  
par M<sup>r</sup> Dupont que de ce moment que la borne  
fontaine sera posée par la Corporation de Mon-  
tréal dans cette Municipalité l'eau qui y sera fournie  
soit payée annuellement au fonds généraux de ce  
Conseil d'après le Règlement passé par le Conseil  
sous N<sup>o</sup> 8 Défendant aux Charbonniers d'eau  
de ce fleuve soit mis en force

3<sup>o</sup> Conformément à l'avis donné à la  
séance du vingt-deux avril dernier M<sup>r</sup> Guenther  
fait motion, secondé par M<sup>r</sup> Masson que  
le Comité des Chemins de ce Conseil soit autorisé  
à faire préparer un plan général de l'égout  
de l'Armeuse dans cette Municipalité

4<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Masson,  
secondé par M<sup>r</sup> Masson,  
que le Comité des Chemins soit au-  
torisé à faire dans les rues de cette Municipalité les  
travaux de réparation les plus nécessaires

5<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Guenther,  
secondé par M<sup>r</sup> Masson,  
que le Maire de ce Conseil soit  
autorisé à poursuivre au nom de ce Conseil toutes personnes  
tenant des maisons & constructions publiques dans cette Muni-  
cipalité pour infraction aux Règlements de ce Conseil  
& l'acte des Licences de la Province de Québec

6<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Masson,  
secondé par M<sup>r</sup> Guenther,  
Conformément à l'avis donné  
le vingt-deux avril dernier, il est proposé par M<sup>r</sup>  
Masson secondé par M<sup>r</sup> Guenther que la motion  
N<sup>o</sup> 1 adoptée le deux d'avril, soit amendée afin que le  
mot de se soit biffé afin qu'il soit remplacé par le  
mot huit afin que le nom de M<sup>r</sup> Edouard Larin soit  
ajouté afin qu'un Certificat de Licences lui soit  
accordé

7<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Masson,  
secondé par M<sup>r</sup> Dupont,  
que le Rapport des Experts fournis  
pour estimer les prétendus dommages faits aux  
arbres dans le jardin de M<sup>r</sup> F. Desjardins soit reçu  
& adopté & que M<sup>r</sup> le Maire de ce Conseil soit autorisé  
à faire une offre d'après le Rapport de Desjardins  
à faire pour payer le montant qui est de vingt piastres

8<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Masson propose,  
secondé par M<sup>r</sup> Guenther,  
que le Secrétaire soit autorisé



1117

a écrit au Riel Secrétaire Desoires les Syndics des Chemins & Barrières pour obtenir pour ce Conseil la permission d'avoir le grand Chemin dans cette Municipalité

adopté

Proposé par le Député,

secondé par le Bourgeois,

que les Certificats de Marchands épiciers qui suivent, soient confirmés par ce Conseil  
Drovin, Prime & Rocher, Philibert Martel, Amable Collin, & Omer St-Jacques

adopté

102. Proposé par M. Gauthier,

secondé par le Bourgeois,

que le Maire soit autorisé au nom de ce Conseil, à prendre et suite des procès-verbaux contre toute les contribuables retardataires pour taxes municipales et as à ce Conseil

adopté

112. Proposé par le Bourgeois,

secondé par le Député,

que le Conseil s'exprime au lundi prochain la nuit du Conseil à l'heure ordinaire

adopté

J. Rolland Maire

J. Gauthier

1896

Assemblée Générale  
8 Mai 1896

A l'assemblée générale des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal local du Village de Hochelaga tenue en la salle du dit Conseil, le huitième mil huit cent quatre-vingt-seize, à huit heures du soir, conformément à l'ajournement du premier du présent mois

Étaient présents

Son Honneur le Maire du dit Conseil Joseph Gauthier, Gilbert Durocher, Adolphe Bousquet, Omer Auguste Masson, Ovide Despatin, Conseillers, formant la majorité des membres du dit Conseil

M. le Maire met devant le Conseil une lettre du sous-secrétaire de la Province de Québec datée de Québec le sixième courant, accompagnée d'une copie d'un rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil exécutif, recommandant à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, l'approbation du Règlement No. 11 de ce Conseil pour l'ajournement de certaines milles priétés pour la pose de la rampe des Canaux d'égout dans cette Municipalité

1. M. Gauthier propose,

secondé par M. Durocher,

que le Secrétaire Desoires soit chargé d'écrire au Maire de Québec le remerciant au nom de ce Conseil pour les éminents services qu'il a rendus à cette Municipalité en aidant l'adoption du Règlement No. 11 de ce Conseil

adopté

2. Proposé par M. Masson,

secondé par le Député,

que le Rapport du Comité des finances qui vient d'être lu soit lu et adopté

adopté

Sur ce Rapport

Approuvé de Québec

Village de Hochelaga

A son Honneur le Maire

+











148  
Assemblée spéciale  
13 Mai 1876

Et une assemblée spéciale des conseil-  
lers Municipaux du Conseil Municipal local  
du Village Hochelys, tenue solennelle deses Reunions  
le treize Mai mil huit cent soixante seize à huit  
heures du soir, par avis donné à tous les membres du  
Conseil de la Meise

Etant présents

Son honneur M<sup>r</sup> le Maire dudit Conseil, Joseph  
Gauthier, Gilbert Provost, Louis Duchette, Adolphe Des  
Rivets, Dom Masson & Sidone Despaty, pourant la  
totalité des membres de dit Conseil

M<sup>r</sup> le Maire met devant le Conseil

- 1<sup>o</sup> un compte du Sheriff de ce district fait en  
vertu de la sec 3 du Chap 8, Statut de Québec
- 2<sup>o</sup> une soumission Edw A Printice, & une  
de Joseph Chartier & Al Dastator, pour les objets  
ci enoncés.

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Joseph Propose,  
second par M<sup>r</sup> Duchette,

que la soumission de Edouard  
A Printice courtois de Montreal ganto par sa  
lettre du cinq Mai courant, offrant 95% pour  
les p<sup>o</sup>ces de débentures de cette Municipalité  
autorisé d'après le Règlement N<sup>o</sup> 11 de ce Conseil  
pour la pose de tuyaux al'eau bonsoportaines &  
tuyaux de drainage, & sanctionné par le Conseil  
formellement en Conseil le cinq Mai courant soit de  
cpte, adopté

2<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Masson,  
second par M<sup>r</sup> Masson,

que le Comité des Chemins  
soit autorisé à demander des soumissions jus-  
qu'à cinq six Mai courant pour l'achat de  
pour les tuyaux al'eau bonsoportaines & Valois  
& que l'annonce soit faite dans les journaux &  
qu'il rapporte à ce Conseil adopté

3<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Gauthier,  
second par M<sup>r</sup> Duchette,

que les procès des procès appointés  
pour vingt minutes pour l'examen de la liste  
des voteurs. adopté

Ordy minutes étant écoulés, le Conseil  
presume des procès

4<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Masson propose,  
second par M<sup>r</sup> Despaty,

que la liste des voteurs de  
cette Municipalité qui vient d'être examinée  
& corrigée par ce Conseil soit reconnue, comme  
étant correcte, & qu'une double d'icelle soit de  
suite déposée au Bureau d'enregistrement des  
Comte de Montreal ou Division de Montreal  
adopté

5<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Gauthier,  
second par M<sup>r</sup> Masson,

que le Conseil d'appointés,  
adopté  
J. Rolland, Maire  
M. Despaty



150  
Assemblée spéciale  
20 Mai 1876

A une assemblée spéciale des conseillers municipaux du conseil municipal local du Village d'Hochelega, convoquée par avis spécial, donné à tous les membres du dit conseil, le dix huit mai mil huit cent soixante six, et tenue le vingt mai de la même année, en la salle du conseil à huit heures du soir

Étaient présents;

J. D. Rolland le Maire

Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Louis Tréblut, Esidore Despaté, Adolphe Morrisette, & Dominique Masson le Maire, les conseillers, formant la totalité des membres du conseil.

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier ?

Secondé par Mr Provost ?

Que le premier ordre du jour soit suspendu et que l'on procède à la seconde.

adopté

2<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier ?

Secondé par Mr Provost ?

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un contrat avec Mr Joseph Charrier pour l'arrosage des rues dans cette Municipalité d'après sa soumission datée du dix mai courant pour la somme de cent quarante piastres.

adopté

3<sup>o</sup> Proposé par Mr Provost ?

Secondé par Mr Masson ?

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les Bons ou Obligations émises pour le montant de soixante mille piastres (\$60,000) d'après le règlement No. onze, de ce conseil, adopté à la séance du six février et approuvé par les élections le dix onze mai mil huit cent soixante & six et sanctionné

sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le cinq mai, mil huit cent soixante & six, tel que comporte la soumission de Mr C. A. Drenthe, datée le deux mai courant.

adopté

4<sup>o</sup> Proposé par Mr Tréblut ?

Secondé par Mr Morrisette ?

Que le Maire et le Secrétaire de ce conseil, soient autorisés à déposer le produit des débiteurs de soixante mille piastres (\$60,000) au Bureau de La Banque du Peuple, au profit de ce conseil, sous le titre "Municipalité du Village d'Hochelega, Eau & Canaux"

adopté

Mr Morrisette donne avis qu'à sa prochaine assemblée, il fera motion pour autoriser le Comité de l'Eau & Canaux à faire passer les tuyaux, Bornes Fontaines, valvres connections aux maisons & autres travaux qui nécessiteront les travaux de la pose des tuyaux à l'eau dans la Municipalité et de plus que le Comité ait le pouvoir de refuser ou d'accepter les propositions nécessaires pour l'execution des dits travaux & cela d'après les contrats signés par le Maire et le Secrétaire

Mr Gauthier donne avis qu'à sa prochaine assemblée, il fera motion pour louer certains parties des rues dans cette Municipalité.

Mr Morrisette donne avis qu'il fera motion à l'assemblée régulière de Juin pour publier le nom de ceux qui n'auront pas payé pour leurs certificats qui leur ont été octroyés



par la motion No. 1. du mois avril dernier.  
 5. Proposé par Mr. Mazon  
 Secondé par Mr. Provost  
 Que le secrétaire soit autorisé d'aller à Mr. Morin Sec. du Conseil de Comté. pour lui demander de vouloir bien se rendre lundi, au Bureau de Mr. Messieur pour là, rencontrer Mr. Le Maire au sujet de l'action intenté par Dame Melu contre le Conseil de Comté dans laquelle cette Municipalité est en cause;

adopté

6. Proposé par Mr. Gauthier  
 Secondé par Mr. Dupatié  
 Que le délai pour recevoir les soumissions pour fournir les tuyaux à Paris, Borneo fontaines, etc. soit retardé au 1<sup>er</sup> de Juin prochain et que l'arrêté soit changé en conséquence.

Le Conseil adopte

Le Conseil reprend la première ordre du jour

7. Proposé par Mr. Gauthier  
 Secondé par Mr. Provost  
 Que Mr. Alexis Munnier, huchier, soit nommé à l'évaluation pour remplacer Mr. James Vincent résigné

adopté

D'après le rapport du Comité des Finances pour les dépenses inaccusées pour l'emprunt Mr. Gauthier donne avis qu'il fera motion à la prochaine assemblée, que les dites dépenses soient payées à même les fonds de l'emprunt et que le dit montant soit versé dans le fonds général du conseil.

8. Proposé par Mr. Morrissette  
 Secondé par Mr. Provost

Que le Conseil s'agrange  
 a adopté  
 J. Rolland Maire  
 Imp. J. L. M.

Assemblée régulière  
 5<sup>e</sup> Juin 1876

A l'assemblée régulière des conseillers municipaux par le conseil municipal local du village d' Hochelaga, tenue en la salle ordinaire des séances du dit conseil, le cinq juin, mil huit cent, soixante & seize à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, étaient présents:

M. Le Maire J. D. Rolland, J. Gauthier, Albert Provost, Adolphe Morrissette, Esidore Dupatié, Dominique Housson, Louis Corvent. lors, formant la majorité du conseil

9. Proposé par Mr. Provost  
 Secondé par Mr. Dupatié

Que les applications pour emplois de la classe de Mr. Joseph St. Ongeux braste Bouchard, soient référés au Comité des Recrus pour en faire rapport à une assemblée de ce conseil

adopté

10. Proposé par Mr. Provost  
 Secondé par Mr. Dupatié

Que l'application pour



un certificat de biens de magasin de Mr Casimir  
Panisau lui soit accepté

adopté

3<sup>e</sup> Proposé par Mr Morrisette  
secondé par Mr Dupatis

Que la Requête

de Mr Jules Lacombe sub. propriétaire de  
la rue Desjardins, demandant un écart dans la dite  
rue soit référé au Comité des Chemins, pour  
en faire rapport à une prochaine assemblée

adopté

4<sup>e</sup> Proposé par Mr Provost  
secondé par Mr Masson

Que le Président du Comité

de Polie, soit autorisé à faire les changements  
nécessaires, à l'avenir, dans le personnel de la  
Polie

adopté

5<sup>e</sup> Proposé par Mr Morrisette  
secondé par Mr Gauthier

Que le compte de

Mr Thomas Hawkins soit référé au  
Comité des Finances pour en faire rapport  
à une prochaine assemblée

adopté

6<sup>e</sup> Proposé par Mr Jos. Gauthier  
secondé par Mr Edw. Provost

Que le Maire soit auto-

risé à faire graver un sceau pour l'usage de  
ce conseil, que ledit sceau représente Jacques  
Cartier, qui offre la croix au chef sauveur  
Sagoyewah avec le mot au bas "Dix-huit  
ans", tel que le sceau affixé ci contre  
et que tel sceau soit reconnu comme le  
sceau legal de ce conseil.

adopté



7<sup>e</sup> Proposé par Mr Morrisette  
secondé par Mr Dupatis

Que le Comité des

Chemins soit autorisé de faire faire les  
travaux nécessaires pour la pose et la  
protection des tuyaux à l'eau sous la  
coupe du chemin de fer. Montréal, Ottawa  
& Occidental, sur la rue Ste Marie.

adopté

Mr Morrisette donnera qu'à une pro-  
chaine assemblée, et fera motion pour que le  
Comité des Chemins s'occupe des services  
d'un homme compétent pour surveiller  
les travaux de la pose des tuyaux à l'eau  
dans cette Municipalité

8<sup>e</sup> Proposé par Mr Gauthier  
secondé par Mr Morrisette

Que le conseil va-

comme

adopté.  
J. P. Holland Maire  
Municipalité  
1879



156  
Assemblée spéciale  
23. Juin 1876

A une session spéciale du Conseil Municipal  
du Village de Hochelaga, convoquée par avis  
régulier donné à tous les membres et tenue le  
vingt trois de Juin mil huit cent soixante et  
seize, à huit heures du soir en la salle des  
séances du dit Conseil, conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec -

Présents.

Son Honneur le Maire J. D. Rolland, J. Gauthier,  
Libert Provost, Sébastien Dépatie, Adolphe  
Morissette + Dominique Masson tenus, les concédés  
formant la majorité des membres du dit Conseil.

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
secondé par M<sup>r</sup> Dépatie } Qu'un certificat de bien-  
se pour tenir une hôtellerie dans cette Municipalité  
soit octroyé à M<sup>r</sup> Jos. St. Cyr.

Cette motion étant mise aux voix, elle est em-  
portée par la division suivante

Pour	Contre
Les Notens & Secondens	M <sup>r</sup> Morissette
M <sup>r</sup> Masson	M <sup>r</sup> Provost
	Adoptée

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
secondé par M<sup>r</sup> Dépatie } Que le deuxième ordre  
du jour soit suspendu & que l'on procède  
au troisième.

Adoptée

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette }  
secondé par M<sup>r</sup> Dépatie } Que le compte de  
Messieurs Mousseau, Chaplain & Archambault  
soit référé au Comité de Finances pour en  
faire rapport à une prochaine assemblée  
de ce Conseil

Adoptée

4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost }  
secondé par M<sup>r</sup> Masson } Que le Règlement N<sup>o</sup> 12  
concernant les amusements publics soit adopté  
et que ce règlement soit publié suivant la  
loi, et que sa mise en force date de ce  
jour vingt trois Juin 1876.

Adoptée

M<sup>r</sup> Gauthier donne avis qu'à sa prochaine  
assemblée de ce Conseil, il fera motion pour nom-  
mer un notaire qui devra faire tous les contrats,  
suivant les besoins du Conseil.

5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette }  
secondé par M<sup>r</sup> Dépatie } Que la requête  
de M<sup>r</sup> Robert & autres propriétaires de la  
rue Morcan, demandant les arceaux d'égoût  
soit référé au Comité des Chemins pour  
en faire rapport à une prochaine assem-  
blée

Adoptée

M<sup>r</sup> Provost donne avis qu'à sa prochaine  
assemblée de ce Conseil il fera motion,  
pour mettre en force le Règlement N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>  
concernant le Patrois.

6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette }  
secondé par M<sup>r</sup> Dépatie } Que le Conseil  
s'ajourne -

adoptée.  
J. D. Rolland Maire  
Gauthier  
Dépatie  
Morissette



158

Assemblée régulière  
3 Juillet 1846.

A l'assemblée régulière des Conscillers Municipaux du Conseil municipal local du Village d'Hotelaja, tenu en la salle ordinaire des séances du dit Conseil, le trois Juillet mil huit cent soixante-seize, à neuf heures & demi de soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

M. Le Maire J. D. Robit -  
Joseph Gauthier, Tibut Porret, Adolphe Monette,  
Dominique Masson, Camis, Conscillers, formant  
la majorité des membres du dit Conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Masson }  
Secondé par M<sup>r</sup> Gauthier }

Que la Requête de M<sup>l</sup>le Moineau & autres propriétaires de la rue Duvoy, demandant le transport du surplus de la terre de la partie homologuée de la dite rue, sur la partie non homologuée soit accordée, et que l'avis précédent receive instruction à cet effet.

adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup> Monette }

Que le Rapport sur le Comite du Feu, recommandant de payer une somme de \$2.00 chaque, à M<sup>l</sup>le. Damese Leduc & Frs. Dapuis, pour le transport de la pompe de la Longue-Pointe soit adopté et que le Secrétaire soit autorisé à payer cette dite somme

adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup> Masson }

Qu'un accuei de réception de la lettre du Comite de l'Eau

159

l'Eau de Montréal, soit renvoyé à M<sup>r</sup> Ch. Lapierre et que l'offre faite à ce conseil dans la dite lettre soit acceptée et que le Maire soit autorisé de donner toutes les garanties au dit Comite de l'Eau pour la remise des tuyaux au dit Comite, tel que prescrit dans la lettre, et que le Maire soit autorisé à faire une nouvelle demande.

adopté

- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Porret }  
Secondé par M<sup>r</sup> Monette }

Que le Secrétaire soit autorisé de payer au Sheriff, cinquante & quinze centes, pour 3 jours d'un prisonnier, dans la prison de Montréal, pour devant le seris de Mai mil huit cent soixante & seize.

adopté

- 5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Adolphe Monette }  
Secondé par M<sup>r</sup> J. Gauthier }

Que le Comite des Chambrs s'assure les services d'un homme compétent pour surveiller les travaux de la pose de tuyaux à l'eau dans la Municipalité d'après l'avis n<sup>o</sup> 8 donné dans la séance du cinq Juin dernier et leur faire rapport à une prochaine assemblée.

adopté

- 6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Secondé par M<sup>r</sup> Porret }

Que d'après l'avis de M<sup>r</sup> Porret donné à la séance du vingt-trois Juin dernier, M<sup>r</sup> Joseph Simard soit nommé notaire de ce Conseil, pour faire tous les contrats suivant les besoins du dit Conseil.

l'acte



Cette motion étant mise aux voix, elle est em-  
portée en la division suivante

Pour	33	Contre
Les Motion Standard		M <sup>r</sup> . Masson
M <sup>r</sup> . Morissette		

adoptée

7<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup>. Morissette }  
 secondé par M<sup>r</sup>. Masson }  
 Que le Rapport des  
 Comités des Chemins qui vint d'être lu soit  
 reçu & adopté.

adoptée

Suit ce Rapport  
 A son Honneur M<sup>r</sup>. Le Maire et Messieurs les  
 conseillers, formant le Conseil Municipal du  
 Village d' Hochelaga, réunis en conseil

Messieurs,  
 Le Comité de l'eau est des Comités  
 de votre Conseil, a l'honneur de vous faire rap-  
 port, que d'après la résolution N<sup>o</sup> 2 adoptée  
 à l'assemblée spéciale du 27<sup>e</sup> mai, nul n'ont  
 été soumise & reçu, il a reçu les commissions  
 des personnes suivantes, les a examinés remu-  
 nièrement et croit devoir vous recommander  
 que ce Conseil devra accorder le contrat pour  
 l'excavation et la pose des tuyaux à l'eau, à M<sup>r</sup>.  
 Louis Payette et pour les connexions aux  
 différentes maisons, aux prix & conditions de la  
 soumission N<sup>o</sup> 5.

Le contrat pour la fourniture des tuyaux en fonte  
 a été accordé à M<sup>r</sup>. B. J. Coghlin.

Le contrat pour les articles spéciaux en fonte,  
 Pompes, Fontaines & Balbes, est accordé à M<sup>r</sup>.  
 W. C. Bartley & Co.

Le contrat pour l'éclairage en ardoise, est accordé

à M<sup>r</sup>. Chas. Lenth  
 Et le contrat pour le plomb en saumon est  
 accordé à M<sup>r</sup>. B. J. Coghlin.

Et le contrat pour les tuyaux en plomb est  
 accordé à M<sup>r</sup>. James Robertson.  
 Le tout unanimement concourus.  
 (Signé) J. D. Rolland Président  
 Hubert Brossé  
 Jos. Gauthier

### Soumissionnaires.

Pour la fourniture des tuyaux en fonte.

- Anderson M<sup>r</sup>. Hargreaves
- A. J. Drummond
- Thos. Cowie & Co
- Ed. A. Prentiss
- B. J. Coghlin
- Cooper Farnham & Co
- Thos. Robertson & Co

Ouvrages en Cuivre.

- Chs. Gauthier & Co
- Robert Mcintosh & Co

Tuyaux en plomb.

- B. J. Coghlin
- Montreal Rolling Mills
- Chs. Gauthier & Co
- James Robertson

Plomb en saumon.

- Cooper Farnham & Co
- B. J. Coghlin
- Montreal Rolling Mills
- Chs. Gauthier & Co
- James Robertson

Excavation & pose de tuyaux

- M<sup>r</sup>. J. Malberg

John



John Mc.D. Campbell & Co.  
 Kennedy & Co. Inc.  
 Louis Payette  
 Chs. L. Lapierre & Fils  
 Benktu & Chantreuil  
 John Murray  
 P. V. de Grandpierre  
 Francis Morse, Geo. D. Amigoz, Timothy Cunningham  
 Mr. F. N. Lefebvre  
 Onisme Barrette  
<sup>Mgr</sup>  
<sup>Superviseur de service</sup>

Mr. J. La Lefebvre  
 Chs. L. Lapierre & Fils  
 John Benktu & Raymond Chantreuil  
 8<sup>e</sup> Proposé par Mr. Cauchie }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que le Comité et le Secrétaire soient autorisés à passer les contrats avec les soumissionnaires dont les noms suivent:

M<sup>r</sup> Louis Payette, pour l'excavation et la pose des tuyaux à l'eau, d'après sa soumission du trente Juin dernier, ainsi que pour les tuyaux de service d'après la soumission N<sup>o</sup> 5.

M<sup>r</sup> B. J. Boghlev pour la fourniture des tuyaux en fonte, d'après sa soumission du trente Juin dernier

M<sup>r</sup> M. W. P. Baulty & Co. pour la fourniture des autres spécimens en fonte, Bronze, Fontaines & Vases, d'après sa soumission du trente Juin dernier.

M<sup>r</sup> M. Lechartre & Co. pour les ouvrages en cuivre, d'après sa soumission du trente Juin dernier

M<sup>r</sup> B. J. Boghlev, pour le plomb au canon, d'après sa soumission du trente Juin dernier

M<sup>r</sup> James Robertson, pour les tuyaux en plomb d'après sa soumission du trente Juin dernier, et le tout conformément aux spécifications au devis, tels que fournis par ce Conseil, pour la pose des tuyaux à l'eau dans cette Municipalité.

adopté.

9<sup>e</sup> Proposé par Mr. Cauchie }  
 Secondé par Mr. Masson }

Que conformément à une assemblée précédente, le Comité et le Secrétaire soient autorisés à payer les dépenses incombant pour la démonstration, hors de l'année dans notre Municipalité de deux locomotives pour l'usage du Chemin de fer Duchesne, Montréal, Ottawa & Occidental

adopté

10<sup>e</sup> Proposé par Mr. Monisette }  
 Secondé par Mr. Masson }

Que la lettre de Mr. Jolique Durand, capitaine de la Brigade d'Abolajaja, soit lue au Comité des finances pour en faire rapport à une prochaine assemblée

11<sup>e</sup> Proposé par Mr. Cauchie }  
 Secondé par Mr. Monisette }

Que ce Conseil, a éprouvé beaucoup de satisfaction dans la démonstration le samedi dernier qui est due à l'initiative prise par Mr. Le Moine en cette circonstance

adopté

12<sup>e</sup> Proposé par Mr. Masson }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que le Secrétaire soit autorisé à faire réimpression de la



de comptes et enveloppes pour usage  
de ce Conseil.

Adopté

- 13<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost }

Que le Conseil sa-  
journe à vendredi prochain sept Juillet cou-  
rant

Adopté.

A son Honneur M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les  
Conseillers, formant le Conseil Municipal du  
Village d' Hochelaga, réunis en Conseil.

Messieurs

Le Comité du Feu de votre Conseil  
a l'honneur de vous faire rapport, qu'après  
avoir pris en considération les comptes produits  
par Messieurs Damas Ledue & Maurice Duguais,  
pour le transport de la pompe brada par chef  
Joseph Lachapelle, et les informations données  
par M<sup>r</sup> Zéphire Durand, capitaine des pompes  
à ce sujet. Il a jugé à propos d'accorder aux  
dits Messieurs Ledue & Duguais, chacun deux  
piastres courant, tant pour le travail de la pompe  
de ces dits comptes.

Le tout respectueusement soumis.

Hochelaga 28 Juin 1876

(Signé) Gilbert Provost

D. Masson

Edouard Dupaté.

J. D. Rolland Maire  
M. Gauthier

Assemblée générale  
7 Juillet 1876

A une assemblée générale des Conseillers munici-  
paux, du Conseil municipal du Village d'Ho-  
chelaga, tenue en la salle des séances du dit Con-  
seil, le sept Juillet mil huit cent soixante &  
seize, à neuf heures du soir, conformément à  
l'appelement du trois Juillet courant, pour la  
continuation des affaires devant ce Conseil.

Étaient présents.

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rolland  
Messieurs Gilbert Provost, Edouard Dupaté, Adolphe  
Morissette & Dominique Masson, Secrétaire, Con-  
seiller, formant la majorité du dit Conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Edouard Dupaté }  
 Secondé par M<sup>r</sup> Masson }

Que l'état des comptes  
du Secours Prisonier jusqu'au 31 Mai 1876,  
tels qu'ils ont été audités & certifiés par M<sup>rs</sup> Thomas  
Hawkins & Louis Dupuis, audités, en date du  
quatre Juillet soit reçu & adopté.

Adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette }  
 Secondé par M<sup>r</sup> Masson }

Que d'après la recom-  
mandation des Auditeurs, Messieurs Hawkins &  
Dupuis, le Comité des finances soit chargé  
de s'enquérir du coût d'un safe et d'en faire  
rapport à une prochaine assemblée

Adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost }  
 Secondé par M<sup>r</sup> Morissette }

Que les divers sommes  
payées par ce Conseil, pour obtenir de la Législatrice  
de Québec un Bill spécial pour permettre l'em-  
prunt et les diverses dépenses en sommes pour  
la publication des Rapports Nos 10 & 11, soient  
prises à même le fonds spécial d'emprunt



de comptes et enveloppes pour usage  
de ce Conseil.

Adopté

- 13<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier }  
Secondé par Mr. Provost }

Que le Conseil sa-  
journe à vendredi prochain sept Juillet cou-  
rant

Adopté.

A son Honneur M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les  
Conseillers, formant le Conseil Municipal du  
Village d' Hochelaga, réunis en Conseil.

Messieurs

Le Comité du Feu de votre Conseil  
a l'honneur de vous faire rapport, qu'après  
avoir pris en considération les comptes produits  
par Messieurs Damas Leduc & Manuel Gagnon,  
pour le transport de la pompe à bras par chef  
Joseph Lachapelle, et les informations données  
par Mr. Joseph Durand, capitaine de pompier  
à ce sujet. Il a jugé à propos d'accorder une  
dette Messieurs Leduc & Gagnon, chacun deux  
pièces annant, étant convenu de la prestation  
de ces dettes comptes.

Le fait respectueusement soumis.

Hochelaga 28 Juin 1876

(Signé) Gilbert Provost

D. Masson

Edouard Dupont

J. D. Holland Maire

M. Gauthier

Assemblée générale  
du Conseil - 1876

A une assemblée ouverte de Conseillers munici-  
paux, du Conseil municipal du Village d'Ho-  
chelaga, tenue en la salle des séances du dit Con-  
seil, le sept Juillet mil huit cent soixante &  
sept, à neuf heures du soir, conformément à  
l'appurement du trois Juillet courant, pour la  
continuation des affaires devant le Conseil.

Étaient présents.

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Holland

Messieurs Gilbert Provost, Edouard Dupont, Adolphe  
Morissette & Dominique Masson, Secrétaire, Con-  
seillers, formant la majorité du dit Conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Edouard Dupont }  
Secondé par M<sup>r</sup> Masson }

Que l'état des comptes  
du Secrétaire Trésorier pour le 31 Mai 1876,  
tels qu'ils ont été audités & certifiés par M. M. Thomas  
Hawkins & Louis Dupuis, Auditeurs, en date du  
quatre Juillet soit reçu & adopté.

Adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette }  
Secondé par M<sup>r</sup> Masson }

Que d'après la recom-  
mandation des Auditeurs, Messieurs Hawkins &  
Dupuis, le Comité des finances soit chargé  
de s'enquérir du coût d'un safe et d'en faire  
rapport à une prochaine assemblée

Adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par Mr. Provost }  
Secondé par Mr. Morissette }

Que les diverses sommes  
payées par le Conseil, pour obtenir de la Législatrice  
de Québec un Bill spécial pour permettre l'em-  
prunt et les diverses dépenses encourues pour  
la publication des Rapports Nos 10 & 11, soient  
prises à même le fonds spécial d'emprunt







166

et versés dans le fonds général du conseil.

Suivent ces dépenses au montant de \$249.37  
Montants payés pour le Comité de l'Éau pour la  
publication, l'adoption, etc, etc des Règlements Nos 10  
+ 11 de ce conseil.

1876 Février	2	G. F. Langlois, annonce Gazette Officielle. Rpt.	9.18
"	5	Augt. Côté rbi. Impression de Bill	4.93
"	8	Législation de Dubuo, Bill pour impérimt	111.64
"	8	Joseph Gauthier. Voyage à Dubuo	66.62
Mai	12	Publication + annonce Règlement No. 10 "Minerve"	20.00
"	12	" " " " " " " " " " " "	30.00
1876 Mai	31	Engagement, du Rpt. No. 11 pour l'accompagnement	3.00
Juin	1	Traduction du Rpt. No. 11 à M. Macdonald	4.00
			<u>\$ 249.37</u>

Montants payés pour les travaux de l'Écurie

1874	de la rue Desjardis		
Oct. 23	R. M. Ewen ape sp l'Écurie		400.00
Nov 6	" " " " " " " " " "		300.00
"	27 Jos. Smith, mesurage		7.00
"	24 Charités pour commens Smith		1.25
1875 Jan	14 Simard & Perreault, contrat pour l'Écurie		15.00
Fév.	4 La Minerve demande de commissions		6.04
"	4 La Gazette " " " " " "		10.40
			<u>\$ 1241.62</u>

4. Proposé par Mr. Masson  
Secondé par Mr. Morissette

Que les lettres de Messieurs le Curé (au nom de la Fabrique) et les Commissaires d'école d'Hochelaga, demandant certaines lettres soient référés au Comité de l'Éducation pour en faire rapport à une prochaine assemblée, et qu'une opinion légale soit demandée à cet effet.

Adopté

167

Monsieur Masson donne avis qu'à sa prochaine assemblée, il fera motion pour que le Comité de l'Éau soit autorisé à s'enquérir d'un local pour y placer les tuyaux et autres objets nécessaires à l'exécution des travaux de la pose des tuyaux d'Éau dans cette Communauté.

Proposé par Mr. Masson  
Secondé par Mr. Probst

Que le conseil s'ajourne  
adopté.

J. J. Rolland Maire  
M. J. L. L.



Assemblée spéciale  
12 Juillet 1866

A une assemblée spéciale des Conseillers Municipaux du village d'Hochebourg, le dit assemblée convoquée par avis spécial donné à tous les membres, et tenue en la salle du Conseil, le douzième jour de Juillet mil huit cent soixante et six, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents.

J. D. Rolland, Mair, Moire,  
Jos. Gauthier, Gilbert Proost, Gildore Dufort,  
Adolphe Morissette, Dominique Masson Secour,  
Conseillers, formant la majorité des membres du conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr. Morissette
- 2<sup>o</sup> Secondé par Mr. Masson

Que le Comité de l'Eau et Chemins soit autorisé à faire poser les tuyaux à l'eau dans les rues dont les noms suivent, d'après les contrats passés avec les entrepreneurs pour la pose des dits tuyaux.

Distances.

Rue St. Marie	Des limites de la ville au Ruisseau Miquon	5700 pds
de Iberville	" " à la Rue Ontario	1150 "
de Frontenac	de la rue St. Marie	2530 "
de Haïro	" "	2500 "
de St. Etienne	Des limites de la ville	357 "
de Maignonne	" "	415 "
de Logan	" "	480 "
de Lafontaine	" "	65 "
de "	" "	490 "
de Ontario	" "	4000 "
de Maillors	de la rue St. Marie aux limites du Linage de nos	1100 "
de Bulman	" Maillors à l'ouest	310 "
de Lavallée	" "	480 "
de Logan (de l'ouest)	" "	480 "

Morison

Rue Moraw	De la rue St. Marie à la rue Ontario	2070 pds
de St. Etienne	" Moraw " Maillors	385 "
de Desjardins	" St. Marie " Ontario	2160 "
de St. Jean Bte.	" Desjardins au chemin St. Michel	390 "
de St. Etienne	" " " "	400 "
de Maignonne	De la terre Aylwin	540 "

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson
- 3<sup>o</sup> Secondé par Mr. Dufort

Que le Comité de l'Eau et des Chemins recommandant une lieu de dépôt pour y placer les objets destinés à la pose des tuyaux à l'eau dans cette Muniapalité soit reçu. — tout à rapport —

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal du village d'Hochebourg, remis en conseil.

Messieurs,

Le Comité de l'Eau de votre Conseil s'étant assemblé et ayant délibéré à l'honneur de vous faire rapport, qu'il croit devoir vous suggérer d'occuper le hangar derrière de la maison du conseil, comme un lieu de dépôt, très propre pour y placer les matériaux, cuivre, plomb, tuyaux en plomb et autres objets destinés à l'usage des travaux de la pose des tuyaux à l'eau dans cette Muniapalité.

Le tout respectueusement remis  
(Signé) J. D. Rolland  
Jos. Gauthier  
Gilbert Proost.



3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Depatie 3  
Secondé par Mr. Morissette 3

Que le Rapport du Comité des Finances, au sujet d'un emprunt d'argent sollicité par La Fabrique par son curé, & Messieurs Les Commissaires d'École, soit reçu & adopté et que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à ces Messieurs.

adopté

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Conseillers Municipaux, du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, réunis en Conseil.

Messieurs,

Le Comité des Finances de votre Conseil, s'est réuni à l'honorable de vous faire rapport,

Qu'il a examiné et considéré les demandes de La Fabrique de La Nation d'Hochelaga par son curé, et de Messieurs les Commissaires d'École de La Municipalité de La Nation d'Hochelaga, se basant sur l'article quatre cent quatre vingt deux (492) du Code Municipal de la Province de Québec, votre Comité est d'opinion qu'il est impossible à votre Conseil de faire les prêts d'argent demandés par eux.

Le tout humblement soumis

(Signé) J. D. Rolland

Jos. Cauchie

Edouard Provost

4<sup>e</sup> Proposé par Mr. Morissette 3  
Secondé par Mr. Cauchie 3

Que le Rapport du Comité de l'Éau et des Écuries, recommandant de nommer Mr. Joseph Chartier pour surveiller les travaux de la fosse des tuyaux à l'Éau, etc, etc, dans

dans cette Municipalité soit reçu & adopté

— Suit le rapport —

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, réunis en Conseil.

Messieurs,

Le Comité de l'Éau de votre Conseil, a l'honneur de vous faire rapport qu'il a décidé de nommer Joseph Chartier à l'emploi d'inspecteur, pour surveiller les travaux de la fosse des tuyaux à l'Éau dans cette Municipalité, etc, etc. pour tenir un compte de tous les matériaux qui seront reçus et livrés pour le susdit ouvrage et cela au prix de  $0.75$  Dollar par jour.

Le tout respectueusement soumis

(Signé) J. D. Rolland

Jos. Cauchie

Edouard Provost

5<sup>e</sup> Proposé en amendement par Mr. Masson 3  
Secondé par Mr. Depatie 3

Que le nom de M<sup>r</sup> Joseph Chartier qui figure dans le Rapport qui vient d'être lu, soit biffé et que celui de M<sup>r</sup> Lapierre lui soit substitué.

Cet amendement étant mis aux voix, est repoussé sur la décision suivante

Pour 3 Contre 3  
Les Motion et 3 M<sup>r</sup> Morissette  
Secondeurs 3 M<sup>r</sup> Cauchie  
3 M<sup>r</sup> Provost

Les votes étant pris sur la motion principale, elle est repoussée sur la décision suivante

Pour 3 Contre 3  
Les Motion Secondeurs 3 M<sup>r</sup> Depatie  
M<sup>r</sup> Provost 3 M<sup>r</sup> Masson

adopté



6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Masson }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Dupatis }  
 Que le Rapport du  
 Comite de l'Eau recommandant que le  
 charoyage des tuyaux empruntés par  
 toute Muniipalité pour le Comite de  
 l'Eau, de La Corporation de Montréal, soit  
 accordé à M<sup>r</sup>. Louis Payette, contracteur  
 au prix de un Dollar par grosse comme  
 adoptée

7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morissette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Provost }  
 Que le Maire et le  
 Secrétaire soit autorisé à payer les comptes  
 suivants sur les argents du Comite de l'Eau et  
 Canaux

Geo. Bishop Impression des Plans	\$162.00
Joseph L'Herault, reliure et gravure	
un cecau en cuivre	20.00
Gauthier & Verrais - Cadres	1.25
Jules Manow, gravure en bois du cecau	4.50

adoptée

8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morissette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Provost }  
 Que le Maire et le  
 Secrétaire soient autorisé à payer les comptes  
 suivants à moins les fonds de ce conseil

Chs. Gauthier & Co. Comite de l'Eau	\$57.90
Eusibe Lussier - Boutiquier	4.50
H. Gauthier - Police	4.50

adoptée

9<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morissette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Provost }  
 Que le Conseil s'appuie  
 adoptée.  
 J. D. Rolland Maire  
 J. Payette Secrétaire

Assemblée spéciale  
 22 Juillet 1876

A une assemblée spéciale des Con-  
 seillers, tenu à Paris du Village  
 d' Hochelaga, régulièrement convoquée  
 par avis spécial, donnée à tous les Mem-  
 bres, et tenue en la Salle du Conseil,  
 le vingt deuxième jour de Juillet, mil  
 huit cent soixante & sept, à neuf heures  
 du soir

Présents  
 J. D. Rolland, Car. Marie  
 Louis Fréchette, Adolphe Moris-  
 sette, Dominique Masson, Louis  
 Cousulles, formant la majorité  
 de Membres du dit Conseil

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morissette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Fréchette }  
 Que la Requête  
 de Messieurs J. Bte. Dupatis & al. qui  
 vient d'être lue soit laissée sur la  
 table.

Cette motion a été mise aux voix, et  
 emportée sur la division suivante

Pour	Contre
Les Motifs suivants } M <sup>r</sup> . Masson	

adoptée

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Masson }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Fréchette }  
 Que le Comite de Police  
 soit autorisé à acheter le charbon  
 nécessaire pour la Station de Police  
 & Maison du Conseil

adoptée

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Fréchette }  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Morissette }  
 Que les comptes,  
 au



qui surient, encourus pour l'inauguration du chemin de fer Québec, Montréal Ottawa & Occidental, soient payés à même le fonds général du Conseil

E. Mathieu & fils	\$ 9.90
Dumega M <sup>re</sup> Donald	8.00
A. Paulard & Co.	2.40
Dufresne & Boingmaie	11.01
Sagouac, Soudat & Co	25.00
L. C. Jodoin & Co	1.82
Victor Hudon	70.00
John L. Cassidy	12.76
La Bande d'Hochebaga	20.00

Adoptée

- 1<sup>re</sup> Proposé par M<sup>re</sup> Morrisette
- 2<sup>de</sup> Secondé par M<sup>re</sup> Masson

Que pour rembourser le Billet de quinze cents piastres dû le vingt trois Juillet courant à La Banque du Peuple, il est résolu qu'une somme de deux cents piastres, soit payé en acompte sur le susdit Billet, et qu'un Billet de trois cent piastres soit fait en renouvellement, à trois mois du vingt quatre Juillet courant, signé par J. D. Rolland et endossé par Joseph Gauthier et que le Conseil s'oblige à payer ledit Billet à son échéance

adoptée

- 1<sup>re</sup> Proposé par M<sup>re</sup> Fréchette
- 2<sup>de</sup> Secondé par M<sup>re</sup> Morrisette

Que le Conseil s'engage

J. D. Rolland Maire  
1875

Assemblée spéciale  
- 2. Août - 1875

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hochebaga, convoquée par avis régulier donné à tous les membres & tenue le deuxième jour d'Août, qui fut cent soixante & seize à huit heures & demi du soir, en la salle ordinaire des séances du dit Conseil, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents.

Monsieur le Maire J. D. Rolland  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Adolphe Morrisette, Lucien Fréchette, Sulpice Dupont & Dominique Masson Secréaires, tous élus par les habitants des membres du dit Conseil.

- 1<sup>re</sup> Proposé par M<sup>re</sup> Morrisette
- 2<sup>de</sup> Secondé par M<sup>re</sup> Fréchette

Que le Protet de M<sup>re</sup> Optique Lussard, au sujet du terrassement de la rue Desjardins, soit référé au Comité des Chemins pour en faire rapport à une prochaine assemblée.

adoptée

- 1<sup>re</sup> Proposé par M<sup>re</sup> Morrisette
- 2<sup>de</sup> Secondé par M<sup>re</sup> Fréchette

Que le Comité des Chemins, soit autorisé à faire compléter le Plan pour les égouts dans tout le territoire de cette Municipalité

adoptée

Monsieur Provost donne avis qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, il fera motion pour qu'un Règlement soit fait pour faire le taux à être payé par chaque contribuable pour leur approvisionnement d'eau, fourni par



Par le Conseil.

- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Froehotte
- Secondi par Mr. Morrisette

Que le Comité de  
 chemin soit autorisé à régler la ques-  
 tion par Rapport à la lettre de Mr. Gaspard  
 Durand, Inspecteur agrari, au sujet de  
 la clôture entre Mr. Robert et Mr. Joseph  
 Gauthier.

adopté

- 4<sup>e</sup> Proposé par Mr. Masson
- Secondi par Mr. Morrisette

Que le Conseil  
 s'ajourne

*adopté*  
 J. D. Rolland Maire  
 J. Morrisette Secrétaire

Assemblée régulière  
18/6

A l'Assemblée régulière des Conseillers Muni-  
 cipaux du Conseil Municipal Local du Village  
 d' Hochelaga, tenue en la salle ordinaire des seau-  
 ses du dit Conseil, le septième jour d' Août,  
 mil huit cent soixante & six, à huit heures  
 & demi du soir, conformément aux disposi-  
 tions du Code Municipal de la Province  
 de Québec.

Étaient présents.

Mr. Le Moine S. D. Rolland,  
 Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Edouard Despatis,  
 Adolphe Morrisette & Dominique Masson Louis  
 conseillers, formant la majorité des membres  
 du dit Conseil

- 1<sup>e</sup> Proposé par Mr. Masson
- Secondi par Mr. Morrisette

Que le compte de  
 Mr. H. J. Patton Br. soit réglé & que le Maire  
 et le Secrétaire soient autorisés à signer un  
 billet, au montant de cinquante & six francs  
 & quatre vingt centimes, à trois mois de cette date,  
 payable à son échéance, par le dit Conseil,

adopté

- 2<sup>e</sup> Proposé par Mr. Provost
- Secondi par Mr. Masson

Que le compte du Sheriff  
 du district de Montréal au montant de deux  
 dollars et le compte de Mr. Sarant, Notaire  
 au montant de deux dollars soient payés à  
 même le fonds de ce Conseil

adopté

- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Morrisette
- Secondi par Mr. Masson

Que le Comité de l'eau  
 & canaux soit autorisé à faire dissoudre  
 les tuyaux de 4 pouces relevés de



La rue Le Beau

adoptée  
 4.° Proposé par M.° Gauthier  
 Secondé par M.° Dupont  
 Qu'un certificat de licence pour usage, soit accordé à M.° Eraste Bouchard, pour l'espace mis huit cent cinquante et six, en se conformant aux Règlements de ce Conseil.

adoptée  
 5.° Proposé par M.° Dupont  
 Secondé par M.° Masson  
 Que la Requête de M.° M. Dupont a été, présentée le vingt deux Juillet dernier, soit de nouveau lue et prise en considération

adoptée  
 6.° Proposé par M.° Gauthier  
 Secondé par M.° Morrisette  
 Que le Conseil s'ajourne à vendredi prochain le vote doit commencer à sept heures et demi du soir.  
 Cette motion étant mise aux voix est reportée sur la division suivante

Pour	Contre
Les Motiva + Secondaire	M.° Masson
M.° Provost	M.° Dupont

adoptée  
 Holland Mans.  
 M.° G. G.  
 Le Maire Secrétaire

Assemblée ajournée  
 11 Aout 1846

A une assemblée ajournée des Conseillers Muni d'après du Conseil Municipal local du Village d'Hooklaga, tenue le jour d'Aout, mis huit cent cinquante six, dans la salle du Conseil à huit heures et demi du soir, conformément à l'ajournement par motion du sept Aout courant.

Étaient présents.  
 Monsieur Le Maire J. D. Rolland  
 Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Eraste Dupont  
 Adolphe Morrisette + Dominique Masson  
 Autres Conseillers, formant la majorité des Membres dudit Conseil.

1.° Proposé par M.° Dupont  
 Secondé par M.° Masson  
 Que la Requête de M.° M. Dupont a été, présentée le 22 Juillet dernier soit de nouveau lue et prise en considération.

Cette motion étant mise aux voix, elle est reportée sur la division suivante

Pour	Contre
Les Motiva + Secondaire	M.° Morrisette
	M.° Gauthier
	M.° Provost

Monsieur Le Maire met devant le Conseil une lettre de M.° Bayette, demandant des trottoirs dans la rue Diéry

2.° Proposé par M.° Morrisette  
 Secondé par M.° Dupont  
 Que la lettre de M.° Bayette soit référée au Comité des Chemins pour en faire un rapport à une prochaine assemblée.

adoptée



- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3  
 Secondé par Mr. Depatie 3

Qu'une exemption de taxes soit faite à La Casade du Fleuve pour l'année mil huit cent soixante et quinze, et que l'argent payé par les Membres de la dite Brigade pour Taxes Municipales et les frais inconnus dans certaines causes pour la collection des dites taxes soient remboursés aux dits Membres de la Brigade du Fleuve  
 adopté

- 4<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3  
 Secondé par Mr. Morrissette 3

Que le compte de Messieurs Moisseau, Chapleau & Ashambanté avocats de La Corporation, tel que réduit au montant de frais soit quatre cents (400) soit payé par le Conseil, et que le Maire & Le Secrétaire soient autorisés à signer un chèque pour ce montant  
 adopté

- 5<sup>e</sup> Proposé par Mr. Masoué 3  
 Secondé par Mr. Provost 3

Que le Comité de Police soit autorisé à succurer les services d'un homme pour La Bonne Fontaine, et l'entretien des lampes dans les rues de cette Municipalité  
 adopté

- 6<sup>e</sup> Proposé par Mr. Provost 3  
 Secondé par Mr. Morrissette 3

Que le jour de l'assemblée pour la révision du rôle d'évaluation soit annoncé dans deux papiers nouveaux, c-à-d "La Minerve" et le "Montreal Gazette"  
 adopté

180

- 7<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3  
 Secondé par Mr. Provost 3

Qu'un Comité soit formé composé de Mm. Le Maire et Mm. les Conseillers Morrissette & Depatie, pour s'enquérir de l'état d'un terrain pour l'usage de cette Municipalité et d'en faire rapport à une prochaine assemblée de ce Conseil  
 adopté

- 8<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3  
 Secondé par Mr. Morrissette 3

Qu'il soit résolu  
 adopté

J. J. Rolland Maire  
 Secrétaire - Honoré







1877

Que le conseil s'ajourne à mercredi pro-  
chain le vingt trois aout courant  
pour continuer la revision du Role d'eva-  
luation

adopté.  
J. D. Rolland Maire  
M. J. L. L. L.  
Secrétaire - Historien

Assemblée ajournée  
23 aout 1877

A une assemblée du Conseil Municipal  
du Conseil Municipal du Village d'Annapolis,  
ajournée du dix huit aout et tenue le vingt trois  
aout, mil huit cent soixante & sept, en la  
salle ordinaire des séances du conseil, à huit  
heures du soir, pour continuer l'examen du  
Role d'Evaluation.

Étaient présents

M. Le Maire J. D. Rolland,  
Joseph Gauthier, Hubert Perrot, Louis Dupont,  
Adolphe Morinette & Dominique Masson  
Conseillers, prenant la présidence  
de séance du dit conseil.

M. Le Maire met devant le con-  
seil & fait lecture d'une lettre de M. M.  
Gouvan Lohesse & Co, se plaignant de  
l'Evaluation de leur Manufacture à ressorts.

1. Proposition par M. Gauthier 3  
2. Secondé par M. Morinette 3

Que le conseil s'ajourne  
en conseil général pour l'examen du Role  
d'Evaluation

adopté

1877

Reprise des Procédés.

2. Proposition par M. Gauthier 3  
Secondé par M. Masson 3

Qu'en ce que quelques  
points de loi au sujet de l'Evaluation de  
Munici à pag se sont élevés, il est résolu  
que le Maire soit autorisé à avoir l'opi-  
nion écrite des membres de la Corporation  
à ce sujet & que le conseil s'ajourne à sa-  
médit le vingt six aout courant, pour  
la suite procéder à l'installation du  
dit Role d'Evaluation

adopté  
J. D. Rolland Maire  
M. J. L. L. L.  
Secrétaire - Historien



186  
Assemblée journalière  
26 Août 1846

A une assemblée des Conscillers Municipaux  
du Conseil Municipal du Village de Hochelaga  
assemblée du vingt trois août courant & tenue  
le vingt six août suivant en la salle ordinaire  
des séances du Conseil à huit heures du  
soir pour continuer l'examen du Rôle d'É-  
valuation

Étaient présents.

M<sup>r</sup>. Le Maire J. D. Rolland  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Sébastien Despatie,  
Dominique Masson, Louis Truchette & Adolphe  
Morrisette Conscillers.

M<sup>r</sup>. Le Maire met devant le Conseil, l'opinion  
écrite des avocats de la Corporation touchant  
l'évaluation des Usines & Machines sans  
autres manufactures dans cette Commu-  
nauté.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Despatie 3  
Secondé par M<sup>r</sup>. Masson 3

Que le Secrétaire soit  
autorisé à venir aux rentiers mentionnés  
dans le Protêt signifié à ce Conseil le  
vingt quatre courant, pour leur demander  
de produire devant ce conseil les titres qu'ils  
prétendent leur donner la propriété des  
tenans désignés dans le dit Protêt.

- 2<sup>o</sup> Proposé en amendement par M<sup>r</sup>. Gauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup>. Morrisette 3

Que le Protêt signifié à  
ce conseil à la requête de Sébastien Despatie  
soit référé au comité des Chemins de ce  
Conseil & que ledit comité procure commais-  
sance de tous les papiers nécessaires pour  
le renseigner sur les prétentions des dits  
rentiers, & qu'il soit aussi autorisé de  
consulter nos avocats, s'il le

Rue Séguin

le droit nécessaire.  
L'amendement étant mis aux voix  
Pour  
M<sup>r</sup>. M. Le Maire secondé par M<sup>r</sup>. Despatie  
M<sup>r</sup>. Truchette, M<sup>r</sup>. Provost, M<sup>r</sup>. Masson  
Contre  
Amen. amendement emporté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup>. Provost 3

Que le Conseil se  
forme maintenant en comité général  
pour continuer l'examen du Rôle d'É-  
valuation

adopté  
- Reprise des Procédés -

- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Masson 3  
Secondé par M<sup>r</sup>. Provost 3

Que ce conseil après  
avoir pris connaissance des plaintes  
écrites verbales faites contre le Rôle d'É-  
valuation pour la présente année adopte les  
vingt quatre & deux amendements suivants sur  
la feuille annexée au dit Rôle & qu'ainsi  
amendé le dit Rôle d'Évaluation soit homologué  
avec les dits amendements.

- 5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup>. Provost 3

Qu'un rôle de  
recensements soit offert à M<sup>r</sup>. M. les Éva-  
luations pour l'habilité dont ils ont fait preuve  
dans la confection du dit Rôle d'Évaluation  
& que le Maire et le Secrétaire soient auto-  
risés à signer un chèque pour le montant  
mentionné dans la motion n<sup>o</sup> III, adoptée  
à l'Assemblée, tenue le vingt septième  
jour de Mars, mil huit cent soixante  
& seize



1<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauthier }  
Seconde par Mr. Morrisette }

Que le Conseil s'approuve  
adopté

J. D. Rolland  
J. Gauthier  
F. Provost  
S. L. Lacombe - Frédéric

Assemblée spéciale  
30 Août 1876

Année session spéciale du Conseil Municipal  
du Village d' Hochelaga, convoquée par avis  
régulier donné à tous les Membres, et tenue  
le trente Août, mil huit cent soixante & seize,  
à neuf heures du soir, en la salle de séance  
du dit Conseil, conformément aux dispo-  
sitions du Code Municipal de La Province  
de Québec.

Étaient présents.

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph  
Gauthier, Félix Provost, Adolphe Morrisette  
& Dominique Masson Councillors,  
formant la majorité des Membres du dit  
Conseil

M. Le Maire eut devant le Conseil,  
une lettre de la Ci. des Chaus Urbaines de  
Montréal, demandant la permission de poser  
des bœis (tracks) sur la rue Ste Catherine  
dans cette Municipalité.

1<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson }  
Seconde par Mr. Morrisette }

Que la lettre de la

Ci. des Chaus Urbaines de Montréal, soit

soit usée au Comité de Chemins pour  
en faire rapport à une prochaine Assemblée  
adopté

2<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson }  
Seconde par Mr. Morrisette }

Que le rapport du

Comité de l'Eau & Canaux qui vint d'être  
lu soit non adopté, et que le dit Comité  
soit autorisé à acheter une machine  
à faire les joints des tuyaux de source, pour  
l'usage de cette Municipalité.

adopté

— Suit le rapport —

A Mr. Le Maire & Messieurs les Councillors  
formant le Conseil Municipal du Village  
d' Hochelaga, remis en Conseil.

Messieurs

Le Comité de l'Eau & Canaux,  
de votre Conseil à l'honneur de vous faire  
rapport; Qu'ayant examiné la machine  
pour faire des joints pour la pose des tuyaux  
de source, venant d'être complétionné par  
la maison N. Mitchell & Co, pour l'usage  
de la ville des Trois-Rivières. Votre Comité  
seu a été autorisé à faire l'achat  
d'une semblable machine, pour l'usage, et  
qui deviendrait la propriété de la Corpora-  
tion. L'achat de cette machine (nouvelle-  
ment complétionné) pourrait se faire pour  
la somme de soixante & dix dollars environ.  
Le tout humblement soumis

Hochelaga 30 Août 1876 (Signé) J. D. Rolland  
Joseph Gauthier  
Félix Provost



3<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier }  
 Secondé par M. Dorval }

Que le Rapport du Comité Spécial qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que le même Comité soit autorisé à s'entendre avec les Mayasmeis, pour l'achat du terrain de La Fabrique de La Nativité de La St. Vierge d'Noelulapa, et en fasse rapport à une prochaine assemblée de ce Conseil - adopté

- Suit le Rapport -

A M<sup>rs</sup> Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal du Village d'Noelulapa -

Messieurs

+ La majorité de  
 DR  
 18/2

+ Votre Comité Spécial nommé en vertu de la motion n<sup>o</sup> 4 du 27 août courant, pour s'enquérir de l'achat d'un terrain pour l'usage de cette Municipalité, a l'honneur de vous faire rapport

Que votre Comité a examiné différents terrains dans cette Municipalité & tout spécialement le terrain de M. Lacombe & celui de la Fabrique de la Nativité de la St. Vierge d'Noelulapa, et votre Comité est d'opinion que le terrain de la dite Fabrique est le plus avantageux par le fait qu'il est plus grand & moins dispendieux & qu'il y aura moins de peine pour l'ouverture des rues. Le tout respectueusement remis Noelulapa 30 août 1876 (4<sup>ps</sup>) J. D. Pallard

Adolphe Morissette

4<sup>e</sup> Proposé par M. Morissette }  
 Secondé par M. Gauthier }

Que sur le rapport du Comité des Chemins, demandant

demandant à être autorisé à faire les cours d'Eau & les Fossés dans la côte Desjardins, ce Comité soit autorisé à faire faire les susdits cours d'eau en bois, et les Fossés en cendre de charbon, & ce sur chaque côté de la rue - adopté

5<sup>e</sup> Proposé par M. Masson }  
 Secondé par M. Morissette }

Que le Comité de l'Eau soit autorisé à fournir à M<sup>rs</sup> Duncan McDonald, contracteur du Chemin de fer L. M. & C. Eau pour ses travaux ou au moyen d'un mitre, à raison de soixante centes par mille gallons et de sept piastres & cinquante centes (\$7.50) par an pour le loyer du dit mitre, ledit loyer payable d'avance - adopté

6<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier }  
 Secondé par M. Dorval }

Qu'un rôle de perception soit préparé, basé sur l'évaluation de cette année et que dix sept centes & demi (17 1/2) par cent piastres soit prélevés pour les dépenses générales du Conseil et que quinze centes par cent piastres soient aussi imposés comme taxe spéciale, pour le paiement des intérêts sur l'emprunt et les deux par cent (2%) pour le fonds d'amortissement du dit emprunt & quinze taxes de trois centes dans la piastre (3%) soit imposés sur tout locataire dont le nom figure sur le rôle d'évaluation dans cette Municipalité - adopté

7<sup>e</sup>



192

- 1<sup>re</sup> Proposé par Mr. Borras
- 2<sup>de</sup> Secours par Mr. Morissette

Que l'Evaluation

portée sur le numéro 55 du vote d'Evaluation, soit l'effacement du dit vote, par le fait que le terrain a été donné par lettre de Monsieur Barabou & J. P. Michel Morissette, Mr. Adolphe Morissette pour la rue Desjardins & que le conseil a accepté le dit terrain. - adopté

- 8<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson
- 2<sup>de</sup> Secours par Mr. Gauthier

Que les propriétés suivantes soient exemptes de taxes Municipales

comme propriétés non imposables dans cette Municipalité pour l'année suivante

adopté

Liste des Propriétés exemptées.

7-8. Les Freres de la Soc. Catholique	\$ 21000.00
" 8-15 Oeuvre du Sacre Coeur	6375.00
" 15 Dames Carmites	4000.00
14-24 Communauté des Sœurs Marie	125000.00
14-29 " " "	1000.00
14-48 Ecole Madelon Catholique	10000.00
" 49 La Fabrique de La Vierge Marie	15000.00
14-54 Ecole Catholique	10000.00
14-92 Croix Mission	5000.00
" 95 Ecole Anglaise	3000.00
Chemini de fer Quebec, Montreal, Ottawa & Atlantique	600.00
149-50 La Naposté	50000.00
Chemini de fer Q. M. & O.	154500.00
167 La Corporation d'Electricite	500.00
176 La Naposté	30000.00
189 Dames Carmites	17000.00
18-79 Maison du Conseil	1750.00
	<u>\$ 407725.00</u>

193

- 9<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson
- 2<sup>de</sup> Secours par Mr. Morissette

Que le Comité des Chemins soit autorisé à faire faire le trottoir sur la rue Ste. Marie du côté nord sur chaque côté du pont du Chemin de fer Quebec, Montreal, Ottawa & Atlantique

adopté

- 10<sup>o</sup> Proposé par Mr. Borras
- 2<sup>de</sup> Secours par Mr. Masson

Que sur le rapport du Comité de Police, le dit Comité soit autorisé à engager un troisième homme à Police, pour le service de cette Municipalité

adopté

- 11<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauthier
- 2<sup>de</sup> Secours par Mr. Morissette

Que le conseil s'oppose

adopté.

J. D. Rolland Maire

Secrétaire

Le Maire - Le Maire



1914  
Assemblée régulière  
4 sept. 1876

À l'assemblée régulière des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la salle ordinaire des séances du dit Conseil, le quatrième jour de Septembre mil huit cent soixante et sept à huit heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec

Étaient présents:  
Monsieur Le Maire E. D. Rolland,  
Gilbert Proust, Sidore Dupati, Adolphe Morissette & Dominique Masson Conseillers, formant la majorité des membres du dit Conseil

M. Le Maire fait la lecture d'une lettre de M. J. M. Lamoureux, demandant une indemnité pour certains dommages.

- 1. Proposé par M. Morissette  
Secondé par M. Proust

Que la lettre de M. J. M. Lamoureux, qui vient d'être lue, soit renvoyée au Comité des Chemins pour en faire rapport à une prochaine assemblée

adoptée

- 2. Proposé par M. Morissette  
Secondé par M. Proust

Que le Conseil accorde l'indemnité de M. Masson, avocat de ce Conseil, au sujet du Protêt de M. Zéphire Durand, réclamant des dommages pour sa propriété de la rue D'Arcy.

adoptée

Sur la Rue D'Arcy - (Protêt Durand)  
Dans cette affaire, la demande de Durand pour faire baisser le trottoir comme les autres, lui est refusé

Point d'ordre d'action contre la Corporation du Village d'Hochelaga  
(Sépi) Masson, Chaplan, Archambault & Durand.

Adopté

- 3. Proposé par M. Proust  
Secondé par M. Morissette

Que le Rapport du Comité spécial qui vient d'être lu soit reçu, adopté & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à acheter pour & au nom du Conseil, cette terre & à signer le contrat d'achat pour la somme de douze mille piastres avec intérêt à sept pour cent par an.

(Suit ce rapport à la fin des minutes de cette assemblée)

Cette motion étant mise aux voix

- Pour: M. Le Maire  
Les Motions: M. Dupati & Masson  
Les voix étant d'égale proportion M. Le Maire vote pour la motion.

adoptée

- 4. Proposé par M. Morissette  
Secondé par M. Proust

Que le Compte de M. Beau-dry, tel qu'il est de deux cent piastres à cent vingt six piastres soit reçu & que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un chèque pour le dit montant de cent vingt six piastres au compte du Comité de l'Eau & Parcs.

adoptée

- 5. Proposé par M. Masson  
Secondé par M. Dupati

Que le Conseil s'ajourne à la même place le onze septembre courant.

adoptée

A. M.



196

M<sup>rs</sup> Le Mani & Masson les Conseillers Municipaux formant le Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, réunis en Conseil.

Messieurs

La Municipalité de votre bon vouloir spécial pour l'acquisition de l'achat d'un terrain nommé par la motion N<sup>o</sup> 4 du 22 août courant, a l'honneur de vous faire rapport.

Qu'il est entendu avec les Marguilliers de La Paroisse de La Ste. Vierge d' Hochelaga, pour l'achat du terrain de La Fabrique, situé entre les Eglises Ste. Catherine, St. Jean Baptiste et la rue St. Michel, d'une superficie de cinquante quatre mille trois cent soixante et quinze pieds, plus ou moins. Le prix convenu, entre les dits Marguilliers & votre bon vouloir spécial est de deux mille dollars, avec intérêt, à sept pour cent par an.

Hochelaga 14 Septembre 1896. (Signé) J. D. Rolland  
Alphonse Morissette

J. D. Rolland Maire  
St. J. Ste.  
Secrétaire - Rés.

Assemblée tenue  
11 Sept. 1896

197

Une assemblée tenue le quatre Septembre courant des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la salle du dit Conseil, le onze Septembre, nuit huit cent soixante et soixante, à neuf heures du soir, conformément à la motion N<sup>o</sup> 5 du dit jour quatre Septembre courant

Étaient présents:

M<sup>rs</sup> Le Mani & J. D. Rolland, Sidore Dupont & Dominique Masson Conseillers,  
Proposé par M<sup>r</sup> Masson }  
Secrétaire par M<sup>r</sup> Dupont }

Sur ce le man par de quorum, à neuf heures, le conseil, s'ajourne à lundi prochain le dix huit Septembre courant, à huit heures du soir -

J. D. Rolland Maire  
Sidore Dupont  
D. Masson  
Secrétaire - Rés.



198  
Assemblée d'automne  
18 Sept. 1876

A une assemblée régulière des Conseillers Municipaux, formant le Conseil Municipal local du village d'Hochebourg, tenue le quatre Septembre, mil huit cent soixante et six & adjournée au onze du même mois et adjournée de nouveau au dix-huit du même mois, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Joseph Fauthier, Gilbert Provost, Adolphe Morrisette & Dominique Masson Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

En l'absence de M<sup>r</sup> Le Maire, Monsieur Le M<sup>r</sup> - Maire, Adolphe Morrisette, préside l'assemblée.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3

Que la lettre de M<sup>r</sup> Barsseau, en date du 12 Septembre 1876, soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport à une prochaine assemblée.

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Masson 3

Que la lettre de M. M. Bulmer & Sheppard en date du dix-huit Septembre mil huit cent soixante et six, soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport à une prochaine assemblée.

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Fauthier 3

Que la lettre de M<sup>r</sup> J. Renaud avocat, Procureur de

de M<sup>r</sup> Larocque en date du huit Septembre courant soit référée au Comité des Chemins avec pouvoir de la soumettre aux avis de ce Conseil pour en faire rapport à une prochaine assemblée.

- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Masson 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3

Que les procès soient suspendus pendant cinq minutes pour entendre M<sup>r</sup> Mousseau, à l'égard d'une lettre adressée par lui à ce Conseil.

- 5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3

Cinq minutes étant écoulées, le Conseil reprend ses procès.

Que la lettre de M<sup>r</sup> Le Coq et Mousseau, en date du dix-huit Septembre courant, soit référée au Comité des Chemins, avec le pouvoir de faire l'échange, s'il le juge à propos.

- 6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3

Que la lettre de M<sup>r</sup> Dostler en date du dix-huit Sept. courant, offrant de la Laine au Conseil, soit référée au Comité des Chemins pour en faire rapport à une prochaine assemblée.

- 7<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Fauthier 3

Que le Comité de Police soit autorisé à faire confectionner des habits d'hiver pour les hommes de l'Écl<sup>se</sup>.



8<sup>o</sup> Proposé par Mr. Provost 3  
Secondé par Mr. Masson 3

Que le Comité d'Éclairage soit autorisé à prendre la lampe du côté Est du pont du Chemin de fer, et la poser sur la maison d'École au coin des Rues St. Jean Baptiste & Delany, et en faire confédération avec d'autres, dont une pour la rue Moreau & une pour la rue ~~Harbour~~.

adoptée

9<sup>o</sup> Proposé par Mr. Provost 3  
Secondé par Mr. Masson 3

Que le Comité des Chemins soit autorisé à acheter la parcelle de Mr. Calcuter, à côté du pont du Chemin de fer D. M. C. & C. pour le prix de trente dollars (\$30.00) et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à donner un chèque pour le montant,

adoptée

10<sup>o</sup> Proposé par Mr. Fauthoi 3  
Secondé par Mr. Provost 3

Que le Secrétaire soit autorisé à écrire au préfet de la Cité de Montréal, l'informant que nous acceptons les conditions pour l'approvisionnement d'eau, tel qu'inscrit dans la lettre du vingt huit Décembre mil huit cent soixante quinze et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un contrat avec la Ville de Montréal, pour le dit approvisionnement.

adoptée

11<sup>o</sup>

11<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson 3  
Secondé par Mr. Provost 3

Que le Comité de la Maison du Conseil, soit autorisé à faire faire un comptoir dans le Bureau du Secrétaire - Honoré.

conformément à une Requête présentée au Conseil par les habitants de la dite rue, à l'Assemblée du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

pour l'administration et la copie de l'agrandissement de cette Municipalité du Village d'Hocheville et pour fixer le tarif des charges pour l'eau.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

du 11<sup>o</sup> Mars 1876.

adoptée - M<sup>r</sup> Fauthoi donne avis qu'à une prochaine assemblée, il fera motion pour qu'un plan et des devis soient faits pour la construction d'un pont dans la rue Dismy.

M<sup>r</sup> Fauthoi donne avis qu'il propose un Règlement pour adoption, à la prochaine assemblée de ce Conseil.

M<sup>r</sup> Fauthoi donne avis, qu'il fera motion à la prochaine assemblée, que le Secrétaire soit autorisé à changer les numéros des Règlements de ce Conseil, et de les classer régulièrement, excepté les numéros des 2<sup>o</sup> & 3<sup>o</sup> (1871)

Proposé par Mr. Fauthoi 3  
Secondé par Mr. Provost 3

Que le Conseil s'agisse adoptée

M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal du Village d'Hocheville, réunis en Conseil - Messieurs

Le Comité des Chemins de cette dite Conseil, a l'honneur de vous faire rapport, que au sujet de la lettre de la Compagnie des Char Métais de Montréal, en date du 25 Août dernier, demandant la permission de passer des bois (rails) sur la rue St. Catherine, il a autorisé le Secrétaire à écrire à M<sup>rs</sup> Desmarteau s'éd. pour



Pour obtenir la cession des rues sur la ferme Fos-  
syth. Cette lettre n'ayant pas de réponse en-  
core, votre Comité a décidé de suspendre les  
travaux sur la rue Ste. Catherine, jusqu'à  
la réception de la dite réponse.

Hochelega 16 Sept. 1876. (Signé) J. D. Rolland  
J. Gauthier  
Gilbert Provost

A M<sup>r</sup> Le Maire & Messieurs les Conseillers  
formant le Conseil Municipal local du Village  
d'Hochelega, réunis en Conseil.  
Messieurs.

Votre Comité a l'honneur de vous  
faire rapport, sur un sujet de la lettre de M<sup>r</sup>  
Pagot du onze de ce dernier, demandant  
des trottoirs sur la rue D'Arcy, il est d'opinion  
que le Conseil ne doit pas faire faire des travaux  
cette année dans cette partie de la dite rue, ou  
que cette partie de la rue n'est pas encore homo-  
loguée.

Hochelega 16 Sept. 1876. (Signé) J. D. Rolland  
J. Gauthier  
Gilbert Provost

Une signature annulée & copiée

~~J. D. Rolland~~  
A. H. M. P. H. Maire  
J. G. G. G.  
S. J.

Assemblée spéciale  
22 Sept. 1876

A une assemblée spéciale des Conseillers  
Municipaux du Village d'Hochelega, réguliè-  
rement convoquée par avis régulier donné  
à tous les Membres du dit Conseil, et tenu  
le vingt deux Septembre, mil huit cent soixan-  
te six, à huit heures du soir, conformé-  
ment aux dispositions du Code Municipa-  
l de la Province de Québec.

Étaient présents.

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rolland,  
Joseph Gauthier, Adolphe Morrisette &  
Dominique Masson Secours Conseil-  
lers, formant la majorité de  
Membres du dit Conseil.

Sur le Rapport du Comité de l'Écu-  
tant à avoir un homme pour  
faire les points des tuyaux de service.

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Masson proposé 3  
secondé par M<sup>r</sup> Morrisette 3

Que le Comité n'ac-  
cepte des soumissions d'ici au trente Sep-  
tembre inclusivement, courant, et que  
ses demandes de soumissions soient  
insérées dans deux papiers nouvelles, "La  
Minerve et La Montrelet Gazette".

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
secondé par M<sup>r</sup> Masson 3

Que le Règlement  
pour l'administration et la régie de l'Écu-  
dau de La Municipalité du Village d'Ho-  
chelega, et pour fixer le tarif des charges  
pour l'eau qui vient d'être lu soit reçu  
& adopté et qu'il porte le N<sup>o</sup> trois (3), et  
que le dit Règlement soit publié et mis en force  
conformément au Code Municipal de La Province  
de Québec

adopté



207

3<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Masson 3  
Secondé par Mr. Morissette 3  
Que le Mari soit  
autorisé à faire imprimer le Règlement  
n<sup>o</sup> 13 pour l'usage de ce Conseil.  
adopté

4<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Gauthier 3  
Secondé par Mr. Morissette 3  
Que vu que Mr.  
Sidore Desjardins a cessé de résider dans  
cette Municipalité, il se trouve par la suite  
inqualifié par le Code, à occuper son  
siège dans ce Conseil; que ledit de dit  
Sidore Desjardins, soit déclaré vacant.  
adopté

5<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Masson 3  
Secondé par Mr. Morissette 3  
Que le Conseil publie  
M. R. Land Marie  
M. G. G. G.  
Secrétaire - Honoraire

Assemblée régulière  
2 Oct - 1876

208

A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du village d' Hochelaga, tenue en la salle du dit Conseil, le deuxième jour du mois d' Octobre, mil huit cent soixante et seize, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

Étaient présents,  
Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier, Michel Provençal, Louis Fréchet et Dominique Masson Seniors, Conseillers, formant la Majorité des Membres du dit Conseil.

1<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Masson 3  
Secondé par Mr. Fréchet 3  
Que le Rapport du Comité de l' Eau qui vient d' être lu soit révisé de nouveau au Comité de l' Eau pour en faire rapport.

— Suit le rapport —  
Monsieur Le Maire met devant le Conseil et fait lecture d'un procès verbal de l' état des Chemins à Banius, au sujet du Chemin de front (sur St. Marie) dans cette Municipalité.

2<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Fréchet 3  
Secondé par Mr. Masson 3  
Que le Procès verbal qui vient d' être lu soit révisé au Comité de Chemins  
adopté

Monsieur Le Maire met devant le Conseil de lire à MM. Rolland & Monseigneur, en rapport avec l' échange de la fin de la rue Morue.

3<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Fréchet 3  
Secondé par Mr. Masson 3  
Que la lettre de Mr.  
Beaudry



206

Beaudry en date du deux octobre courant  
soit referé au Comité du Jardinage pour  
en faire rapport à sa prochaine assemblée.  
adopté.

M<sup>r</sup> Le Maire mit devant le conseil une lettre  
de M<sup>r</sup> Dalby avocat se plaignant de la rue  
du Navire en date du 29 septembre dernier,  
de la part de M<sup>r</sup> Beauthier, charcutier

- 1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3
- Secondé par M<sup>r</sup> Archibald 3

Que le Secrétaire soit  
autorisé à faire au percepteur du Recueil de  
l'Intérieur que M<sup>r</sup> Beauthier fait dans cette  
Municipalité le commerce de liqueurs spiriti-  
tueuses sans licence.

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3
- Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3

Que le Secrétaire  
fasse afficher le Règlement N<sup>o</sup> 13 de cette  
Municipalité, suivant la loi.

adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier 3
- Secondé par M<sup>r</sup> Macdonald 3

Que ce conseil se réunisse  
à vendredi prochain le six courant à  
huit heures du soir

adopté

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Con-  
seillers, formant le conseil Municipal du Village  
N<sup>o</sup> Hochelaga, réunis en conseil.

Messieurs,

Le Comité de l'Eau  
de votre conseil a l'honneur  
de vous faire rapport sommaire  
les prix des personnes suivantes,  
pour

207

pour faire les points des tuyaux de service.  
Joseph Fauthier & Joseph Watson 4<sup>e</sup> par points  
Ovide Haulé 4<sup>e</sup> " "  
S. Ryan 4<sup>e</sup> " "  
John Herrigan 4<sup>e</sup> " "

Les prix étant tous semblables, votre  
Comité demande que la question lui  
soit referé de nouveau, afin d'avoir  
plus de renseignements sur la qualifi-  
cation des pétitionnaires.

Je suis humblement soumis.

Hochelaga 20 octobre 1846  
J. D. Rolland  
Gilbert Provost  
Joseph Fauthier.  
J. D. Rolland Maire  
Secrétaire.  
Secrétaire-Trésorier



208  
Assemblée assemblée  
6 oct. 1876

A une assemblée assemblée des conseillers  
Municipaux du conseil Municipal du  
Village d'Wachelaga, le six octobre  
courant & tenu le six octobre aussi  
courant à neuf heures du soir, con-  
formément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Monsieur Le Maire J. Holland,  
Joseph Gauthier & Adolphe Morrisette  
Ses autres Conseillers.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier
- Secondi par Mr Morrisette

Sur vu le manque  
de quorum, à neuf heures, le conseil  
s'assemble à mardi prochain, le dixième  
jour d'octobre courant à huit heures  
du soir

adopté.  
J. Holland Maire  
J. Gauthier  
Adolphe Morrisette.  
S. J.

Assemblée assemblée  
10 oct. 1876

A une assemblée régulière du conseil Municipal  
local du Village d'Wachelaga, tenue le dix  
octobre, nuit huit cent soixante & seize, & assemblée  
au six du même mois & assemblée de nouveau,  
faute de quorum, au dix du même mois, con-  
formément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur Le Maire J. L. Rolland, Joseph  
Gauthier, Gilbert Provost, Adolphe Morrisette  
& Dominique Masson, Ceux, conseillers, for-  
mant la majorité des membres du conseil.

Monsieur Le Maire, mit devant le conseil &  
fait lecture de l'opinion écrite de M. L.  
Moussier, Chaplain, Archambault & Desrosiers,  
au sujet des réclamations des Héritiers Desrosiers.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier
- Secondi par Mr Provost

Sur vu les héritiers Desrosiers  
ont été invités par lettre officielle, de se rendre  
à la salle du conseil, samedi prochain au  
soir, le quatorze octobre courant, pour se  
rencontrer le Comité des Chemins par  
rapport aux réclamations des Héritiers Desrosiers.  
adopté.

M. Rolland fait lecture d'une lettre  
de M. Benoit, se plaignant du mauvais  
état de la rue du Harro.

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr Morrisette
- Secondi par Mr Masson

Sur la lettre de M. L.  
L. Benoit etc. en date du dix octobre cou-  
rant, soit référée au Comité des Chemins  
pour en faire rapport. adopté

M. Le Maire fait lecture d'une lettre  
de Mr Theodore Bertrand en date du  
cinq



vingt Octobre continué.

- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Morrissette }  
 Secondé par Mr. Masson }

Que la lettre de Monsieur Bertrand qui vient d'être lue, soit repusé au Comité de l'Eau. adopté.

- 4<sup>e</sup> Proposé par Mr. Fauthier }  
 Secondé par Mr. Morrissette }

Que le Comité de l'Eau soit autorisé à faire faire les points des tuyaux de service à sept centus par point, et de passer le contrat avec le sieur et le sieutane soient autorisés à passer le contrat avec le contracteur pour tout ouvrage adopté.

Monsieur Fauthier donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblée de ce Conseil, pour amender la résolution n<sup>o</sup> 4 du vingt Mai dernier, tendant à faire le depot des argents du Comité de l'Eau & Canaux à La Banque du Peuple.

- 5<sup>e</sup> Proposé par Mr. Fauthier }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que le plan de Mr. Brittain soumis à ce Conseil soit repusé au Comité des Chemins & que le sieutane soit autorisé à écrie à Mr. Brittain, pour lui fournir que son plan aura la saine attention du dit Conseil. adopté

- 6<sup>e</sup> Proposé par Mr. Morrissette }  
 Secondé par Mr. Fauthier }

Que le Conseil s'oponne adopté.

J. D. Holland Maire  
 Secrétaire  
 Sieutane-Truonin

Assemblée spéciale  
 14 Oct - 1870

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hochelepa, convoquée régulièrement par avis spécial donné à tous les Membres, et tenue le quatorze Octobre mil huit cent soixante-seize, à huit heures & demi du soir, dans la salle ordinaire des séances du Conseil, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur Le Maréchal J. D. Holland, Joseph Fauthier, Gilbert Provost, Ad. Morrissette, et Dominique Masson Curés, Consultants formant la majorité des membres du dit Conseil.

D'après le rapport du Comité des Chemins, concernant le chemin de front, du côté Est depuis la maison de M<sup>rs</sup>. Lamermeys & Morier jusqu'au pont du chemin de fer.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr. Fauthier }  
 Secondé par Mr. Masson }

Que le sieutane soit autorisé à écrie aux propriétaires des terrains entre le 4<sup>e</sup> Flawé et le dit Chemin qu'ils auront à faire leurs traités d'ici à dix jours de cette date, et dans le cas par eux de ne pas se conformer au dit avis, le Conseil fera faire le dit traité et les chargera par conformément aux règlements de ce Conseil.

adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr. Fauthier }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que d'après l'avis de motion donné à la dernière assemblée, la motion numéro quatre (4) du vingt Mai dernier, soit amendée, comme suit, sur



212

que six mille piastres (\$6000-) sont pris  
sur ce dépôt & placés dans une Banque  
au nom du Conseil de cette Municipalité  
comme fonds de réserve pour deux ans cela  
pour épargner les dépenses & commettre pour  
l'Académie d' Hochelaga, qui pourraient se  
trouver en perte de l'État durant le laps de  
temps - adopté.

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provost }  
Seconde par M<sup>r</sup> Morrisette }  
Qui le conseil  
s'appuie -

J. D. Rolland

Secrétaire  
Sauter - Trésorier

213

Assemblée spéciale  
21 Oct. 1876

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
du Village d'Hochelaga, convoquée régu-  
lièrement par avis répétés, donné à tous les  
Membres, tenue dans la salle du Conseil, sa-  
medi le vingt un Octobre mil huit cent  
soixante & six, à neuf heures du soir, con-  
formément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Joseph Lauchin, fils de Provost, Louis Robitaille,  
Adolphe Morrisette & Dominique Masson  
Conseillers, formant la majorité des  
Membres du dit Conseil.

En l'absence de Monsieur Le Maire,  
J. D. Rolland, Monsieur Le Pro-Maire  
Adolphe Morrisette, préside l'Assemblée.

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Lauchin }  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost }

Qui le rapport  
du Comité des Chemins, faisant mention  
de l'Entente du dit Comité avec les  
Héritiers Desjardins, ainsi que la lettre de M<sup>r</sup>  
sieur Prud'homme, Taylor & Ignace, à la de-  
mande de M<sup>r</sup> Joseph Laville, pour réha-  
bilitation d'une partie de terrain sur la rue  
Desjardins, sont référés au Comité des  
Chemins, avec pouvoir de soumettre  
la dite lettre à nos avis.

adopté  
Monsieur Le Pro-Maire fait lecture  
d'une lettre de certains citoyens de  
la rue Desjardins demandant une tra-  
verse sur la dite rue.

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Robitaille }  
Secondé par M<sup>r</sup> Provost }

Qui la  
lettre



214

lettre qui n'aurait été lue soit renvoyée au  
Comité des Chemins

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Provençal }  
Seconde par M<sup>r</sup> Foubette }  
adoption

Que le Secrétaire  
soit autorisé à recevoir réception de  
la lettre de M<sup>r</sup> Fausse Jabin en date  
du six-sept Octobre courant et de  
l'informer que ce Conseil, se voit par  
nécessaire de se procurer une machine  
"Transcript" avant le printemps.

4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier }  
Seconde par M<sup>r</sup> Masson }  
Que le procès de  
M<sup>r</sup> Louis Parotte, coatacteur, soit renvoyé  
au Comité des Chemins

5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Foubette }  
Seconde par M<sup>r</sup> Masson }  
adoption

Que pour rembourser  
par le Billet de (\$1300) trois cent quatre-vingt  
dix à La Banque du Canada, le vingt-sept  
Octobre courant, il est résolu qu'une  
somme de cent quatre-vingt soit payée  
en acompte sur le susdit Billet, et  
qu'un Billet de deux cents quatre-vingt (\$200)  
soit fait en renouvellement à trois  
mois du vingt-sept Octobre courant  
signé par J. D. Rolland Secy & endossé par  
Joseph Fauthier Secy, et que ce Conseil s'oblige  
payer le dit Billet à son échéance

64

215

6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier }  
Seconde par M<sup>r</sup> Masson }  
Que le certificat  
de licence de M<sup>r</sup> Joseph St. Onge, soit  
transporté à M<sup>r</sup> Joseph L'Esperance  
adoption

7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Fauthier }  
Seconde par M<sup>r</sup> Provençal }  
Que le conseil  
s'ajourne,

adoption.  
J. D. Rolland Secy  
Foubette,  
Secrétaire-Trésorier



216

A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la salle du Conseil, le six novembre mil huit cent soixante et six à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur Le Maire J. D. Rolland  
Dominique Masson C<sup>o</sup>. Conseiller.

<sup>1</sup> Présent par M<sup>r</sup> Rolland

Une heure s'étant écoulée après l'ouverture de l'Assemblée, et n'y ayant pas de quorum, le Conseil s'ajourne à mercredi le huitième jour de novembre courant à sept heures et demie du soir.

J. D. Rolland Maire  
D. Masson  
J. M. G. G. G.

rapourné du six novembre courant.

J. M. G. G. G.

mil huit cent soixante et six

217

A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue en la salle du Conseil, le huit novembre courant, après avis régulier donné à tous les Membres absent lors de la dernière assemblée, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

Étaient présents

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rolland  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost C<sup>o</sup>s, Conseillers.

Après de quorum l'Assemblée est tenue pour nulle.

J. M. G. G. G.



A une assemblée spéciale des Conscillers Municipaux du Conseil Municipal local du Village d'Hocheville, convoquée par avis répété donné à tous les Membres et tenue le onze Novembre mil huit cent soixante seize à huit heures du soir, dans la salle ordinaire des séances du dit Conseil conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

Etaient présents.

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, J. S. Jauthier, Gilbert Proost & Dominique Masson, Louis Duchette Savois, Conseillers formant le majorité des membres du dit Conseil.

- 1. Proposé par M. Jauthier 3
Seconds par M. Duchette 3

Que le rapport du Comité du Feu qui vient d'être lu soit reçu & adopté, et que M. Alfred Lepetit soit engagé avec un salaire de huit piastres par semaine - Suit ce rapport.

A M. Le Maire et Messieurs les Conscillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheville, réunis en Conseil. Messieurs

Le Comité du Feu a été nommé à l'honneur de vous faire rapport, qu'il a pris en sa sérieuse considération, la manière incommode avec laquelle nous sommes protégés contre le feu. Votre Comité a fait des démarches auprès de certaines personnes aptes à remplir la charge de Branchier pour le Département du Feu, & votre Comité a eu devoir vous recommander le service

de M. Alfred Lepetit, et ce M. a consenti en sus de sa charge de Branchier de se rendre généralement utile à cette Municipalité. Le tout unanimement reconnu.

Hocheville 8 Novembre 1876

(Signé) Gilbert Proost

- 2. Proposé par M. Duchette 3
Seconds par M. Jauthier 3

Que le Comité du Feu soit autorisé à faire toutes les dépenses nécessaires pour mettre le Département du Feu au complet.

- 3. Proposé par M. Masson 3
Seconds par M. Jauthier 3

Que les Balances de comptes au trente Septembre dernier préparées par le Secrétaire-Trésorier & auditées par les Auditeurs du Conseil, & soient reçues & adoptées.

- 4. Proposé par M. Masson 3
Seconds par M. Proost 3

Que le Comité des Aménages soit autorisé à acheter un salamandre sous le plus court délai, pour l'usage de cette Municipalité.

- Proposé par M. Duchette 3
Seconds par M. Proost 3

5. Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que M. Joseph Chertier soit nommé surintendant pour l'Aguaire de cette Municipalité, avec un salaire de quatre cent quatre-vingt piastres par année (2480)

adoptés
Suit



Suit ce rapport.  
 A M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les Con-  
 seillers formant le Conseil Municipal local du  
 Village d'Aboukaga, réunis en conseil.

Messieurs,

Le Comité de l'Éau de votre  
 conseil a l'honneur de vous faire rapport,  
 que; Après mûre considération, nous  
 sommes venu à la conclusion, qu'il était  
 important pour votre Comité de vous re-  
 commander la nomination de M<sup>r</sup> Joseph  
 Chartier, comme Intendant de l'Équid-  
 uo d'Aboukaga, pour l'espace d'un  
 an, à dater du premier septembre courant  
 avec un salaire de quarante piastres  
 (\$40<sup>00</sup>) par mois, égal, à quatre cent  
 quatrevingt dollars par année.

Le tout humblement soumis.

Aboukaga 11 Novembre 1876.

(Signé) J. D. Rolland  
 Joseph Gauthier  
 Gilbert Provost

6<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost

Que le Comité de l'Éau  
 soit autorisé à s'entendre avec M<sup>r</sup> Duncan  
 McDonald, contracteur du chemin de fer  
 L. M. O. R. pour fournir l'Éau à  
 la buie du dit chemin susdit et de plus  
 que le Comité soit autorisé de fixer les  
 conditions.

adopté

inf.

4<sup>e</sup>. Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier  
 Secondé par M<sup>r</sup> Mason

Que le Procès-verbal  
 du jour soit suspendu et que l'on procède  
 au rapport du Comité des Chemins, dans la  
 question des Héritiers Desjardins et que l'on rap-  
 porte l'opinion de nos avocats au sujet de la  
 réclamation de M<sup>r</sup> Joseph Léveillé.

adopté.

Suit ce rapport.

A M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les Con-  
 seillers formant le Conseil Municipal local  
 du Village d'Aboukaga, réunis en conseil.  
 Messieurs,

Le Comité des Chemins  
 de votre conseil a l'honneur de vous faire  
 rapport; Qu'après son entrevue avec  
 Messieurs Pierre Jorais, Fr. G. Desjardins,  
 Fabien Paréchaud, agissant les deux premiers  
 comme procureurs des Héritiers Desjardins et le  
 dernier comme Héritier; Après lecture de  
 l'opinion écrite de M. M. Masson, Chappell  
 Archambault & Desaulniers, avocats de La  
 Corporation en date du neuf octobre mil huit  
 cent soixante et six. Votre Comité ayant fait  
 l'offre, aux dits Héritiers, de six qui représentent  
 de vingt cinq centes de pied, pour le terrain  
 par eux réclame sur la rue Desjardins; les  
 dits Héritiers ont consenti à accepter cette  
 offre; et cela, par un Billet, à deux mois  
 de la passation de l'acte; le dit Billet devant  
 porter intérêt de sept par cent (7%) par  
 an. Votre Comité est d'opinion que  
 d'après le Rapport de nos Avocats,  
 le Conseil est obligé de payer pour  
 le dit terrain; et que la valeur offerte



222

est coté, d'après l'appré de Mr. Ancelet, pour le lot faisant le coin des rues St. Catherine & Desjardins -

Le tout respectueusement soumis,  
Bochulaga 16 Octobre 1876.

(Signé) J. D. Rolland  
Gilbert-Provost  
Joseph Authier

8° Proposé par Mr. Authier }  
Secondé par Mr. Masson }

Que le rapport du Comité des Chemins du Seizième Octobre dernier tendant à payer aux héritiers Desjardins, vingt-cinq cents le pied, pour leur propriété sur la rue Desjardins soit reçu & adopté tel que plus, conformément à l'opinion de nos arçants du neuf Octobre mil huit cent soixante & seize, & une autre opinion plus récente du six Novembre courant; le Maire et le Secrétaire soient autorisés à passer un Brevet de contrat avec les dits Héritiers & à leur signer un Brevet à deux mois avec intérêt à sept par cent (7%) et que les Requirants donnent les garanties que donnent généralement les vendeurs & que les dits vendeurs s'engagent à dédommager sans frais & poursuites contre le Conseil dans le dit cas, et que le Conseil s'engage payer l'intérêt sur le dit terrain depuis le premier Mai mil huit cent soixante & seize.

adopté

9° Proposé par Mr. Masson }  
Secondé par Mr. Ancelet }

Que d'après la demande de Mm. Rabut & Co, pour la continuation de la pose de tuyaux à l'eau sur la rue Ste. Marie Moreau

Moreau

223

Moreau, en haut de la rue Ontario à une distance d'environ quatre cents pieds (400) plus ou moins, le Comité de l'Eau soit autorisé de faire les dits travaux -

adopté

10° Proposé par Mr. Ancelet }  
Secondé par Mr. Authier }

Que le Secrétaire soit autorisé à écrire à Mr. Snowdon, représentant de la Succession Aylwin, pour obtenir la permission de poser les tuyaux à l'eau sur la terre appartenant à la dite Succession, depuis la rue Moreau à la rue Desjardins, afin de compléter le plan du Comité de l'Eau,

adopté

11° Proposé par Mr. Provost }  
Secondé par Mr. Ancelet }

Que le Comité de l'Eau soit autorisé à faire pour les tuyaux de service, à une distance au delà de celle mentionnée dans le règlement, aux conditions que le dit Comité jugera appropriées.

adopté

12° Proposé par Mr. Provost }  
Secondé par Mr. Ancelet }

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer au nom de la Municipalité, un Brevet de cinquante & quatorze \$ 50 à l'ordre de C. Patton, Bro. en règlement de son compte du deux Novembre courant pour l'habillement des hommes de Paley.

adopté

N. 13.



297

N. 13 Proposé par M. Gauthier  
 Secondé par M. Masson

Que le Maire et le Secrétaire  
 soient autorisés à payer des comptes suivants -  
 à savoir le Fonds général du Conseil - Comités  
 de l'An 96-00 } Impression & annonces  
 La Gazette 64-44 } " " "  
 Des Dépense 49-50 } un hydrographe  
 Waldman & Co 1-20 } une boîte à argent  
 Banque de Québec 9-60 } une hose (10 pds)  
 Les Archambault 9-00 } voyages (charbon)

Et les comptes suivants à savoir le  
 compte de l'An 96-00 - Fonds général du Conseil  
 La Gazette 15-32 } Impression & annonces  
 La Gazette 26-31 } " " "  
 Waldman & Co 2-30 } colle pour la pompe  
 L. O. Legault 4-46 } devis pour la police  
 Max. Guibault 5-00 } pièces en bois pour travaux  
 Cowan & Co 4-40 } cendre pour trottoirs  
 A. H. Gauthier 29-50 } chaussures pour police  
 John Blaché 2-45 } 1 gr. de clous  
 Manufacture de coton 0-90 } cendre pour trottoirs  
 Ed. Ravallay 1-25 } un pupitre (fait)

Monsieur Le Maire fait lecture d'un certifi-  
 cat du Secrétaire pro tempore du Conseil du  
 Comté d'Hocheville, informant le Conseil qu'  
 aucune décision n'a été prise quant aux  
 minutes du rôle d'évaluation

Que conformément à la motion  
 N. 4 du 22 Septembre précédent, déclarant  
 le siège de M. Isidore Dépaté vacant, et vu  
 qu'il y a deux mois accomplis que M.  
 Isidore Dépaté, n'a pas siégé dans le Conseil

N. 14: Il est proposé par M. Provost  
 Secondé par M. Masson

Que P. O. Trudelle

225

soient, soit nommé Conseiller au lieu &  
 place de M. Isidore Dépaté, et que le  
 Secrétaire soit autorisé de l'informer en  
 conséquence -

adopté

15. Proposé par M. Fichette  
 Secondé par M. Gauthier

Que le Conseil

s'ajourne

J. P. Rolland Maire  
 Secrétaire - Trudelle



A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hocheville, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres, et tenue en la salle ordinaire des séances du dit Conseil, le vingt deux novembre mil huit cent soixante & six, à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

Étaient présents:-

Monsieur Le Maire S. D. Holland, Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Adolphe Morissette, & Dominique Masson Conseillers, formant la majorité des membres dudit Conseil.

Monsieur Pierre Olivier Trudel, nommé en remplacement de M<sup>r</sup> Eudore D'Épate, prête son serment d'office et prend son siège.

Le Comité des Finances fait rapport que le billet, donné à M<sup>r</sup> Pierre Serrail n'est pas négociable, par le fait qu'il est fait payable à douze mois et recommande à ce Conseil, de faire un Billel s'il est possible, renouvelable tous les quatre mois jusqu'à son échéance.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette 3  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3

Que le Rapport du Comité des Finances soit reçu & adopté, et que le Maire et le Secrétaire, soient autorisés à prendre les moyens de faire toucher à M<sup>r</sup> Serrail son montant, sans affecter le premier Billel & tout conformément à la résolution N<sup>o</sup> 8, passée à l'assemblée du onze novembre mil huit cent soixante & six.

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
 Secondé par M<sup>r</sup> Trudel 3  
 Que le Comité

adopté

Comité de Santé, soit autorisé à prendre tous les moyens en son pouvoir pour désinfecter la maison du Curé La Belle, située entre les rues Frontenac, Ontario & du Harve, adoptée

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3  
 Que M<sup>r</sup> P. O. Trudel remplace M<sup>r</sup> Eudore D'Épate, dans les différents Comités de ce Conseil adoptée

M<sup>r</sup> Le Maire fait lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Thomas, Président de la Société Cie. du Gaz de Montréal, demandant une réduction dans le tarif de l'Eau fourni au moyen d'hygromètres.

- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Trudel 3  
 Secondé par M<sup>r</sup> Morissette 3  
 Que le Secrétaire accuse réception de la lettre de La Société. Compagnie du Gaz en date du 15 Nov. courant, l'informant que le Conseil n'est pas disposé à faire aucune réduction dans le prix de l'Eau pour le premier semestre. adoptée

- 5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
 Secondé par M<sup>r</sup> Provost 3  
 Que le rapport du Greffier des Magistrats, lui soit renvoyé et qu'un rapport en détail soit demandé pour la satisfaction de ce Conseil. adoptée

- 6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
 Secondé par M<sup>r</sup> Trudel 3  
 Que le projet m<sup>r</sup> re (cylindres) soit référé à nos avocats, et que le



le Maire et le Secrétaire soient autorisés à régler le coût du dit Protêt et le charger à qui de droit -

adopté

7<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Gauthier }  
Secondi par Mr. Masson }

Que le Secrétaire, soit autorisé à écrire une lettre de condoléance à la famille de feu M<sup>te</sup>. Morin ex Secrétaire Trésorier de ce Conseil -

adopté

8<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Masson }  
Secondi par Mr. Morrisette }

Que le Conseil s'appuie

adopté  
Holland Maire  
S. J.

A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du Village d'Hocheleaga, tenue en la salle du conseil, le quatre Décembre mil huit cent soixante & seize à huit heures & demie, du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec

Étaient présents,

Monsieur Le Maire A. D. Holland,  
Joseph Gauthier, Gilbert Corvet, Adolphe Morrisette & Dominique Masson Cauiers, Conseillers formant la majorité des membres du dit Conseil,

Monsieur le Maire dépose sur la table la permission de Mme Harper, pour la pose de tuyaux à l'Eau sur sa propriété.

M<sup>re</sup> Le Maire met devant le Conseil copie de la vente par la Fabrique de La paroisse de La Ste. Vierge d'Hocheleaga à La Corporation du Village d'Hocheleaga & copie d'un acte de vente par M<sup>re</sup>. Pierre Lévain & uxor à La dite Corporation du Village d'Hocheleaga en date du dix huit novembre, mille huit cent soixante & seize.

x en date du  
23 septembre 1876  
M<sup>re</sup>.  
H. M. G.

Après lecture faite de ces deux copies, les deux contrats sont approuvés.

Et aussi copie d'un transport en date du 29 novembre 1876, de M<sup>re</sup>. Alfred Léprieux, Pompier de cette Municipalité à M<sup>re</sup>. Théodule Léprieux.

1<sup>er</sup>. Proposé par Mr. Morrisette }  
Secondi par Mr. Masson }

Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu, soit reçu et adopté et que le dit Comité soit autorisé à faire faire une batarde pour y placer les matériaux de l'égout -

adopté  
Sunt



Suit ce Rapport.  
Province de Quebec, Municipalité du  
Village d'Hocheulaga

A Monsieur Le Maire  
et Messieurs les Conseillers, formant le Conseil  
Municipal local du Village d'Hocheulaga, réunis  
en Conseil,

Messieurs,

Le Comité de l'Eau de votre  
Conseil a l'honneur de vous faire rapport  
que votre Comité croit opportun & nécessaire de  
vous recommander d'être autorisé à faire faire  
une batarde convenable, en bois, devant être lam-  
bricé en briques, plus tard, pour y placer les maté-  
riels de l'aqueduc et la pompe à manivelle. Le  
Comité croit devoir vous recommander de  
faire la dite batarde assez grande pour permettre  
d'y faire tous les ouvrages nécessaires aux travaux  
de l'aqueduc, et vous proposerait les dimensions  
qui suivent, 36 pieds 24 pour la largeur &  
haute de 15 x 13 avec couverture en gravis.

Le tout humblement soumis.  
Hocheulaga 4 Décembre 1876.

(Signé) J. D. Rolland

Joseph Gauthier

Gilbert Provost

2<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier  
secondé par Mr. Morissette

Que le Rapport du  
Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu  
& adopté

Suit ce rapport.  
Province de Quebec, Municipalité  
du Village d'Hocheulaga

A Monsieur Le  
Maire et Messieurs les Conseillers, formant

formant le Conseil Municipal local du  
Village d'Hocheulaga, réunis en Conseil.  
Messieurs,

Le Comité de l'Eau de  
votre Conseil, a l'honneur de vous faire rap-  
port, qu'il a cru nécessaire de discontinuer  
de donner de l'Eau à La Borne-Fontaine,  
pour l'usage du Public, et ce pour l'hiver,  
Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 4 Décembre 1876.  
(Signé) J. D. Rolland  
" Joseph Gauthier  
" Gilbert Provost

3<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier  
secondé par Mr. Morissette

Que le Rapport du  
Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu  
et adopté & que tout Comité soit autorisé à  
acheter trois cents (300) pieds de bois en  
casabonane, et aussi de faire habiller  
son Capitaine,

adopté  
- Suit ce Rapport -

Province de Quebec, Municipalité  
du Village d'Hocheulaga

A Mr Le Maire  
et Messieurs les Conseillers, formant le Con-  
seil Municipal local du Village d'Hocheulaga,  
réunis en Conseil.

Messieurs

Le Comité de l'Eau de  
votre Conseil, a l'honneur de vous faire  
rapport, qu'il croit très nécessaire de  
faire l'acquisition de nouvelles boises  
en casabonane; Il croit devoir  
vous

aqueduc



vous recommander d'en acheter trois cents  
pièces pour rendre l'organisation du feu plus  
complète & plus efficace;

Le fait semblablement soumis.

Waskelaga 4 Décembre 1896-

(Signé) Gibert Dorost  
R. Masson

- 4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Masson 3

Que les lettres de  
M<sup>r</sup>. Bradley & Snowden soient adressées  
au Comité de Chemins avec pouvoir de  
les soumettre à nos assentis.

- 5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Masson 3

Que la lettre de M<sup>r</sup>.  
Dorost en date du quinze (15) Novembre dernier  
offrant à ce conseil le terrain de la rue Mir  
quorne sur soixante pieds de largeur, soit  
reçu & adopté et que la dite rue soit nommée  
loguic

rue loguic

adoptée  
Messieurs Le Maire fait lecture d'une lettre  
de M<sup>r</sup>. Beaudry en date du deux (2) Décembre  
1896. demandant certains notes pour pou-  
voir compléter le Plan de l'Éau.

- 6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3

Que la destruction  
de soixante & quatre-vingt piastres (\$44=) qui a  
été faite du compte de M<sup>r</sup>. Beaudry, auparavant  
en date du premier Septembre dernier, lui soit  
payée.

- 7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Masson 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3

Que les diverses récla-  
mations

réclamations de certains Propriétaires de la Ferme  
Forestière, soient adressés au Comité de l'Éau  
pour s'entendre avec les réclamants et en faire  
rapport à une prochaine assemblée de ce  
Conseil -

adoptée

- 8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Dorost 3

Que le compte de M<sup>r</sup>.  
C. Gauthier au montant de \$96.14 lui  
soit payé à moins le compte du Comité de l'Éau  
& l'Éau - et les comptes courants à moins le  
Fonds général du Conseil.

Andersson, M<sup>r</sup>. Benjamin Co. \$95.95 Charbon  
M. Warren - \$ 16.10. (huile de charbon)  
John Kerrigan 2.30. } E. Chanteloup \$ 2.00  
Manufacture Hudson 7.60 } C. Chanteloup \$ 30.75  
M<sup>r</sup>. Ferguson 9.50 }

- 9<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3

Que les procès soient  
suspendus pendant quinze minutes afin  
d'entendre M<sup>r</sup>. Joseph Michel Côté, au sujet des  
plaintes faites par certaines personnes à propos  
du tuyau de service

adoptée  
Quinze minutes étant écoulées, l'Assemblée  
représume ses procès

- 10 Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3
- secondé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3

Que d'après le Rapport  
de M<sup>r</sup>. Masson, le Comité de l'Éau soit autorisé  
de faire venir M<sup>r</sup>. Joseph King, à l'égard des  
tuyaux de service pour dans cette Muni-  
cipalité.

adoptée



234

11<sup>e</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Masson }  
 Seconde par M<sup>r</sup> Provost }

Que Monsieur Le Maire  
 & M<sup>r</sup> Joseph Gauthier soient délégués pour  
 représenter les intérêts de la Municipalité dans  
 la question de la localisation du dépôt du chemin  
 de fer Québec, Montréal, Ottawa & occident et  
 que leurs frais de voyage soient payés par  
 le conseil.

adopté

12<sup>e</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Masson }  
 Seconde par M<sup>r</sup> Provost }

Que le conseil s'oppose

adopté

Adolphe Héroux  
 M<sup>r</sup> Provost  
 J. J.

235

A une assemblée spéciale du conseil Municipal  
 local du Village d'Hocheville, convoquée par  
 avis régulier donné à tous les Membres, &  
 tenue le six de Décembre, mil huit cent soixante  
 & sept, à huit heures du soir, conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la Pro-  
 vince de Québec.

Étaient présents,

Monsieur Le Maire S. D. Rolland,  
 Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Dominique  
 Masson & P. O. Trudel, Secrétaire, tous  
 formant la majorité des membres du dit  
 conseil.

Le Comité du Feu, fait rapport verbal, qu'il  
 s'est enquis au sujet des hoses en caoutchouc pour  
 l'usage du Département du Feu de cette Munici-  
 palité, et qu'il a acheté trois cent pieds de  
 boyaux en caoutchouc de deux pouces (2<sup>1</sup>/<sub>2</sub>) de diamètre,  
 avec les accouplements, à une pièce vingt  
 cinq centimes (25<sup>cts</sup> le pied), payables par un Billot  
 à six mois sans intérêt, renouvelable pour six autres  
 mois à sept pour cent (7%) d'intérêt.

1<sup>e</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Seconde par M<sup>r</sup> Trudel }

Que le Rapport du  
 Comité du Feu, qui vient d'être fait, soit  
 reçu & adopté et que le Maire et le Secrétaire  
 soient autorisés à signer un Billot à six mois  
 sans intérêt, renouvelable pour six mois avec  
 intérêt de sept pour cent (7%) en paiement des  
 dits boyaux.

adopté

2<sup>e</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Seconde par M<sup>r</sup> Trudel }

Que le conseil accorde  
 aux applicants pour avoir de l'eau, le prix  
 qui



236

qui est accordé au contracteur pour le creusage pour la pose des tuyaux de service, et les dits travaux devront être faits sous la direction du Surintendant de l'Ague des adopté

- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr Gauthier }  
 Secondé par Mr Masson }

Que la liste des Paris qui vient d'être lue par le Secrétaire soit certifiée & paraphée par le Maire et le Secrétaire & qu'une copie soit remise au Bureau du Sheriff, tel que pourvu par la loi.

adopté

- 4<sup>e</sup> Proposé par Mrs Trudil }  
 Secondé par Mr Masson }

Que le compte de Mm. Northampton & Workman au montant de \$35.95 & celui de J. M. Côté, au montant de \$44.00 soient payés à même le compte du Comité de l'Éd. & Canaux

adopté

- 5<sup>e</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Trudil }

Que le compte de Mr Payette pour travaux extra soit référé au Comité de l'Éd. pour en faire rapport à une prochaine assemblée

adopté

- 6<sup>e</sup> Proposé par Mr Proost }  
 Secondé par Mr Masson }

Que le Secrétaire donne avis, dimanche le dix Décembre courant, que tous les contribuables qui n'auront pas payé leurs taxes d'ici au dix-huit Décembre courant soient poursuivis et que cet avis soit inséré dans "La Minerve" & "La Montreal Gazette"

adopté

- 7<sup>e</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Trudil }

Que le Conseil s'ajourne.

adopté

237

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Aschylaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres, & tenue en la Salle ordinaire des Séances du dit Conseil, le seize Décembre, mil huit cent soixante & seize, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Gilbert Proost, Louis Truchette, Adolphe Morrissette, Dominique Masson & P. C. Trudil Secuirs Consulaires formant la majorité des Membres du dit Conseil.

En l'absence de Mr Le Maire, Monsieur Le Pro. Maire Adolphe Morrissette, Président l'Assemblée.

- 1<sup>e</sup> Proposé par Mr Proost }  
 Secondé par Mr Truchette }

Que ce Conseil, avec après avec un profond regret, la mort de Son Honneur René Édouard Baron, Lieutenant Gouverneur de La Province de Québec,

adopté

- 2<sup>e</sup> Proposé par Mr Trudil }  
 Secondé par Mr Masson }

Que Monsieur Le Maire & Joseph Gauthier Esq, soient délégués pour représenter le Conseil, aux funérailles de Son Honneur Le Lieutenant Gouverneur

adopté

- 3<sup>e</sup> Proposé par Mr Truchette }  
 Secondé par Mr Proost }

Que copie des présentes résolutions soient insérées dans un journal français & un journal anglais

anglais



238

anglais de Montréal,

adopté

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Masson 3  
 Secondé par M<sup>rs</sup> Trudel 3

Que le conseil d'admin.

20

adopté

Adolphe Morissette

Pro. Maire

J. Masson

Secrétaire-Trésorier

239

A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Hotelage, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres, tenue dans la salle du conseil, le vingt deux Décembre, mil huit cent soixante & sept, à cinq heures et demie de l'après midi, conformément aux dispositions du code Municipal de La Province de Québec. -

"Étaient présents"

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert Perreault, Adolphe Morissette, Dominique Masson & P. O. Trudel, Ceux-ci constituant la majorité du Membrement du conseil,

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Morissette 3  
 Secondé par M<sup>rs</sup> Masson 3

Que le Comité des Chemins, soit autorisé à faire toutes les dépenses nécessaires pour obtenir et entretenir la traversée entre la Ville de Longueuil & cette Municipalité.

adopté

Le Comité de l'Eau, fait rapport qu'il recommande à ce conseil, d'accorder un Bonus à M<sup>rs</sup> Louis Desage, Surintendant de l'Académie de Montréal, pour les services qu'il a rendus à cette Municipalité, durant les travaux que cette Municipalité a fait pour la pose des tuyaux à l'Eau,

adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>rs</sup> Masson 3  
 Secondé par M<sup>rs</sup> Trudel 3

Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être fait, soit reçu & adopté & que le Bonus que l'on doit offrir à M<sup>rs</sup> Desage soit de



210

de deux cents piastres (\$200.00) que le Maire et le Secrétaire sont autorisés à signer un chèque pour ce montant

adopté

- 3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Porro

Que le Secrétaire soit autorisé à écrire une lettre à M<sup>r</sup>. Lesage pour le remercier pour les services qu'il a rendus à cette Municipalité, durant la pose des tuyaux à l'Eau,

adopté

- 4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Porro

Que le Secrétaire soit autorisé à écrire au Greffier de la Cité de Montréal, l'informant que nous acceptons les conditions pour l'approvisionnement d'Eau, tel qu'insérées dans la lettre du vingt huit Décembre, mit huit cent soixante & quinze et dans une résolution adoptée par le Conseil de l'Eau de la Cité de Montréal à sa séance du sept Décembre courant (1876), et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un contrat avec la ville de Montréal pour le dit approvisionnement, & à signer un chèque pour les dépenses

adopté

- 5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morrisette  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Trudé

Que les comptes suivants soient payés à même le fonds général du Conseil, "Montreal Gazette \$5.20" "Louis Payette \$27.56" "D. Labonté \$30.50" "John Dwyer \$81.00" "M. Attinson, Young & Co \$9.00" "Conseil de l'Eau \$11.24" "Jos. Leharrie" & par le Comité de l'Eau.

"Louis Payette \$1.76" "Bellangu & Minette \$25.00" "Montreal"

211

"Montreal Gazette \$17.00" "Sept Chartier \$5.00" Et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer des chèques pour ces montants

adopté

- 6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morrisette  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Masson

Que M<sup>r</sup>. Gauthier soit nommé pour présider l'Assemblée des Conscillers Municipaux, le huit Janvier prochain, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

adopté

- 7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Trudé  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Masson

Que la lettre de M<sup>r</sup>. Samuel Gagnier, en date du dix huit Octobre courant, soit référée au Comité des Chemins

adopté

- 8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Masson  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Morrisette

Que la lettre du Général Arce, soit référée au Comité de l'Eau, & que le dit Comité soit autorisé à accorder la demande, insérée dans sa lettre pour le même.

adopté

- 9<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Trudé  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Masson

Que des remerciements soient offerts à M<sup>r</sup>. J. D. Rolland, Maire de cette Municipalité, pour la manière habile avec laquelle, il a représenté nos intérêts au sein du Ministère, lors de son séjour à Québec & que six piastres (\$6.00) lui soient remboursés sur ses dépenses pour assister aux funérailles du Lieutenant



247

Lieutenant-Gouverneur

11. Proposé par M. Gauthier  
 Secondé par M. Morissette

adoptée

Que le Conseil

s'ajourne -

adoptée

Adolphe Morissette  
 Le Maire

J. B. L. Ste.  
 S. J.

248

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hochebaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres, tenue le vingt-neuf Décembre mil huit cent soixante six, dans la salle du Conseil à neuf heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

"Étaient présents"

Messieurs Le Maire J. O. Scollard, Joseph Gauthier, Gilbert Choquet, Adolphe Morissette, Dominique Masson + P. O. Michel Louis Bouscullers, formant la majorité des Membres du Conseil

1. Proposé par M. Masson  
 Secondé par M. Lussier

Que le rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu et adopté et que la somme de Quatre cent cinquante cinq <sup>45</sup>/<sub>100</sub> Piastres soit payé à M. Louis Payette à titre de fonds de l'Eau (Banane), en règlement de toutes réclamations sur son contrat pour la pose des pompes à Eau que le Maire et le Comité sont autorisés à signer un cheque pour ce montant

adoptée

Sur ce rapport

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Conseillers, formant le Conseil Municipal local du Village d'Hochebaga, réunis en Conseil,

Messieurs,

Le Comité de l'Eau de votre Conseil a l'honneur de vous faire rapport; Que après examen des

différentes



314

différentes réclamations de Mrs. Pigette, au mon-  
tant de cinq cent cinquante et cinq piastres &  
soixante & quinze centimes (\$565<sup>75</sup>/<sub>100</sub>), et après in-  
formations prises; il est venu à la conclu-  
sion, qu'il croit devoir vous recommander  
de lui offrir la somme de quatre cent  
cinquante cinq<sup>75</sup>/<sub>100</sub> Piastres, en règlement de  
toutes réclamations.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 29 Décembre 1876. (Signé) J. D. Rolland  
" Joseph Cauchon  
" Gilbert Provost.

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr. Trudel }  
Secondé par Mr. Masson }

Que le rapport du  
Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu  
adopté.

— Suit ce rapport —

Messieurs, Messieurs les  
Conseillers, formant le Comité Municipal  
local du Village d'Hochelaga, réunis en  
conseil,

Messieurs,

le Comité de l'Eau, a l'honneur  
de vous faire rapport qu'il a examiné sous  
serment Messieurs Joseph King, Edward  
Morgan, George Liday & Joseph Pigette, votre  
Comité est d'opinion que d'après les tin-  
guages si amples de ces Messieurs, il se  
serait fondé en s'opposant Mr. Joseph Cauchon  
& Mr. Joseph Mo. tant de tout même dans l'inté-  
rêt de leurs devoirs; s'en comme Inspecteur  
pour la pose des tuyaux à l'Eau dans  
cette Municipalité et l'autre comme  
Assistant.

Et de plus nous sommes  
reçu.

315

venu à la conclusion que toutes les rumeurs mises  
en circulation contre ces Messieurs dans cette  
Municipalité étaient fausses & vaines.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 29 Décembre 1876.

(Signé) J. D. Rolland  
" Joseph Cauchon  
" Gilbert Provost

Le Comité de l'Eau, mit sous la table son  
rapport de Mr. Lynch, foreman des usines  
de la Corporation de Montréal, par lequel ce Con-  
seil reconnaît devoir cent quarante (140)  
tuyaux de six pouces (6") soit, vingt deux  
tonnes & huit cent quarante livres; et dans  
le même rapport, la Corporation de Montréal  
reconnaît nous devoir huit tuyaux de  
dix pouces (10")

- 3<sup>o</sup> Proposé par Mr. Morrisette }  
Secondé par Mr. Masson }

Que le Conseil recon-  
naît devoir à la Corporation de Montréal, cent  
quarante tuyaux de six pouces (6") et que le Secré-  
taire soit autorisé d'écrire à Mr. Leape, Surinten-  
dant de l'Appui de Montréal, que ce Conseil  
s'engage remettre les dits tuyaux à l'entrepreneur  
de la navigation,

adopté

Le Comité de l'Eau fait rapport que voyant  
le nombre de tuyaux que nous devons à la  
Corporation de Montréal et le besoin que  
nous aurons d'un certain nombre de tuyaux  
pour cette Municipalité; votre Comité  
demande d'être autorisé d'en faire venir  
cinquante tonnes (50) de six pouces (6")  
au prix & mêmes conditions que ceux  
déjà achetés; tels qu'ils sont dans le contrat  
avec



216

avec Mr. Joseph, pour la fourniture de lampes  
en fonte.

- 4. Proposé par Mr. Trudel 3
- Secondé par Mr. Morissette 3

Que le rapport qui  
vient d'être fait soit reçu & adopté, et que le  
Secrétaire soit autorisé d'écrire à Mr. Joseph  
lui demandant s'il veut faire venir cinquante  
lampes de Toronto de six pieds (6') pour  
l'éclairage de cette Municipalité, d'après les  
conclusions du rapport.

adopté

Le Comité d'Éclairage fait rapport  
sur après avoir examiné les dépenses ences-  
saires pour l'entretien & allumer les lampes,  
il croit devoir recommander d'accorder  
le contrat à Mr. Alexandre Bélanger, d'après  
sa commission de six cents \$ (17/100)  
pour l'entretien & allumer les lampes, le  
dit Mr. Bélanger, se rendant responsable  
de tous accidents, tel que mentionné dans  
sa commission.

- 5. Proposé par Mr. Masson 3
- Secondé par Mr. Trudel 3

Que le rapport du  
Comité d'Éclairage qui vient d'être fait soit reçu  
& adopté, et que le Maire et le Secrétaire  
soient autorisés à signer une convention  
avec Mr. Bélanger.

adopté

Mr. Monsieur Le Maire fait lecture de l'opinion  
de Mr. M. Masson, Joseph, et  
d'ailleurs d'ailleurs, en ce qui  
concerne

- 6. Proposé par Mr. Morissette 3
- Secondé par Mr. Masson 3

Que le Comité  
devisent

X par Mr.  
M. J. J.

217

suivants, soient payés à même le Fonds de l'Éau  
& Canaux:

Robert Mcintosh No. 895 \$700 Maxime Guibault \$8700  
Chs. Lapierre \$361 \$700 Montreal Water Works \$41 7/8 et  
que le Maire et le Secrétaire, soient autorisés à  
signer des chèques pour ces montants.

adopté

- 7. Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondé par Mr. Provost 3

Que le Conseil a reconnu  
tous les différents services que Monsieur le Maire  
Jean Damien Holland, a bien voulu rendre, tant  
en présidant le Conseil et dans les nombreuses  
transactions qu'il a eu à faire dans la négociation  
des Bons émis par cette Municipalité, nous  
sommes unanimes à reconnaître que l'avantage  
avec lequel nous avons placé nos dettes, est dû  
à sa haute considération et à sa com-  
naissance pratique comme homme d'affaires,  
et que nous sommes tous désireux de le voir  
revenir dans le Conseil pour occuper le siège  
qu'il a si bien rempli durant l'année qui vient  
de s'écouler.

- 8. Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondé par Mr. Provost 3

Que le conseil s'ajourne  
adopté.

Adolphe Morissette  
Pro Maire  
J. Masson  
S. P.



246

avec Mr. Coquilin, pour la fourniture des tuyaux en fonte.

- 4.° Proposé par Mr. Trudel }  
 Secondé par Mr. Morrisette }

Que le rapport qui vient d'être fait soit reçu & adopté, et que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à Mr. Coquilin lui demandant ordre de faire venir cinquante tonnes de tuyaux de six pouces (6") pour l'usage de cette Municipalité, d'après les conditions du rapport.

adopté

Le Comité d'Éclairage, fait rapport qu'après avoir examiné les dépenses encourues pour l'entretien & allumer les lampes, il croit devoir recommander d'accorder le contrat à Mr. Alphonse Bélanger, d'après sa soumission de dix-sept \$ par l'unité (17.50) pour l'entretien & allumer les lampes; le dit Mr. Bélanger, se rendant responsable de tous accidents, tel que mentionné dans sa soumission.

X par ord.  
 A.M.

J.M.

- 5.° Proposé par M. Masson }  
 Secondé par Mr. Trudel }

Que le rapport du Comité d'Éclairage qui vient d'être fait soit reçu & adopté, et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un contrat avec M. A. Bélanger.

adopté

6.° Monsieur Le Maire fait lecture de l'opinion de M. M. Messier, Coquilin, Archambault & Desaulniers, in re Cybri.

- 6.° Proposé par Mr. Morrisette }  
 Secondé par Mr. Masson }

Que les comptes suivants

247

suivants, soient payés à même le Fonds de l'Eau & Canaux:

Robert Mcintosh No. 895 \$700 Madame Guilhaudt \$5700  
 Chs. Lapierre \$361 \$700 Montreal Water Works \$41 4/5 et que le Maire et le Secrétaire, soient autorisés à signer des chèques pour ces montants.

adopté

- 7.° Proposé par Mr. Guichin }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que le Conseil a reconnu tous les services rendus par Monsieur le Maire Jean Garnier Holland, a bien voulu rendre, tant en présidant le Conseil et dans les nombreuses transactions qu'il a eu à faire dans la négociation des Bons émis par cette Municipalité, nous sommes unanimes à reconnaître que l'avantage avec lequel nous avons placé nos dettes, est dû à sa haute considération et à sa connaissance pratique comme homme d'affaires, et que nous sommes tous désireux de le voir revenir dans le Conseil pour occuper le siège qu'il a si bien rempli durant l'année qui vient de s'écouler.

- 8.° Proposé par Mr. Guichin }  
 Secondé par Mr. Provost }

Que le Conseil s'ajourne, adopté.

Adolphe Messier  
 Secrétaire  
 J. M. G. S.



218

A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres, tenue dans la salle du conseil, le lundi 6 juin, quinze jour de Janvier, mil huit cent soixante & dix sept à huit heures & demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

"Étaient présents"

Messieurs Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Louis Trébutte, Adolphe Morissette & Dominique Masson, Conseillers, formant un quorum du dit conseil.

M. Joseph Gauthier Président de l'élection tenue, le huit Janvier courant, pour l'élection de deux conseillers, vint devant le conseil, le rapport de la dite élection

— Suit ce rapport —

Province de Québec

Municipalité du Village  
d'Hocheulaga

A une assemblée publique des élections Municipales de la Municipalité locale du Village d'Hocheulaga, habiles à voter à l'élection de conseillers dans la dite Municipalité, convoquée par avis public donné au désir de l'article 294 du Code Municipal de La Province de Québec, tenue en la salle du conseil dans le dit Village sous la présidence de Joseph Gauthier, par proposition à cet effet par résolution du conseil, le huit Janvier mil huit cent soixante & dix sept, à dix heures de l'avant-midi aux fins d'élire deux conseillers Municipaux pour remplacer Jean Damien Rolland & P. O. Trudel, sortant de

219

de charge, conformément à l'article 299 du même Code.

Étant dix heures de l'avant-midi. Dits proposés par Messieurs Thomas Hawkins, Gilbert Provost, Adolphe Morissette, Jean Bombard & Auguste Roberts.

Secours par M. Dominique Masson, byrre, Simon, Louis Trébutte, Joseph Laisseau, Judger Alvin Demers.

Que Messieurs Jean Damien Rolland & François Xavier Mousseau, propriétaires électeurs de cette Municipalité soient élus conseillers de cette Municipalité en remplacement de M. J. D. Rolland & P. O. Trudel sortant de charge.

Et une heure étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée, et les dits Jean Damien Rolland & François Xavier Mousseau étant les seuls proposés.

Je proclame en conséquence le dit Jean Damien Rolland, élu conseiller et le dit François Xavier Mousseau, élu conseiller en remplacement de Pierre Alvin Trudel sorti de charge.

Hocheulaga le Janvier 1867.

(Signé) Joseph Gauthier  
Président

Messieurs Jean Damien Rolland & François Xavier Mousseau prêtent alors leur serment d'office et serment leurs signatures

1. Proposé par M. Morissette 3  
Secours par M. Masson 3

Que Monsieur Jean Damien Rolland, ex-Maire de ce conseil, soit de nouveau élu Maire de cette Municipalité pour cette année,

adopté

22



Monsieur Rolland prête serment comme tel et prend le fauteuil

- 2.° Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secundé par Mr. Mousseau 3

Que le Rapport des Auditeurs des Comptes de cette Municipalité pour l'année mil huit cent soixante & six (1876) soit reçu & adopté - adopté -

- 3.° Proposé par Mr. Prout 3
- Secundé par Mr. Morissette 3

Que le conseil s'ouvre à demain soir, le seize Janvier courant à huit heures

adopté  
 Adolphe Morissette  
 Par Marie  
 J. D. Rolland  
 S. P.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hocheville, assemblée du quinze Janvier mil huit cent soixante & six sept & tenue le seize Janvier de la même année dans la Salle du Conseil à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec

"Étaient présents"

Monsieur Le Maire Eau Damien Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert Prout, Adolphe Morissette, Dominique Masson et Francis Xavier Mousseau bevins, considérés, formant la majorité des membres du dit Conseil

- 1.° Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secundé par Mr. Mousseau 3

Que Monsieur Adolphe Morissette soit nommé Procureur de ce Conseil pour la présente année - adopté

- 2.° Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secundé par Mr. Morissette 3

Que les Messieurs suivants forment les différents Comités pour la présente année.

1877

Comités du Conseil Municipal du Village d'Hocheville

Finances

J. D. Rolland

Joseph Gauthier

Gilbert Prout

Police et Eclairage

Joseph Gauthier

Louis Morissette

Adolphe Morissette

Fin







7<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Masson 3  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Provost 3

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être fait, soit reçu & accepté et que Trente piastres (\$30<sup>00</sup>) soient payés à La Municipalité de la Ville de Longueuil pour notre quote part des dépenses effectuées pour l'ani le traversé entre la Ville de Longueuil & cette Municipalité, & que le Maire et le Secrétaire soient autorisés de signer un chèque pour ce montant.

adopté

8<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3

Que le conseil s'appuie  
 adopté  
 Adolphe Morrissette  
 Propriétaire  
 J. M. Gauthier  
 S. G.

A une session spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Nochilaga, convoqué par avis régulier donné à tous les Membres et tenu dans la salle du Conseil, le vingt deux Janvier mil huit cent soixante & dix sept à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

"étaient présents"

Monsieur Le Maire S. D. Holland,  
 Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Adolphe Morrissette, Dominique Masson Secrétaire, tous réunis, formant la majorité des Membres du dit Conseil,

Monsieur le Maire, met devant le Conseil une lettre de M<sup>r</sup>. Ovide Plante, en date du 22 Janvier courant, se plaignant que ses champs sont de l'eau, en conséquence il est,

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier 3  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3

Que le Surintendant soit autorisé de faire réparer les dites champs à ressorts chez M<sup>r</sup>. Ovide Plante si elles sont réparables, ou de les faire remplacer par d'autres si elles ne peuvent être réparées.

adopté

Monsieur Le Maire met devant le Conseil une lettre de M<sup>r</sup>. Joseph Louisau Secrétaire, demandant le contrat pour l'entretien de la traverse au prix de quatre vingt piastres (\$80<sup>00</sup>)

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Morrissette 3  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Provost 3

Que la lettre de M<sup>r</sup>. Joseph Louisau Secrétaire, soit référé au Comité des Chemins.

adopté



3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Perrot }  
Sec. par M<sup>r</sup>. Morrisette }

Que Monsieur P. M.  
Georges Côté, Secrétaire-Trésorier, actuel, de  
ce Conseil soit engagé de nouveau avec un  
salaire de cinq cents Piastres (\$500.00) par  
année, à compter du premier Janvier  
courant, et tout cela, en vertu des dispo-  
sitions du Code Municipal de La Province  
de Québec

adoptée

4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup>. Masson }

Que le certificat de  
séance de M<sup>r</sup>. William Wilkinson soit  
transféré à M<sup>r</sup>. Thomas Burdett,

adoptée

5<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup>. Morrisette }  
Sec. par M<sup>r</sup>. Perrot }

Que pour rencontrer  
le Billet de Douze cents Piastres (\$1200.00)  
dû à La Banque du Peuple le trente Janvier  
courant, il est résolu qu'une somme de  
Cent Piastres (\$100.00) soit payée en acompte  
sur le susdit Billet, et qu'un Billet de (\$1100)  
Douze cents Piastres, soit fait en renouvelle-  
ment à trois mois du trente Janvier cou-  
rant, signé par E. C. Pollard Cor & indosé  
par Joseph Gauthier Cor, et que ce Conseil  
s'oblige payer le dit Billet à son échéance.

adoptée

M<sup>r</sup>. Joseph Gauthier donne avis de motion  
qu'à la première assemblée régulière de  
ce Conseil, il proposera qu'un Règlement  
soit fait par ce Conseil, afin de faire peindre  
à placer les noms des rues dans cette Municipalité.

et pour les numéros sur les maisons dans  
les différentes rues de cette Municipalité  
6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup>. Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup>. Masson }

En la demande des  
Commissaires des écoles catholiques de  
cette Municipalité, il ne soit fourni gra-  
tuitement aux maisons d'écoles catholiques  
et protestantes de cette Municipalité -

adoptée

M<sup>r</sup>. Joseph Gauthier donne avis qu'à la pro-  
chaine assemblée de ce Conseil, il fera mo-  
tion pour que tous les Réglemens soient  
écrits & copiés dans deux livres pour l'usage  
de ce Conseil & pour les Magistrats.

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup>. Morrisette }  
Sec. par M<sup>r</sup>. Gauthier }

Que le Conseil  
s'ajourne,

adoptée

Adopté Morrisette  
Procurer  
Morrisette, J.



A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du Village d'Nochulaga, tenue dans la salle du Conseil, lundi, le cinquiesme jour de Février, mil huit cent soixante & dix-sept, dans la salle du Conseil, à sept heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

"Étaient présents"

M. M. Joseph Gauthier, Louis Tréchette, Adolphe Morrisette, Dominique Masson & Fr. Xavier Moisseau, Councillors, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

En l'absence de Monsieur Le Maire J. D. Scotland, Monsieur Le Pro-Maire, Adolphe Morrisette préside l'assemblée

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier 3  
 Secondé par Mr Tréchette 3

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire une lettre de condoléance à Monsieur Jean Damin Scotland, Maire de ce Conseil, sur la perte qu'il vient d'éprouver dans la personne de son fils, et que par respect, ce Conseil s'abstienne; et que la dite résolution soit insérée dans deux papiers nouvelles, c-à-d, "La Minerve" et "La Montant Gazette".

adoptée  
 Adolphe Morrisette.  
 Pro Maire  
 J. Masson, Sec.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Nochulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la salle du Conseil, lundi le douze Février mil huit cent soixante dix-sept, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

"Étaient présents"

M. Le Maire J. D. Scotland, Joseph Gauthier, Gilbert Arnst, Adolphe Morrisette, Dominique Masson & F. X. Moisseau Councillors, formant la majorité des membres du dit Conseil

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Morrisette 3  
 Secondé par Mr Moisseau 3

Que le Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats pour le mois de Janvier dernier soit reçu & adopté

2<sup>o</sup> Proposé par Mr Moisseau 3  
 Secondé par Mr Gauthier 3

Que le Rapport du Surintendant de l'Académie, qui vient d'être lu, soit reçu & adopté

3<sup>o</sup> Proposé par Mr Moisseau 3  
 Secondé par Mr Masson 3

Que le Rapport du Comité des Chemins soit reçu & adopté et que

— Suit ce Rapport —  
 A Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Comité de l'bau de la Municipalité du Village d'Nochulaga,  
 Messieurs,

J'ai l'honneur de vous



vous faire rapport, que j'ai, dans le cours de cette semaine, visité les maisons alimentées par l'eau de l'Église de la Municipalité, que j'ai trouvé les tuyaux et robinets en bon ordre, excepté les robinets à ressorts sur la terre Clément qui coulent encore. Les robinets avaient été réparés par mon ordre, samedi dernier, et j'ai été informé depuis qu'ils perdent encore de l'eau. Sur la rue St. Jean, les robinets chez le Professeur Robins coulent également ainsi que chez M. M. Dominique Masson et J. L. Archambault, chez Mme Lapierre, maison occupée par deux ménages, n'avait payé que pour un seul.

Chez M. Dominique Masson, j'ai trouvé une vache pour laquelle l'eau n'a pas été payé. Respectueusement soumis.

Novalaga 1 Février 1874

(Signé) Joseph Chartier, Inspt

3. Proposé par M. Meunier }  
 Secondé par M. Masson }

Que le Rapport du Comité des Chemins qui n'ont été le soit reçu & adopté, et que cette Comité soit autorisé à acheter la dite Pierre, adoptée

"Sunt ce Rapport"

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Novalaga, réunis en Conseil.

Messieurs,

Votre Comité des Chemins a l'honneur de vous faire rapport qu'il a eu une entrevue avec le Reverend Messire L. M. Dugas, curé de cette paroisse, et la Marguillier de l'Église et Fabrique de la paroisse de la Nativité de la Ste. Vierge d'Novalaga, à l'égard de la pierre

Pierre qui se trouve près de l'Église. Les Messieurs seraient disposés à nous rendre cette Pierre pour maudam pain étendu dans les rues de cette Municipalité. Votre Comité demande à être autorisé à acheter la quantité de Pierre nécessaire.

Le tout respectueusement soumis.  
 Novalaga 12 Jan. 1874.

(Signé) J. D. Belland  
 Jos. Gauthier  
 Gilbert Boquet

4. Proposé par M. Meunier }  
 Secondé par M. Meunier }

(7)

Que le Rapport du Comité de la "Maison du Conseil" qui n'ont été fait soit reçu & adopté et que le Comité soit autorisé à faire

\* Cette motion est faite les plans et devis pour une Bâtie pour les besoins généraux de ce Conseil, et de soumettre le Plan & devis à ma prochaine assemblée de ce Conseil,

Messieurs Gauthier & Boquet  
 Inspt M. Masson

\* les plans et devis, quatre pour & une copie, la motion est adoptée

"Sunt ce Rapport"

A Monsieur Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Novalaga réunis en Conseil.

Messieurs,

Le Comité de la "Maison du Conseil" a l'honneur de vous faire rapport qu'il a pris en sa sérieuse considération, le danger qu'il y a pour cette Municipalité de perdre le Chef-lieu, à l'Assemblée de Mars prochain du Conseil de Comité, et votre Comité est venu à la conclusion de vous recommander l'érection d'une Bâtie quelconque pour les besoins généraux de ce Conseil et celui du Conseil de Comité. Votre Comité ayant examiné l'article 511 du Code



Code Municipal de La Province de Québec et insérée la clause 2158 du Code Civil; cette clause se lit comme suit, "Lorsqu'il a été acquis ou mis en voie de construction un édifice public par usage du conseil, le chef-lieu ne peut être changé sans une législation".

Votre Comité devra être autorisé de faire faire un plan et devis pour le soumettre pour son adoption à une prochaine assemblée de ce conseil.

Le tout humblement soumis.

Québec le 12 Février 1894.

(Signé) J. D. Gauthier

J. Gauthier

Gilbert Provost

5. Prop. par M. Monette 3  
Sec. par M. Gauthier 3

Que le Rapport du Comité du Fleuve qui vint d'être fait soit reçu et adopté et que le Comité veuille avoir un cheval, harnais et voiture, et que ce Comité fasse rapport du tout à une prochaine assemblée de ce conseil.

adopté

Sont ce Rapport

M. le Conseiller du conseil d'Arctique "Comité du Fleuve"

Votre Comité a l'honneur de faire son rapport et de recommander en priant que, un cheval soit acheté et même indispensable pour bien faire fonctionner le tout. Nous vous recommandons aussi que le Capitaine du Fleuve, consacrerait son temps au soin des fêtes nationales de la pompe et lanternes, et que dans le cas où il y aurait du temps de le consacrer à aider la Police.

(Signé) Gilbert Provost

Dom. Masson

J. F. Masson

6

6. Proposé par M. Gauthier 3  
Sec. par M. Masson 3

Quin Comité composé de Monsieur le Maire, M. Monette, M. Motin & secondaires soit formé pour faire préparer un règlement pour la pose des bornes et donner des noms aux différentes rues de cette municipalité adoptée.

7. Proposé par M. Masson 3  
Sec. par M. Provost 3

Que le Maire et le lieutenant soient autorisés à passer d'un local pour l'usage de ce conseil pour l'annuel comité adopté

M. Le Maire fait lecture de l'opinion de nos amis M. Le Marchand, ainsi que lecture du Mandat entre la Corporation & M. Le Bellin pour l'élargissement des rues

8. Proposé par M. Provost 3  
Sec. par M. Monette 3

Que les procès de ce conseil soient suspendus pendant quinze minutes pour entendre les explications de M. Lehartov au sujet de la lettre de M. Le Paté, adoptée

Quinze minutes étant écoulés le conseil reprend ses procès.

9. Proposé par M. Gauthier 3  
Sec. par M. Monette 3

Que ce conseil soit mis en accusation en vertu de la lettre de M. Le Paté, en date du 5 Fév courant et qu'après examen de la dite lettre soit considérée comme non avenue. Cette motion étant mise aux voix, sont écrites.

Donné le 12 Février 1894. M. Monette, M. Provost, M. Masson & M. Masson



264

la motion est adoptée par trois contre deux.  
D'après son Rapport du Comité des Eclaircissements, sur  
la nécessité de construire au plus tôt les égouts dans  
cette Municipalité,

M. Mousseau, donne avis qu'à sa prochaine as-  
semblée il fera motion, pour que le Comité des Eclaircissements  
de l'Eau s'occupe soit autorisé (à proposer un plan)  
à lui délégué pour la construction des égouts dans cette  
Municipalité.

D'après le Rapport du Comité des Eclaircissements, M. Mousseau  
demande qu'il soit fait motion à sa prochaine  
assemblée, pour que le Comité s'occupe d'un site  
pour y déposer les immondices et que le dit  
Comité soit autorisé à faire les dépenses nécessaires.

10. Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Mousseau }

Qu'en conformité à l'avis  
de motion de l'Assemblée du 22 Janvier dernier, le  
Comité spécial soit nommé composé de Mes-  
sieurs suivants M. J. D. Rolland, Adol. Moniesette,  
et du notaire et se condempner afin de servir, choisir  
et refaire dans un seul et même Règlement  
tous ceux actuellement en force dans la dite  
Municipalité et que le Comité soit autorisé à  
sentendre avec nos agents si besoin il y a, avec  
pouvoir de suspendre Messieurs Heavland et Thomp-  
son Maires de cette Municipalité.

adopté

11. Prop. par M. Mousseau }

Sec. par M. Provost } Que les comptes suivants soient  
payés à savoir le fonds général du Conseil J. M. Côté \$18.00 G. Desjardins  
\$15.00 J. Michard \$1.00 M. Gauthier \$2.00 John Kempson \$2.00 Larivière descaudon \$13.00  
J. M. Desjardins \$10.00 et du Comité de l'Eau à Desjardins \$30.4 Larivière, Descaudon \$10.00  
\$ 44.93.

adopté

12.

265

12. Proposé par M. Moniesette }  
Secrétaire par M. Mousseau }

Que le Conseil  
s'ajourne,

adopté

J. D. Rolland  
Maire  
J. M. Desjardins

X  
M. Desjardins  
M. Gauthier  
M. Mousseau



A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la salle du Conseil, rendue le seize février mil huit cent soixante dix sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Prairie de Québec.

"Étaient présents"

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rolland,  
Joseph Gauthier, Adolphe Morissette, Dominique Mapson et T. G. Mauveau Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil

- 1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morissette }  
2<sup>o</sup> Secondé par M<sup>r</sup> Mapson }

Que le Rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit reçu et adopté,

adopté

— Suit ce Rapport —

M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les Conseillers, formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, réunis en Conseil.

Messieurs,

Le Comité des Finances de votre Conseil, a l'honneur de vous faire rapport, que vu que rien n'appert dans les minutes des délibérations de ce Conseil autorisant le Comité des Chemins, pour faire transporter la pierre achetée par ce Conseil près du pont du chemin de fer D. M. O. C. dans cette Municipalité. Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés de donner un chèque de Trente cinq Dollars (\$35) pour le charroyage de la dite pierre sur le terrain

terrain de ce Conseil,

Le tout respectueusement soumis.  
Hocheulaga le Fev. 1877.

(Signé) J. D. Rolland

Jos. Gauthier

Monsieur le Maire fait lecture d'une Requête de certains Manufacturiers de cette Municipalité, concernant le tarif de l'Eau au moyen d'hydro-mètres.

- 2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Mapson }  
2<sup>o</sup> Secondé par M<sup>r</sup> Morissette }

Que la Requête de M<sup>m</sup>. Langlois et al. en date du 16 fev. courant, soit référée au Comité de l'Eau, pour en faire rapport, adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Mauveau }  
3<sup>o</sup> Secondé par M<sup>r</sup> Morissette }

Que la lettre de M<sup>r</sup> Laparie en date du neuf février courant, soit référée au Comité de l'Eau, pour en faire Rapport, adopté

- 4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Mapson }  
4<sup>o</sup> Secondé par M<sup>r</sup> Morissette }

Que sur la demande de M<sup>r</sup> Le Curé de cette paroisse, le Maire et le Secrétaire de ce Conseil, soient autorisés à signer un Bille de Soix mille Dollars (\$6000) à trois mois de cette date, en faveur de la fabrique de la paroisse de la Ste. Marie d'Hocheulaga, payable à l'ordre de M<sup>r</sup> Alexis Mermier, La fabrique de la paroisse de la Ste. Marie d'Hocheulaga, s'engageant à rembourser le dit Bille sans intérêt, jusqu'à l'échéance de cette partie de l'obligation devant être le premier octobre mil huit cent soixante dix sept. Que la fabrique s'engage à décharger le

Conseil



268

Conseil d'autant, sur l'obligation que la fabrique de la paroisse de la Ste. Vierge d'Hochebourg, a d'après l'acte d'achat en date du vingt trois septembre mil huit cent soixante six et que le conseil s'engage payer l'intérêt, tel qu'il apparaît sous obligation.

adopté

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier 3  
 Sec. par Mr Monette 3

Que les apte, suivants sont payés à même le fonds général du conseil. Elgar Nantel \$2.61 L. Payette pour son \$4.00 John Corrigan \$2.25 et par le comité de l'eau et électricité Elgar Nantel \$3.50 John Corrigan \$6.25 Union Rolland \$12.00.

adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier 3  
 Sec. par Mr Monette 3

Que le conseil s'engage

adopté

J. D. Rolland Maire  
 J. M. St. J.

269

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hochebourg, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres, tenue dans la salle du conseil, le lundi le vingt six février mil huit cent soixante six à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec,

Étaient présents

Monsieur Le Maire J. D. Rolland  
 Joseph Gauthier, Gilbert Provençal, Louis Truchette, Adolphe Monette, Dominique Masson & F. H. Monseau Seciers, Conseillers formant la totalité des Membres du conseil.

Monsieur Le Maire fait lecture d'une lettre de Mr Trufflé Chaput, demandant d'être nommé ramoneur de cette Municipalité.

Mr Le Maire fait lecture d'une Pétition de Monsieur A. St. Lépine, demandant une réduction de taxes.

1<sup>er</sup> Proposé par Mr Monette 3  
 Secondé par Mr Truchette 3

Que la Requête de Monsieur A. St. Lépine en date du vingt six février courant, soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport.

adopté

2<sup>e</sup> Proposé par Mr Provençal 3  
 Secondé par Mr Truchette 3

Que le Rapport des Comités spéciaux pour la révision des règlements, qui ont été faits, soit reçu & adopté & que le Comité soit autorisé à apporter de nouveaux règlements dans la classification & refonte qui doit être faite & à les soumettre à une prochaine assemblée de ce conseil.

adopté  
 St. J.



Suit ce Rapport à la fin des minutes  
3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Monpéan 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Monisette 3

Que l'invitation du conseil du Village d'Évangélistes, soit référé au Comité de l'Éau, & que ce Comité soit autorisé à se rendre avec invitation qui pourraient être faites par ces Messieurs, s'ils le jugent à propos & en faire rapport à ce conseil.

adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Monpéan 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Monisette 3

Que conformément à l'avis de motion du douze février courant, le Comité de l'Éau & l'Évangélistes soit autorisé à faire préparer le plan & devis pour la construction de ce camp d'épave & de drainage dans cette Municipalité, conformément au Règlement Numérisé ou (111).

adopté

5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Trélatte 3

Que le Comité de l'Éau soit autorisé d'après l'avis de motion du douze février courant, de s'entendre avec M. A. N. Delisle, au sujet d'un terrain pour y déposer les résidus de cette Municipalité & de faire les dépenses nécessaires,

adopté.

6<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Monisette 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Trélatte 3

Que des plans & devis préparés par Messieurs Roy & Hébert, architectes Jurés, pour une maison au conseil de cinquante pieds par quarante cinq (50 x 45)

(50 x 45) le tout conformément à une résolution adoptée à l'assemblée du douze février courant, sont reçus & adoptés & que le Comité de la Maison du conseil soit autorisé à recevoir des soumissions d'ici au dix sept Mars prochain & en faire rapport à ce conseil; & de plus qu'il ait le droit de faire les changements nécessaires, pourvu que les dits changements ne fassent pas encourir de nouvelles dépenses & que le Comité soit autorisé à faire inscrire les dits demandes de soumissions dans deux papiers nouvelles, "La Minder" & "Montab Jette".

Les voix étant prises se tiennent comme suit.

Pour		Contre
M <sup>r</sup> Monpéan	3	M <sup>r</sup> Roy
M <sup>r</sup> Gauthier	3	M <sup>r</sup> Trélatte
M <sup>r</sup> Trélatte	3	M <sup>r</sup> Monpéan
M <sup>r</sup> Roy	3	M <sup>r</sup> Gauthier

Les voix étant de cinq pour & une contre la motion est adoptée

7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Trélatte 3  
Secondé par M<sup>r</sup> Roy 3

Que le conseil s'appuie  
adopté

Rapport du Comité Spécial  
pour la refonte des Règlements du conseil

Messieurs Le Maire et Messieurs les Conseillers formant le conseil Municipal du Village d'Évangélistes, réunis en conseil Municipal.

Le Comité Spécial de votre conseil pour refondre les Règlements de votre dit conseil; a l'honneur de vous faire rapport: Que d'après la



242

la résolution du vingt deux février courant, autorisant le dit Comité à réviser, classer et réviser dans un seul même Règlement tous ceux actuellement en force, le Comité demande le pouvoir d'ajouter ou de faire entrer dans la dite Classification, etc. etc. de nouveaux règlements nécessaires à la régé de cette Comm. Spéciale, excepté cependant le Règlement (N° 11) mentionné ci-dessus, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qui devra être considéré comme un Règlement séparé.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga le 24 février 1844.

(Signé) J. D. Holland  
 Adolphe Morissette  
 Joseph Gauthier  
 Fr. X. Rousseau

J. D. Holland Maire  
 J. Morissette, Sec.

243

A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du Village d'Hochelaga tenue dans la Salle du Conseil, lundi, le cinquième jour de Mars, mil huit cent quarante et six, à huit heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

"Étaient présents"

Monsieur Le Maire J. D. Holland, Joseph Gauthier, Adolphe Morissette, Dominique Masson & Fr. X. Rousseau, Seigneurs Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil

- 1° Proposé par Mr Gauthier }  
 Secondé par Mr Morissette }

Que les applications pour certificats de licences de M. M. J. Ste. Lépine, Louis Chevalier, Ernest Roussard, Alexandre Thion, Tancrède Leclerc & Joseph Lefrançois, soient référés au Comité des Licences pour en faire rapport, adopté

- 2° Proposé par Mr Rousseau }  
 Secondé par Mr Morissette }

Que les comptes de M. M. Ste. Morissette, Alexis Duboué, Jean Ste. Duboué, J. M. Lavoie, Ch. Lamoureux, L. Dubois, pour la pose des tuyaux de service, soient référés au Comité de l'Éau pour en faire rapport, adopté

- 3° Prop. par Mr Rousseau }  
 Sec. par Mr Morissette }

Que la partie du Rpt. du Surintendant de l'Ague d'Éau, recommandant l'achat d'une machine à presser les tuyaux, soit reçue & adoptée & que le Comité de







2440

Qui le Mandé de l'écritain soient autorisés à renouveler l'acte de transfert de la Banque avec les Syndicats des Cheminés à Paris pour cinq autres années aux mêmes conditions, c-à-d. à \$400.00 quatre cents francs par année, payable semi-annuellement & que le Secrétaire soit autorisé d'informer Mr Piel Secrétaire des dits Syndicats de la dite autorisation,

adopté

- 8° Prop. par Mr Gauthier }
  - Sec. par Mr Masson }

Qui le Mandé de l'écritain soient autorisés à signer un cheque au montant de \$314.50 Trois cent quatorze 50 Centimes, en paiement du compte de M. M. W. P. B. H. & Co, étant la Balance de tout compte à ce jour & que le dit montant soit payé à titre de fonds de l'Économique.

adopté

- 9° Prop. par Mr Morissette }
  - Sec. par Mr Masson }

Qui le Secrétaire de Mr Masson soit refusé au Comité des Cheminés pour en faire rapport

adopté

- 10° Prop. par Mr Gauthier }
  - Sec. par Mr Morissette }

Qui le Conseil s'ajourne pendant quinze minutes pour entendre M. M. Chartier & Laipier au sujet d'une accusation portée par Mr Dominique Masson contre ledit Mr Chartier pour incapacité

adopté

2441

Quinze minutes étant écoulées le Conseil reprend ses travaux.

- 11° Prop. par Mr Gauthier }
  - Sec. par Mr Morissette }

D'après avoir entendu

M. M. Chartier & Laipier sur l'accusation portée contre ledit Mr Chartier, Mr Chartier déclare qu'il était malade & incapable de sortir lorsque l'on a extrait la Poudre-Fontaine de la rue D'Orléans & que l'accusation portée contre lui se trouve non fondée.

adopté

Mr Gauthier donne avis qu'il fera motion à la prochaine séance de ce Conseil, pour arrêter la motion en date du onze novembre dernier (1846) tendant à nommer Mr Chartier Secrétaire de l'Agence, pour y ajouter le titre "Inspecteur de l'œuvre"

- 12° Prop. par Mr Gauthier }
  - Sec. par Mr Morissette }

Qui le Conseil s'ajourne

adopté

J. D. Rolland Maire

Secrétaire S. J.



248

A une assemblée spéciale du conseil  
Municipal local du Village d'Hoelulapa,  
convoquée paravis régulier donné à  
tous les membres, tenus dans la  
salle du conseil, suroudu le quatorze  
Mars ont huit cent soixante &  
dix sept, à huit heures du soir.

Étaient présents

Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Adolphe  
Morrisette & St. N. Mousseau & Domini-  
que Masson anciens conseillers, formant  
la majorité des membres du conseil.

En l'absence de Monsieur Le Maire  
J. D. Rolland, Monsieur le Pro. Maire  
Adolphe Morrisette, préside l'assemblée.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier 3  
Secundé par Mr Provost 3

Qu le Rapport du  
Comité des Licenses qui vint d'être lu, soit  
reçu adopté & que des certificats de licence  
soient accordés à Madame Marie Joseph  
Tassin, Joseph Lesperance & St. N. Lépine; et  
que les présents certificats ne sont accordés  
qu'à la condition que les dites personnes  
se conforment aux Règlements adoptés  
au qui pourrout être adoptés par ce con-  
seil, et conformément à la loi de li-  
cences de La Province de Québec; & de  
plus, celui qui se verra coupable d'au-  
cune infraction aux règlements pour  
la vente des liqueurs le devra au shérif;  
le présent certificat lui sera retiré,  
et sera annulé de plein droit

adopté

— Sur le Rapport —

A Monsieur le Maire & Messieurs les

249

les conseillers de la Municipalité du Village d'Hoelulapa,

Messieurs,

Notre Comité a l'honneur de  
vous faire rapport & de vous recommander hum-  
blement que trois licences soient accordées  
dans les limites de cette Municipalité; & que  
ces licences soient accordées aux person-  
nes dont les noms suivent: M<sup>re</sup> à M<sup>re</sup>  
Tassin, m<sup>re</sup> à M<sup>re</sup> Joseph Lesperance & tante  
à M<sup>re</sup> St. Lépine.

Le tout unanimement soumis

(Signé) Louis Trudette Prsdt

Adolphe Morrisette

St. N. Mousseau

Hoelulapa Mars 12 - 1844.

Le Comité du Feu, fait rapport qu'il  
est enquis de l'achat d'un cheval chamois,  
pour l'usage du Département & les  
besoins généraux de la Corporation.

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier 3  
Secundé par Mr Mousseau 3

Qu le Rapport  
du Comité du Feu, qui vint d'être lu, soit  
reçu adopté & que le dit Comité soit auto-  
risé d'acheter un cheval chamois pour les  
besoins généraux du Conseil & que le Maire et  
le Soutien soient autorisés de signer un  
Billet à (6/100) six mois, en paiement de  
dit cheval chamois.

adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par Mr Mousseau 3  
Secundé par Mr Provost 3

Qu la demande  
de M<sup>re</sup> Louis Payette, pour la pose des  
 tuyaux à l'eau, soit référé au Comité des  
Affaires

Affaires



Chemin Can. Canam

adopté

Monsieur le Pré-Maire, met devant le Conseil une Requête de Mm. Valoual, adressée au Maire demandant une assemblée publique pour considérer l'opportunité de construire une Botte pour les besoins du Conseil, lavis de consultation de la dite assemblée ainsi que les minutes & procès de la dite assemblée.

1<sup>er</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Perrot }  
} Que le prési-

de l'assemblée publique qui a eu lieu le

X

5<sup>o</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
} Que le premier ordre du jour soit suspendu au premier article des archives.

adopté

6<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
Sec. par Mr Perrot }  
} Que M<sup>re</sup> Olivier

J.M.S.

Bombardier soit nommé Inspecteur agrari de cette Municipalité à Monsieur Joseph Chanté Inspecteur de Fourmi.

adopté

7<sup>o</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Moricotte }  
} Que le Conseil se forme en bureau général pour réviser la liste des votants. — adopté

— Révisé des Procès —

8<sup>o</sup> Prop. par Mr Perrot }  
Sec. par Mr Masson }  
} Que le Conseil s'oppose. adopté

Muni en un seul vote.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Woodlaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres & tenue dans la Salle du Conseil, mardi, le Vingt-troisième jour de Mars, mil huit cent soixante & dix-sept, à huit heures & demi du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents

Monsieur Le Maire L. D. Rolland,  
Joseph Gauthier, Louis Trépotte, Adolphe Moricotte, Dominique Masson & C. C. Masson Secrétaire, Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
Sec. par Mr Moricotte }

Que le Maire et le

Secrétaire, soient autorisés à signer un Bilet au montant de Cinq cent soixante & dix-sept Piastres (\$166.50), à quatre mois de cette date en faveur de Mm. Pierre Gervais & Désiré Paréland, son épouse, en renouvellement du premier Bilet qui devint dû le vingt & un Mars courant à La Banque du Peuple, les tout suivant l'état de vente, en date du Dix huit Novembre, mil huit cent soixante-seize

adopté

Rapport du Comité de la "Maison du Conseil"

Monsieur Le Maire & Messieurs les Conseillers, formant le Conseil Municipal local du Village d'Woodlaga

Messieurs,

Le Comité de la Maison du Conseil a l'honneur de vous faire



faire rapport, Que:

Conformément à la résolution municipale (N. 6) adoptée à la séance du vingt six février dernier; des demandes de commissions ont été insérées dans deux papiers nouveaux, "La Minerve" et la "Montreal Gazette".

Le Comité a reçu quatre commissions et sur ce nombre, le Comité a choisi sept des plus bas soumissionnaires, auxquels ils ont écrit et qu'ils ont fait venir à eux, ils ont posé certaines questions. Et après avoir pris les informations nécessaires, ils en sont venus à la conclusion de vous recommander d'accepter la commission de M<sup>r</sup> Jean Baptiste Galipeau (au prix de quatre mille deux cents Piastres \$4800), avec les prix suivants pour les extras. Pour les enduits à faire dans le Cercle du Séminaire et la salle des Comités Dix sept cent cinquante par cent piastres superficielles.

Pour la paroi de maçonnerie pour la rampe, huit Piastres la toise. Pour la brique pour revêtement de la rampe huit <sup>25</sup>/<sub>100</sub> Piastres, bien entés.

Et le soumissionnaire paiera huit Piastres la toise pour la pierre du bancal qui y a sur la brique. Attendant six mois de la livraison de la brique pour le paiement, avec intérêt à sept pour cent (7%) de la date de la livraison. Il donnera les garanties suivantes, M. M. Jodrey, Duplessis, Fabrice Drapeau et Joseph Galipeau. Il devra fournir les matériaux pour le premier siphon, soit huit cent cinquante et dix sept. Le soumissionnaire s'engage de poser gratuitement les tuyaux à gaz sous les deux premiers étages, au nombre de deux cent cinquante. Et s'engage de fournir les dits tuyaux à gaz.

Le tout humblement soumis.

Montréal le 20 Mars 1844.

(Signé) J. D. Holland  
J. Gauthier

- 2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Trépanier 3
- deuxième par M<sup>r</sup> Masson 3

Que le Rapport du Comité de La Maison du Bancal qui a été adopté et que le Maire et le Scouteur soient autorisés à signer un contrat avec le dit soumissionnaire J. B. Galipeau pour la dite Bâtisse suivant les clauses et conditions mentionnées dans le dit Rapport.

adopté

- 3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Monroville 3
- deuxième par M<sup>r</sup> Gauthier 3

Que le Maire et le Scouteur soient autorisés à signer des chèques dans un montant de \$24.19 et l'autre de \$26.78 en le compte de l'Eau & Canaux et l'autre de \$26.78 à même le fonds qui est au Bancal, en paiement du compte de M<sup>r</sup> Robert La Roche.

adopté

- 4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier 3
- deuxième par M<sup>r</sup> Masson 3

Que les applications de M<sup>m</sup>. Thomas Dufresne et son fils Denis, pour certificat de licence, soient référées au Comité des Sciences pour en faire rapport.

adopté

- 5<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Masson 3
- deuxième par M<sup>r</sup> Monroville 3

Que le conseil de police  
adopté  
J. D. Holland  
Maire  
M. J. T.



A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Woodlodge convoquée par avis régulier donné à tous les Membres & tenue dans la salle du conseil, samedi, le vingt quatre Mars, mil huit cent cinquante & dix sept, à huit heures & demi du soir, conformément aux dispositions du code Municipal de La Province de Québec,

"Étaient présents"

Monsieur Le Maire L. D. Rolland,  
Joseph Gauthier, Gilbert Corvet, Louis Trélatte,  
Adolphe Moricette & Dominique Masson  
Écuyer, conseillers, formant la majorité des  
Membres du dit conseil.

Monsieur Le Maire fait lecture d'une pétition de Monsieur J. W. A. Blandin, arpenteur, demandant certains dédommagements.

Monsieur Le Maire fait lecture d'une lettre de Monsieur Olivier Bombomière, par laquelle il sollicite à sa nomination comme Inspecteur Agraire.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr. Masson 3
- Secondi par Mr. Moricette 3

Que la démission de Monsieur Olivier Bombomière, Inspecteur Agraire soit reçue & adoptée & que Mr. Candide Granger soit nommé à la dite charge au lieu & place de Mr. Bombomière,

adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par Mr. Moricette 9
- Secondi par Mr. Corvet 3

Que le Comité de La Maison du conseil, soit autorisé d'acheter des portes doubles & les ferments & serrures nécessaires pour la route qui doit être construite dans la partie de conseil,

adopté

3<sup>o</sup>

- 3<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondi par Mr. Corvet 3

Que la résolution (n<sup>o</sup> 1) mentionnée, adoptant le rapport du Comité des Licences, adopté à l'Assemblée du quatorze Mars dernier, soit reconsidérée,

adopté

- 4<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondi par Mr. Corvet 3

Que l'application de Monsieur Th. Bouché & les autres applications précédentes pour certificats de Licences, soient référées au Comité des Licences pour en faire rapport.

adopté

- 5<sup>o</sup> Monsieur Le Maire, fait lecture d'une lettre de Monsieur Pierre Jervais, demandant de renouveler le Comité des Finances.

- 3<sup>o</sup> Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondi par Mr. Masson 3

Que le conseil s'ajourne,

adopté

L. D. Rolland  
Maire  
J. Trélatte  
S. J.



A une assemblée municipale régulière du conseil municipal local du village d'Hocheulaga, tenue dans la salle ordinaire des séances, mardi le troisième jour d'Avril mil huit cent cinquante et dix sept, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

"Étaient présents"

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert Choisy ad. Morissette, Dominique Masson et St. J. Masséau Conseillers, formant la majorité des membres du dit conseil.

Rapport du Comité des Finances.

A Monsieur Le Maire Messieurs les Conseillers formant le conseil municipal local du village d'Hocheulaga, réunis en conseil, Messieurs,

Le Comité des Finances de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport. Qu'après avoir considéré la demande de Mr. J. Sté. Lépine, pour diminution de ses taxes, et les embarras financiers que ce Monsieur a eu à traverser; il croit devoir vous recommander de faire une remise de cinquante Péniches à ce Monsieur sur le montant de la taxe imposée sur le rond de sources dont il est le propriétaire.

Hocheulaga 3 Avril 1857.

(Signé) J. D. Rolland

Joseph Gauthier  
Gilbert Choisy

1. Proposé par Mr. Morissette 3  
Secundo par Mr. Masson 3

Que le Rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit reçu et adopté

adopté

Alph

Rapport du Comité des Licences.  
A J. D. Rolland Maire et Messieurs les Conseillers.

Messieurs,

Votre Comité fait son rapport et se permet d'observer que, après avoir consulté les intérêts de notre paroisse, il ne pourrait pas recommander plus que trois licences pour les limites de la paroisse de la Paroisse de la Ste. Vierge d'Hocheulaga; que ces licences soient accordés aux personnes dont les noms suivent. M. de Vigne Tisseur Mr. Jos. Desperance et Mr. J. Sté. Lépine. Quant aux demandes faites par des personnes qui doivent tenir dans Hocheulaga en dehors des limites de cette paroisse, mais dans cette municipalité. Votre Comité prie le Conseil d'en agir comme bon lui semblera.

(Signé) Louis Tréchette Pr.

Joseph Morissette

J. Sté. Masséau

2. Proposé par Mr. Choisy 3

Secundo par Mr. Gauthier 3

Que le Rapport du Comité des Licences qui vient d'être lu soit reçu et adopté, et que des certificats de licences soient accordés à Mr. Jos. Tisseur, Mr. Jos. Desperance, Mr. Sté. Lépine, et de plus, que soit accordé à Mr. Tancède Lépine et à Mr. Alexandre Tison, sur la ferme Stoyette, et les présents certificats ne sont accordés qu'à la condition que les dites personnes se conformeront aux Réglemens adoptés au qui pourront être adoptés par le conseil, et conformément à la loi de Licences de La Province de Québec; et de plus, celui qui se rendra coupable

Messieurs



d'avance infraction aux règlements pour la vente des liquors les dimanches, le présent certificat lui sera retiré & sera annulé de plein droit.

*adopté*  
Rapport du Comité de l'Eau  
A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Ascotulaga, réunis en Conseil.

Messieurs,  
Le Comité de l'Eau de votre Conseil, a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a examiné minutieusement les comptes de M. J. Dubois au montant de \$9.65 l'Été. Provisoire \$11.94 S. W. Currier \$20.46 l'Été. L'annéer \$18.39 - tels que certifiés par le Comptable du Département de l'Équiduc de Montréal; et le Comité croit devoir vous recommander de payer les comptes précédents, moins les comptes de M. W. Lamouroux & Currier; auxquels votre Comité recommande de payer \$13.31 chaque; ce sont des travaux faits chez Messieurs si les travaux n'ont été faits par vous-même. Le tout humblement soumis.

Ascotulaga 3 Avril 1877. (Signé) J. D. Rolland  
J. D. Rolland  
J. D. Rolland  
Gilbert Provost

3. Proposé par M. Masson }  
Sécondé par M. Moricette }

Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu & adopté et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à régler avec ces Messieurs.

*adopté*  
Rapport du Comité de l'Eau  
A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local

du Village d'Ascotulaga, réunis en Conseil.

Messieurs,  
Le Comité de l'Eau de votre Conseil a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a pris en sa sérieuse considération, la nécessité d'étendre les tuyaux à l'eau jusque chez les fermiers & demande à être autorisé par votre Conseil de faire faire les dits travaux, ainsi que de l'eau de voir & d'acquiescer de tous les matériaux nécessaires pour l'opération des dits travaux. Le tout humblement soumis.

Ascotulaga 3 Avril 1877 (Signé) J. D. Rolland  
J. D. Rolland  
Gilbert Provost

4. Proposé par M. Masson }  
Sécondé par M. Masson }

Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que le Comité soit autorisé de faire faire les travaux nécessaires pour la continuation de la pose des tuyaux à l'eau dans cette Municipalité.

*adopté*  
Rapport du Comité de la Maison du Conseil  
A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Ascotulaga,  
Messieurs,

Le Comité de la Maison du Conseil a l'honneur de vous faire rapport, qu'il croit très désirable pour le Conseil, de faire surveiller les travaux de la Bâtisse Municipale de ce Village par l'architecte.

Votre Comité s'est entretenu avec ce Monsieur, pour le coût du Plan qui



est de deux par cent et la surveillance de  
travaux qui est censé de deux par cent. y  
compris le mesnage des dits travaux; en  
soit quatre par cent sur le prix du contrat de Mr  
Jean Baptiste Galopaud. Votre Comté demande à  
votre Conseil d'être autorisé à faire ces dépenses. Et  
vous <sup>uniquement</sup> le tenez.

Neodulaga 3 Avril 1844. (Après) J. D. Stollard  
J. Gauthier  
G. Baré

5. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Morissette }

Que le Rapport du Comté  
de la Maison du Conseil qui vient d'être lu soit reçu  
et adopté que le dit Comté soit autorisé à faire  
surveiller les travaux de construction de la Cathédrale  
par l'architecte qui a préparé les plans.

Rapport du Comté de la Maison du  
Conseil

À Mr Le Maire & Messieurs les Conseillers,  
formant le Conseil Municipal local du Village  
de Neodulaga.

Messieurs,  
Votre Comté de la Maison  
du Conseil a l'honneur de vous faire rapport  
qu'il a pris en sa sérieuse considération, l'importance  
qu'il y a de faire mesurer & peigner  
votre terrain par la Patrique & de prendre  
possession, afin de le faire enclaver. Et votre  
Comté demande à être autorisé à faire  
les dépenses nécessaires. Et vous Comté  
uniquement le tenez.

Neodulaga 3 Avril 1844. (Après) J. D. Stollard  
J. Gauthier  
G. Baré

6. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Morissette }

Que le Rapport du Comté  
de la Maison du Conseil qui vient d'être lu, soit  
reçu et adopté & que le dit Comté soit autorisé  
à faire mesurer le dit terrain.

adopté

7. Proposé par Mr Gauthier }  
secondé par Mr Baré }

Que la Requête de Mr  
Lepin & Compagnie soit référée au Comté de  
Licenses pour en faire rapport.

adopté

8. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Morissette }

Que la Requête de  
la Cie. des Moulin à Cotton de V. Hudson,  
soit référée au Comté de Finances pour  
en faire rapport.

adopté

9. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Baré }

Que la Requête de  
Mr Aye, au nom de la Cie. des Moulin à  
Cotton de V. Hudson soit référée au Comté  
à l'Écu pour en faire rapport.

adopté

10. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Morissette }

Que la Requête  
de la Nouvelle Cie. de J. de Montreuil, soit  
référée au Comté de l'Écu, pour en faire rapport.

adopté

11. Proposé par Mr Gauthier }  
secondé par Mr Masson }

Que l'avis &  
notifications



292

notification de la Cité de Montréal au sujet  
du tarif pour l'eau, soit réglé au Comité de  
Finances

adoptée

12. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Masson }

Que le Maire et le  
Secrétaire soient autorisés à prendre des procédures  
relatives contre tous les contribuables arriérés dans  
le paiement de leurs taxes jusqu'à ce jour.

adoptée

13. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Masson }

Que le Comité d'Edifice  
soit autorisé de s'informer auprès de la Cie. du  
Gaz pour savoir à quelles conditions, elle pourra  
les tuyaux dans les rues Masson, Derry &  
Marbord, & que le Secrétaire soit autorisé de  
demander à ces Messieurs sous entente à cet  
effet.

adoptée

14. Proposé par Mr Gauthier }  
secondé par Mr Provost }

Que la taxe à payer  
à ce Conseil pour certificats de léances  
soit de Vingt cinq Piastres (\$25.00) pour  
les certificats de léances d'ambages et de \$10.00  
Dix Piastres pour les certificats de léances  
d'épaves.

adoptée!

15. Proposé par Mr Gauthier }  
secondé par Mr Masson }

Que la liste des votes  
préparé pour l'année antérieure soit corrigée  
dix-sept, & expédiée à la séance du quatorze  
mars prochain, soit homologuée après cette liste

293

soit la liste sur laquelle on aura voté pour l'année  
antérieure soit corrigée & dix-sept, & qu'une  
copie soit déposée au Bureau du Régistrement  
pour la division d'ambages tenant de Montréal.

adoptée

16. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Monroville }

Que le Comité des  
chemins soit autorisé de s'informer auprès  
de la Cie. des Chemins Urbains de Montréal, s'ils  
seraient disposés à louer leurs lignes dans cette  
Municipalité.

adoptée.

17. Proposé par Mr Gauthier }  
secondé par Mr Provost }

Que la séance  
ordinaire mensuelle de ce Conseil ait lieu  
le premier mardi de chaque mois, au lieu du  
mardi, le tout conformément à l'article 287  
du Code Municipal.

adoptée

18. Proposé par Mr Masson }  
secondé par Mr Masson }

Que le Maire et  
le Secrétaire soient autorisés de régler avec  
Mr Pélégier pour son compte au montant de \$250.00  
deux cents dix-sept Piastres & cinquante sept centimes.

adoptée

19. Prop. par Mr Provost }  
sec. par Mr Masson }

Que le Conseil s'ajourne  
adoptée!  
J. D. Holland Maire  
M. G. Gauthier Secrétaire



294

A une assemblée spéciale du conseil municipal local du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis spécial donné à tous les Membres et tenu dans la salle ordinaire de séances, mercredi le onze avril (1844) sur huit heures cinquante et dix sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents  
Monsieur Le Maire J. D. Holland, Joseph Gaubert, Gilbert Proost, Ad. Monette, Jean Masson & J. X. Monseau Secrétaire, conseillers formant la majorité de Membres du dit conseil.

Rapport du Comité du Feu  
A M<sup>r</sup> le Maire et Messieurs les Conseillers formant le conseil municipal local du Village d'Hocheulaga réunis en conseil.

Messieurs,  
Le Comité du Feu de votre Conseil, a l'honneur de vous faire rapport qu'il est absolument nécessaire d'acheter une voiture pour l'usage de ce conseil & demande à être autorisé de faire le dit achat.

Hocheulaga 11 avril 1844 (Signé) Gilbert Proost  
J. X. Monseau

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gaubert  
Secrétaire par M<sup>r</sup> Monette

Sur le Rapport du Comité du Feu qui vient d'être lu est reçu & adopté que le dit Comité soit autorisé à acheter une voiture pour les besoins généraux de ce Conseil

adopté  
Rapport du Comité de Police  
A M<sup>r</sup> Le Maire et Messieurs les Con-

295

Conseillers, formant le conseil municipal local du Village d'Hocheulaga,  
Messieurs,

Le Comité de Police demande à être autorisé de faire faire les habillements d'été pour les hommes de Police.  
Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 11 Avril 1844 - (Signé) Joseph Gaubert  
Adolphe Monette

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Proost  
Secrétaire par M<sup>r</sup> Masson

Sur le Rapport du Comité de Police qui vient d'être lu est reçu & adopté que le dit Comité soit autorisé de faire confectonner les habillements d'été pour la force de police

Rapports du Surintendant des Eaux de l'Éau  
A M<sup>r</sup> le Maire et les Conseillers du Village d'Hocheulaga

Rapport.  
Je vous informe que j'ai été chef M<sup>r</sup> Bélanger pour la confecton d'une machine pour diller les tuyaux à l'eau & on m'a demandé qu'on ante l'achat (450) j'en ai allé à la Corporation de la cité m'informer du prix des lous, et ils m'ont content l'achat. J'addis vous m'informer de plus que j'ai besoin d'un lous mettre pour l'œuvre des Eaux urbaines.

Votre humble serviteur  
Joseph Charbon

Le Comité de l'Éau a l'honneur de vous faire rapport qu'il endorse le rapport en haut du Surintendant, et qu'il le recommande



et demande à être autorisé de faire peindre les Bornes Fontaines & de faire l'achat d'une machine à percer les tuyaux & des hydromètres nécessaires pour l'usage du Département. Le tout humblement soumis

Hocheluy 11 Avril 1874 (Signé) J. D. Rolland  
Gilbert Porrot  
Jas Gauthier

3<sup>e</sup> Proposé par Mr Mousseau }  
Seco<sup>d</sup> par Mr Moniaette } Que le Rapport  
du Secrétaire de l'Assemblée du Comté  
de l'Est qui vient d'être lu soit reçu & adopté  
& que le dit Comté soit autorisé de faire  
l'achat d'une machine à percer les tuyaux  
& de faire peindre les Bornes fontaines & acheter  
les hydromètres nécessaires pour l'usage du départe-  
ment. adopté

Rapport du Comté des Chemins

A Mr Le Maire & Messieurs les Conseillers formant  
le Conseil Municipal local du Village d'Hocheluy  
reunis en Conseil.

Messieurs,

Le Comté des Chemins de  
cette localité, a l'honneur de vous faire rapport  
qu'il a examiné l'état des rues dans cette Municipalité  
& demande à être autorisé à faire faire les  
réparations nécessaires pour mettre les dites rues  
passables.

Le tout humblement soumis.

Hocheluy 11 Avril 1874 (Signé) J. D. Rolland  
Gilbert Porrot  
Joseph Gauthier

4<sup>e</sup> Proposé par Mr Mousseau }  
Seco<sup>d</sup> par Mr Gauthier } Que le Rapport du  
Comté des Chemins qui vient d'être lu

ait été reçu & adopté & que le Comté soit autorisé  
de faire les travaux nécessaires pour mettre les  
rues dans un état passable,

adopté  
Mr Le Maire met sur la table, l'opinion  
de ses avocats sur le Bail pour  
approvisionnement d'eau avec la ville de  
Montreal

5<sup>e</sup> Proposé par Mr Gauthier }  
Seco<sup>d</sup> par Mr Mousseau } Que l'on suspende le deuxième  
ordre du jour & que l'on procède au troisième  
adopté

6<sup>e</sup> Proposé par Mr Gauthier }  
Seco<sup>d</sup> par Mr Porrot } Que la direction  
d'alignement de la rue au portique de la Bâtière  
Municipale en vue de construction soit de huit  
pieds au corps principal de la Bâtière de deux  
pieds.

Cette motion étant mise aux voix se lit  
comme suit.

Par  
Le Comte des Chemins }  
Mr Mousseau, Mr Mousseau }  
La motion est adoptée.

Mr Le Maire fait entrer son objection contre la motion.

7<sup>e</sup> Proposé par Mr Mousseau }  
Seco<sup>d</sup> par Mr Gauthier } Que l'on procède au  
quatrième ordre du jour  
adopté

8<sup>e</sup> Proposé par Mr Mousseau }  
Seco<sup>d</sup> par Mr Moniaette } Que le Comté des  
Chemins soit autorisé d'accepter toutes terres  
qui



